



# **RAPPORT DE GESTION 2023**

de la Municipalité au Conseil communal



# Table des matières

‣ Municipalité	6
<b>DAGSP Direction de l'Administration Générale et de la Sécurité Publique</b>	<b>11</b>
Préambule	12
DAGSP – Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique	13
Greffe municipal	14
Communication	17
Office de la population	19
Ressources humaines	25
Police	28
SDIS Ouest-Lavaux	35
Organisation régionale de la Protection civile (ORPCI)	42
Forêts	45
Vignes	47
Ruches communales	51
<b>DFMI Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique</b>	<b>53</b>
Préambule	54
DFMI - Direction des Finances et de la Mobilité et de l'Informatique	56
Service des Finances	57
Service Informatique	59
Mobilité	60
Durabilité	64
<b>DJAS Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales</b>	<b>67</b>
Préambule	68
DJAS - Direction de la Jeunesse et des Affaires sociales	70
Affaires scolaires	71
Accueil de l'enfance	78
Affaires sociales	84
Affaires culturelles, sportives et de loisirs	87
Communautés religieuses	89
<b>DTSI Direction des Travaux et des Services Industriels</b>	<b>91</b>
Préambule	92
DTSI – Direction des Travaux et des Services Industriels	93
Services industriels	94
Travaux	105
Services extérieurs	107
<b>DUD Direction de l'Urbanisme et des Domaines</b>	<b>116</b>

Préambule	117
DUD – Direction de Urbanisme et des Domaines	118
Police des constructions	119
Urbanisme	123
Bâtiments communaux et Domaines	128
<b>Conclusions 2023</b>	<b>133</b>

## **Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion durant l'année 2023**

Madame La Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93, lettre c, de la Loi sur les communes et l'article 100 du règlement du Conseil communal de 2015, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après son rapport de gestion pour l'année 2023.

## › Municipalité

### Propos introductifs de la Syndique

*« Si vous pensez que l'aventure est dangereuse, essayez la routine, elle est mortelle ».*

Paulo Coelho

En préambule, cette phrase de Paulo Coelho qui, avec humour et une petite dose de second degré, décrit de manière un peu provocatrice, mais très réaliste, le cadre d'une année de gestion communale : Adeptes de la routine, s'abstenir et mode d'emploi y relatif en attente d'un EMPL\* !

Si l'on en croit les experts, l'année solaire 2023 a été marquée par des mouvements importants de la planète Pluton, considérée comme étant « une planète lente » : compter en effet environ 200 ans pour la voir faire le tour des 13 constellations du zodiaque, quand le Soleil ne prend qu'un an pour réaliser cet exploit. Vous devez vous demander où ces considérations spatiales nous amènent ? Et bien à l'acronyme PaCom, notre « planète lente » à nous !

Après quelque 5 législatures et autant de Municipalités différentes, l'année 2023 est à qualifier « d'historique » pour notre commune, puisque le dossier du Plan d'Affectation Communal (PaCom) a pu enfin trouver le chemin qui le conduira dans les travées du Conseil communal avec un préavis qui a pu être validé par la Municipalité en fin d'année. Cette étape ô combien importante, clôt également trois années de travail intense et de relations tendues avec les services de l'Etat concernés, relatifs à la gestion de ce dossier complexe, technique et hautement politique. Suite en 2024, en espérant pouvoir enfin offrir à nos citoyen-ne-s un règlement qui réponde tant à l'évolution législative qu'à celle des besoins et des attentes en matière d'aménagement du territoire, auxquels l'actuel règlement datant de 40 ans n'est depuis longtemps plus adapté.

A relever également cette année, l'établissement du Plan Energie et Climat Communal (PECC), validé par le Canton et qui a nécessité un investissement conséquent du collège. A noter encore, l'aboutissement du Plan de quartier « Arnier III », première étape importante pour le projet de construction de 87 appartements protégés. Last but not least : on ne peut pas omettre de parler des travaux du Burenos, qui ont fait la UNE quotidiennement tout au long de l'année, que ce soit au sein de la Municipalité et de son service des infrastructures que pour nos habitant.es qui ont dû faire preuve de patience et de tolérance. Happy End prévu en 2024 !

Par ailleurs, des séances de travail trimestrielles « au vert » à laquelle le Secrétaire municipal prend part, ont également été mises en place pour créer un espace de discussions et de réflexions sur de nombreuses thématiques qui nous occupent et vont nous occuper les prochaines années. Ces moments sont aussi très importants pour la cohésion et permettent de mieux se comprendre, voire mieux se connaître au travers de ces journées qui insufflent une interactivité essentielle pour faire avancer les dossiers mais également une énergie positive, propice à l'analyse fine des besoins de notre commune.

Mes remerciements aux membres du Conseil communal pour notre collaboration active et leur implication et leur travail dans l'intérêt général et au service de nos habitant·e·s. Bonne lecture !

Nathalie Greiner, Syndique

*\*Exposé des motifs et projets de loi*



## Répartition des Directions

Nous indiquons ci-après la répartition des directions en vigueur depuis le 1er octobre 2022 et qui structure l'organisation des chapitres de ce rapport :

- 1. DAGSP**      **Direction de l'Administration Générale et de la Sécurité Publique qui regroupe** : Ressources humaines, Greffe municipal et Office de la population, Relations extérieures, Communication, Police / Pompiers / Protection civile, Vignes & Forêts  
Nathalie Greiner, Syndique
  
- 2. DFMI**      **Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique**  
Jean-Claude Favre, Conseiller municipal
  
- 3. DJAS**      **Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales qui regroupe** : Pré et Parascolaire, Ecoles, Services sociaux, Culture & Sociétés locales, Paroisses  
Damien Cuche, Conseiller municipal
  
- 4. DTSI**      **Direction des Travaux et des Services Industriels qui regroupe** : Travaux publics, Assainissement, Services extérieurs, Eau & Electricité  
Philippe Michelet, Conseiller municipal
  
- 5. DUD**      **Direction de l'Urbanisme et des Domaines qui regroupe** : Police des constructions et aménagement du territoire, Bâtiments communaux, Terrain & conciergerie  
Catherine Schiesser, Conseillère municipale

## Séances et dossiers traités

La Municipalité a siégé officiellement à **41** reprises durant l'exercice 2023 (40 en 2022).

Les séances de la Municipalité ont lieu le lundi, en principe à 14h00.

A l'occasion de ces séances, **871** objets ont été traités (926 en 2022).

Aussi, elle a organisé **5** séances au vert permettant de traiter et d'avancer sur des dossiers et projets importants de la législature. Ces séances permettent aussi et surtout de pouvoir discuter de sujets ou dossiers particuliers relatifs aux différentes directions.

Nous renonçons, à établir une liste des dossiers particuliers traités par la Municipalité, ceux-ci étant présentés de manière exhaustive dans les directions concernées.



## Relations avec le Conseil communal

### PRÉAVIS SOUMIS AU CONSEIL COMMUNAL

Les activités de la Municipalité et de l'administration communale s'illustrent également au travers des préavis déposés durant l'exercice sous contrôle et soumis lors des séances du Conseil communal.

N° Préavis	Objet	Date	Crédit voté
12/2022	Parcelle 351 – Adoption du plan d'affectation « En Arnier III »	09.02.2023	-
01/2023	Chemin du Pertuis	27.04.2023	CHF 272'000.-
02/2023	Déplacement du poste de transformation « Malavaux »	27.04.2023	CHF 970'000.-
03/2023	Comptes 2022	29.06.2023	-
04/2023	Rapport de gestion 2022	29.06.2023	-
05/2023	Budget 2024	07.12.2023	-
06/2023	Routes du Burenos et des Chaffeises	07.12.2023	-

### POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS

Lors des séances du Conseil communal, la Municipalité a reçu une interpellation et une motion.

Objet	Auteur-e	Titre	Etat
Interpellation Séance du 09.02.2023	Anna Zoia	Suppression du service TL Taxibus Matin et Nuit	Réponse donnée le 27.04.2023
Motion Séance du 07.12.2023	Benoît Grossenbacher	Modif. article 9 du « Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagements du territoire augmentant sensiblement la valeur du bien-fonds »	Réponse en 2024

### Visite de contrôle des communes du district par le Préfet

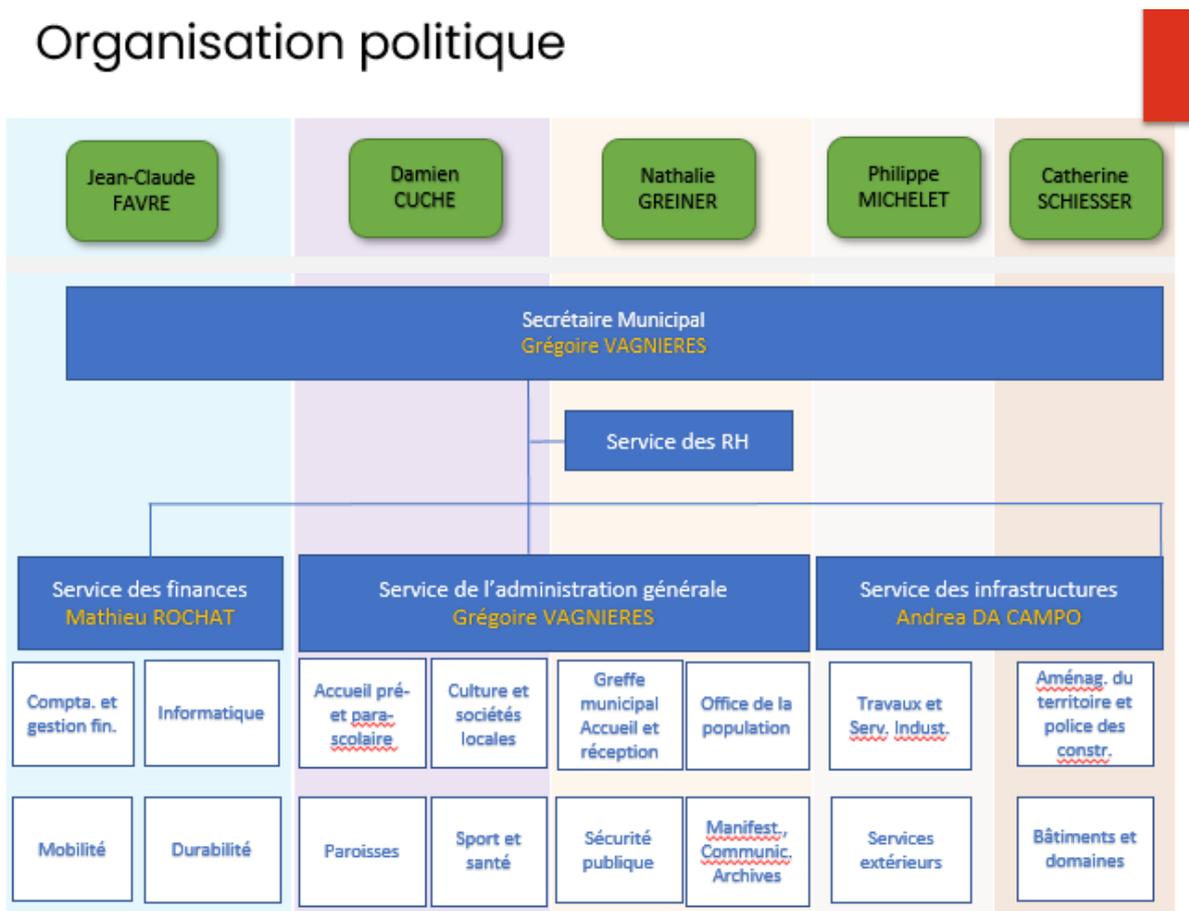
Chaque année, Monsieur Daniel Flotron, Préfet du district de Lavaux-Oron, doit s'assurer du bon fonctionnement des communes et que toutes les obligations et tâches qui leurs sont attribuées par la loi sur les communes sont effectuées dans les règles.



A cette occasion, il rencontre le Secrétaire municipal, le Chef des finances, la Préposée au contrôle des habitants, la Présidente et la secrétaire du Conseil communal, ainsi que la Municipalité in corpore.

Pour notre commune, la visite s'est déroulée le 2 octobre 2023 et tout était parfaitement en ordre. Deux communes sont visitées le même jour, ce qui permet des échanges fructueux lors du repas qui est organisé en fin de journée. Cette année, la Municipalité a eu le plaisir de recevoir la commune de Jorat-Mézières.

## Organisation politique



**DAGSP**

**Direction de l'Administration Générale et  
de la Sécurité Publique**





## Nathalie GREINER Syndique

Ressources humaines,  
Greffe municipal et Office de la population,  
Relations extérieures, Communication,  
Police / Pompiers / Protection civile,  
Vignes & Forêts

## Préambule

*" La grandeur d'un métier est avant tout d'unir les hommes ; il n'est qu'un luxe véritable et c'est celui des relations humaines." Antoine de Saint-Exupéry*

Derrière l'acronyme DAGSP se trouve la Direction de l'administration générale et de la sécurité publique regroupant de très nombreux services, qui sont énumérés en titre.

Certains sont en lien direct avec nos habitant·e-s., ou avec les relations intercommunales, d'autres sont en lien avec les domaines communaux et certains sont des services de prestations à l'administration dans son ensemble. Ils donnent et produisent tout un panel d'activités, d'expertise et de mesures qui font qu'ils sont par définition, le cœur de compétence fonctionnelle de notre administration et évidemment de la Municipalité.

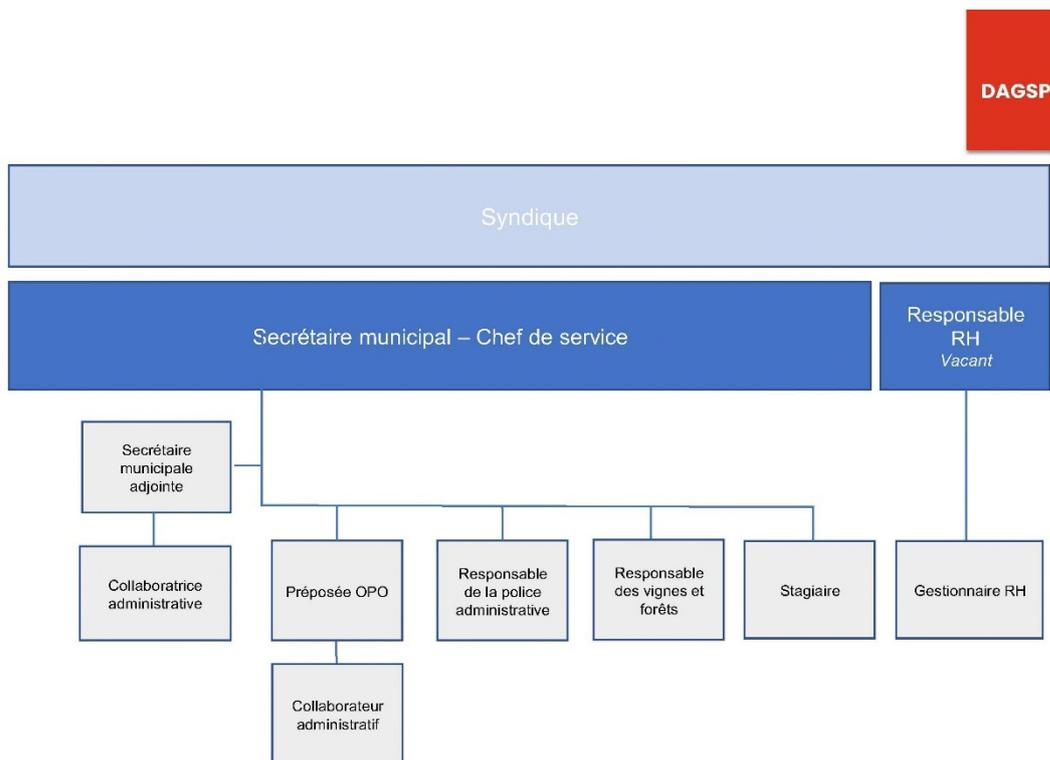
Merci à toutes les personnes qui s'engagent au quotidien au sein de la DAGPS. Nos échanges et réflexions sont essentiels au bon fonctionnement de nos services et de notre administration dans son ensemble. Notre collaboration active permet le dialogue et surtout de donner du sens et des valeurs à ce que l'on fait.

Avec toujours, au centre, l'intérêt général, la transversalité qui s'inscrit dans beaucoup de nos missions, et une écoute attentive et proactive pour répondre aux demandes et préoccupations de nos habitant·e-s.



# DAGSP – Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique

## Organisation



La DAGSP regroupe six services qui vous sont présentés en détail dans les chapitres qui suivent :

- Le Greffe municipal ;
- La Communication et les Relations extérieures ;
- L'Office de la population ;
- Les Ressources humaines ;
- La Sécurité publique, qui comprend la Police intercommunale Est-Lausannois, le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux et l'Organisation régionale de protection civile Lavaux-Oron ;
- La gestion des forêts, vignes et ruches communales.



Madame la Syndique est par ailleurs déléguée dans plusieurs commissions intercommunales, à savoir :

- › ASEL (Association de communes Sécurité Est Lausannois) : Vice-présidente, déléguée au Comité directeur ;
- › SDIS Ouest Lavaux (Pompiers) : déléguée au Comité directeur ;
- › ORPC District de Lavaux-Oron (Protection civile) : déléguée au Comité directeur ;
- › CIP (Caisse intercommunale de pensions) : déléguée ;
- › Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : suppléante au Conseil intercommunal ;
- › Région d'action sociale, (RAS), Association régionale pour l'action sociale est lausannois – Oron – Lavaux (ARAS) : suppléante au Conseil intercommunal ;
- › Triage forestier Savigny-Lutry – Arrondissement N°5 : déléguée
- › Lausanne Région : déléguée à la commission de la Promotion économique ;
- › Lavaux Patrimoine mondial : déléguée de la Municipalité ;
- › Fédération Vigneronne Vaudoise Section Lavaux (FVVL) : déléguée de la Municipalité.

## Greffe municipal

Véritable centre névralgique entre la Municipalité et les différentes directions, le Greffe municipal assure la transmission, la coordination et le suivi des dossiers de la Municipalité et de tous les courriers qui lui sont adressés. Il chapeaute également les demandes de manifestations, organise les civilités, est en charge notamment de la communication institutionnelle, des archives, des demandes et auditions de naturalisations, ainsi que les relations avec le Conseil communal dans la préparation des séances et, en particulier lors des votations/élections.

Le Greffe municipal participe activement à la préparation des séances de Municipalité, à la tenue du procès-verbal et à la transmission des décisions et de leur suivi. Il veille à ce que les objets mis à l'ordre du jour des séances de la Municipalité comportent toutes les informations nécessaires à la prise de décision et que les enjeux soient explicités, ainsi que les risques et les résistances éventuelles. Le Greffe doit également être attentif au respect des bases légales et des procédures à respecter.

Suite au départ à la retraite de la titulaire, M. Grégoire Vagnières a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en qualité de Secrétaire municipal et Chef de service de la DAGSP et de la DJAS. Ce changement d'organisation du service a amené une redéfinition des missions et des tâches au sein de la direction et marque un virage important en ce qui concerne la coordination des activités et du suivi des projets au sein du service, ainsi que la mise en place de procédures permettant aux collaborateur·trice·s d'exécuter leurs tâches en toute autonomie.



## Votations/Elections

En janvier 2022, la nouvelle Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP ; BVL 160.01) et son règlement d'application (RLEDP ; BVL 160.01.1) sont entrés en vigueur, avec comme changement majeur l'introduction du bulletin unique lors d'élections selon le système majoritaire et par conséquent une modification du processus de dépouillement.

En effet, depuis 2023, les communes de plus de 3 000 habitants ont dû se doter d'un scanner afin de numériser les bulletins de vote le jour du dépouillement.

L'automatisation de la lecture des bulletins de vote permet une plus grande efficacité avec moins de personnel engagé au dépouillement et réduit les erreurs de saisie. Ce système garantit également un meilleur traitement des informations.

Pour ce faire, la Commune s'est dotée du logiciel SuisseVote. Ce dernier a été utilisé pour la première fois lors des votations cantonales et fédérales du 18 juin 2023 à titre d'essai, avant les élections fédérales d'octobre.

Le Canton a accompagné les communes dans ce changement et ces dernières ont été remerciées du succès de cette grande première lors des élections du mois d'octobre qui se sont parfaitement déroulées.

Dans la pratique, pendant la semaine de chaque votation/élection, le logiciel et le scanner sont paramétrés par le Greffe municipal et l'Office de la population, en charge du registre électoral, permettant au Bureau du Conseil communal de scanner en bonne et due forme les bulletins lors du dépouillement le dimanche du scrutin.

## Naturalisations

### OCTROI DE LA BOURGEOISIE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Le traitement des demandes de naturalisations ordinaires a été réorganisé.

Par décision municipale, une délégation de compétence a été attribuée à la Préposée de l'Office de la population, ainsi qu'à la Secrétaire municipale adjointe et les a nommées en qualité d'Autorité d'enquête.

Pour rappel, les demandes de naturalisations ordinaires sont traitées par la Commune, alors que les demandes de naturalisations facilitées sont traitées par la Confédération.

Cette année :

le Service de la Population du Canton de Vaud a transmis 29 dossiers au Greffe municipal pour traitement, sachant qu'un dossier peut rassembler plusieurs membres d'une famille.

- 19 auditions ont été tenues par l'Autorité d'enquête, ce qui représente 22 adultes et 13 enfants ;
- 21 tests sous forme de QCM ont été réalisés par les candidat-e-s pour évaluer leurs connaissances générales de la Suisse, du Canton de Vaud et la Commune ;
- 47 adultes et 23 enfants ont obtenu la nationalité suisse avec Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne cette année.



## Archives communales

Le projet de création d'une politique d'archivage a démarré, conformément au montant porté au budget.

Avec la collaboration de l'entreprise ProArchives SA, mandatée pour l'accompagner dans ce projet, la Municipalité a adopté des prescriptions municipales relatives aux archives communales et le cahier des charges du/de la préposé-e aux archives.

Ceci a permis de constituer un réseau de préposé-e-s aux archives, à savoir une personne par service, et d'élaborer un plan de classement adapté à nos pratiques.

L'implication des préposé-e-s aux archives a permis d'intégrer toutes les Directions et a grandement facilité la réalisation de cette nouvelle arborescence.

En parallèle, la réorganisation du local des archives a débuté. Sur les conseils professionnels du Responsable des archives de la Ville de Pully, plus d'une tonne de documents a été éliminée (contenant compris). Ceci concernait des documents à ne plus conserver, soit non émis par la Commune, soit des doublons ou finalement qui ont dépassé la durée de conservation légale.

Le tri du solde n'a pas encore commencé. Toutefois, un étiquetage des compactus, travées et rayons a été réalisé afin de réorganiser les archives restantes et accueillir les suivantes.

## BIENS CULTURELS

La restauration de nos archives historiques se poursuit. Chaque année, un ouvrage ou un ensemble de documents à restaurer est porté au budget. Cette année, c'est la seconde partie d'un ensemble de document (FB/b/4 « registre des mises » 1860-1898) qui est sortie du local des archives pour retrouver jeunesse.

## Evènements

La Municipalité a convié la population aux occasions suivantes :

Date	Sujet	Lieu
24 mai	Atelier pour la création d'un Plan Energie et Climat Communal	Grande Salle
21 juin	Présentation du nouveau Plan d'affectation communal	Grande Salle
1er août	Fête nationale organisée conjointement avec la Société de développement	Chemin de Chatruffe
13 septembre	Présentation à la population du Plan Energie et Climat Communal	Grande Salle
4 octobre	Réception des Nouveaux habitants	Grande Salle



4 décembre	Fenêtre de l'Avent dans le cadre du Calendrier organisé par la Société de développement	Hall du bâtiment administratif
7 décembre	Réception des Jeunes citoyen-ne-s majeur-e-s et des personnes naturalisées lors de la dernière séance du Conseil communal	Grande Salle

## NONAGÉNAIRES



Cette année, notre commune a fêté 6 nonagénaires, il s'agit de ;

- Madame Claudine Pochon, janvier ;
- Monsieur Hans Bracher, mai ;
- Monsieur François Guth, juillet ;
- Madame Denise Hauser, septembre ;
- Monsieur Roger Parmelin, octobre (photo) ;
- Madame Denise Dupertuis, décembre.

Madame Nathalie Greiner, Syndique et Monsieur Damien Cuche, Municipal en charge de la DJAS ont eu le plaisir d'être accueillis par 3 d'entre eux lors d'une visite à domicile.

## Communication

La communication sous toutes ses formes qu'elle soit institutionnelle ou destinée au public – Site Internet, BelmontInfo, tous-ménages, soirées d'information, ateliers-échanges à thèmes –, est sous la responsabilité de la syndique et de l'administration générale.

### Site Internet

La mise à jour du site Internet est effectuée par le Secrétaire municipal, ainsi que notre stagiaire Pré-HEG qui est en charge des informations concernant les mises à l'enquête.

Depuis, le 1er trimestre 2023, plusieurs formulaires en lien avec les prestations délivrées par l'Office de la population sont désormais disponibles en ligne. Cette digitalisation des formulaires permet à nos citoyen-ne-s d'y accéder en tout temps et en dehors des heures d'ouverture de l'administration communale.

Cette démarche de digitalisation se poursuivra également en 2024, avec comme objectif de proposer les principaux formulaires en ligne à notre population pour l'ensemble des Directions.



La réorganisation de l'arborescence du site Internet a également débuté dans le dernier trimestre 2023 et se poursuivra en 2024. L'objectif est de répertorier sous l'onglet « Vivre à Belmont » l'ensemble des prestations délivrées par la Commune auprès de notre population. Par ailleurs l'onglet « Administration communale » a été revu complètement et reflète désormais l'organigramme des Directions et services, ainsi que leurs tâches respectives.

Concernant la consultation du site Internet, l'analyse des données 2023 indique que les visiteurs sont friands des nombreux événements proposés par nos sociétés locales et relayés via l'agenda de la Commune, ainsi que des locations des locaux propriétés de la commune, en particulier le Refuge des Bas-Monts.

Pour de plus amples informations concernant les projets informatiques nous vous invitons à consulter le chapitre du même nom.

## **BelmontInfo**

Depuis le 1er juillet 2021, tous les ménages belmontais sont abonnés au journal Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat, leur permettant d'être informés chaque semaine sur l'actualité politique, culturelle et sociétale de notre district.

Cette collaboration avec le journal Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat permet la publication du BelmontInfo une fois par mois, sur deux pages, dans leurs colonnes.

Ainsi, 10 numéros de BelmontInfo ont paru en 2023. Le rythme soutenu de parution, avec des délais rédactionnels fixés à 10 jours avant la publication, implique une grande disponibilité et beaucoup d'implication dans la planification et rédaction des articles, éditos, entretiens, le choix des sujets, le suivi administratif et la coordination avec la rédaction du Courrier, ainsi que la relecture et validation du BAT final. Toutes ces étapes reposent sur la Syndique, en collaboration avec le comité de rédaction constitué de la soussignée, MM. Damien Cuhe et Jean-Claude Favre.

A terme, et d'ici à la fin de la législature, cette charge opérationnelle et rédactionnelle ne peut ni ne doit reposer sur les seules épaules de la Syndique et de la disponibilité occasionnelle de ses collègues du collège. Si la rédaction d'articles ponctuels est essentielle pour informer et communiquer avec nos citoyen-ne-s, nous devons pouvoir compter sur une organisation administrative et rédactionnelle qui permet un appui et un fonctionnement qui nous décharge et pérennise les publications.

D'ailleurs, si plusieurs communes du district offrent elles aussi l'abonnement à leurs citoyen-ne-s, seules trois d'entre-elles (Belmont-sur-Lausanne, Bourg-en-Lavaux et Lutry) publient leurs informations mensuelles dans le journal.

Plusieurs soirées d'information ont été organisées avec la population pour favoriser les échanges et les sensibiliser aux enjeux politiques de la législature (voir chapitre Evènements). Elles ont toutes été annoncées via le BelmontInfo.



## Identité visuelle

Le déploiement de notre nouvelle identité visuelle s'est concentré sur tous les documents internes/externes avec un groupe de travail de 3 personnes qui collaborent régulièrement.

Les formulaires destinés à l'externe sont en cours d'élaboration, intégrant l'écriture inclusive et les partenaires de même sexe, suite à l'adoption par le peuple de la loi du Mariage pour tous, modifiant les articles 92 et suivants du code civil. Certains vont être adaptés au format numérique pour permettre la saisie des données directement en ligne, depuis notre site internet. En ce qui concerne les totems de signalisation, les vêtements de travail voirie/conciergerie et le marquage de nos véhicules, leur réalisation est en cours. Des verres de dégustation, ainsi que des cahiers effaçables ont également été réalisés.

# Office de la population

## Organisation du service

Les mission et préoccupation principales de l'Office de la population (OPO) sont la satisfaction de nos habitant·e·s. Ce service offre un accueil, des réponses, une écoute ainsi qu'un suivi de leurs demandes.

Tâches principales du service :

- › Accueil et renseignements à la population ;
- › Gestion des arrivées, départs et changements d'adresse des habitants ;
- › Traitement des naissances dans la commune ;
- › Traitement des demandes de cartes d'identité ;
- › Délivrance de divers documents (attestations de résidence, départ, certificat de vie, etc.) ;
- › Tenue du registre civique ;
- › Gestion des personnes inscrites en résidence secondaire ;
- › Tenue du registre des chiens ;
- › Gestion des divers permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère ;
- › Tenue du registre des entreprises ;
- › Contrôle des signatures pour les initiatives et les référendums ;
- › Gestion des demandes de renseignements de tiers.

L'Office de la population est composé de deux collaborateur·trice·s pour un total de 1.4 équivalent plein temps.

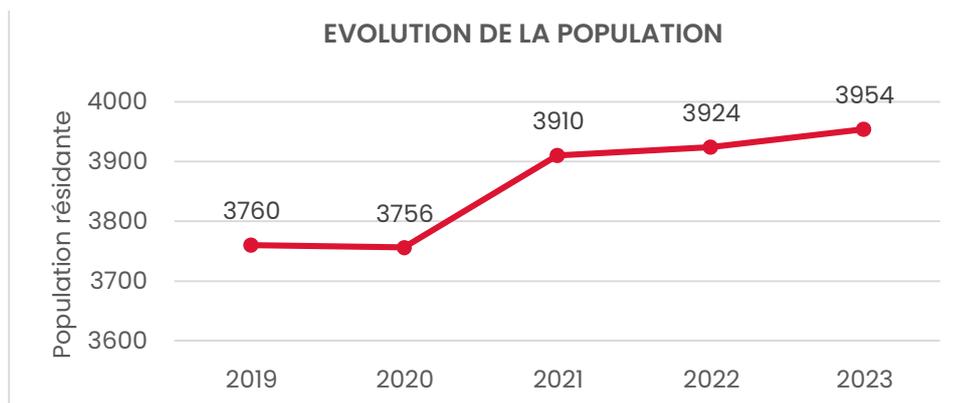


Cette année, ces derniers-ères ont apporté d'importants changements d'optimisation à l'OPO :

- › Automatisation des procédures par une amélioration informatique et une simplification des traitements de dossiers ;
- › Réorganisation des documents et des outils destinés au guichet, avec la mise en place d'un ordinateur dédié à la réception notamment ;
- › Scannage des documents pour réduire l'utilisation du papier et faciliter leurs recherches informatiques ;
- › Mise à disposition des documents utiles aux habitants sur le site internet ;
- › Archivage important ;
- › Mise à jour des formulaires et documents avec la nouvelle identité visuelle ;
- › Début de la mise en place d'un programme de caisse Abacus ;
- › Réalisation d'un audit pour une mise à jour en profondeur du logiciel du contrôle des habitants Innosolv par Ofisa Informatique.

## Structure de la population

Selon le registre communal, le nombre d'habitants s'élève à **3'954** au 31.12.2023 (3'924 en 2022). Selon Statistique Vaud, le nombre d'habitants est de **3'896**. Cette différence s'explique par le fait que ce nombre comprend uniquement la « population résidente permanente », c'est-à-dire les Suisses établis et la population étrangère ayant un permis de résidence valable d'une année au moins.

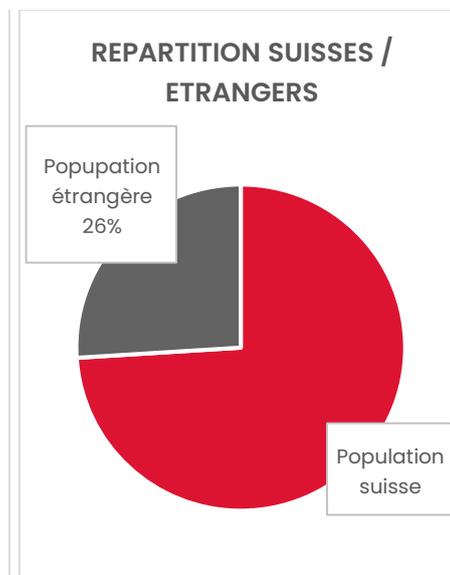
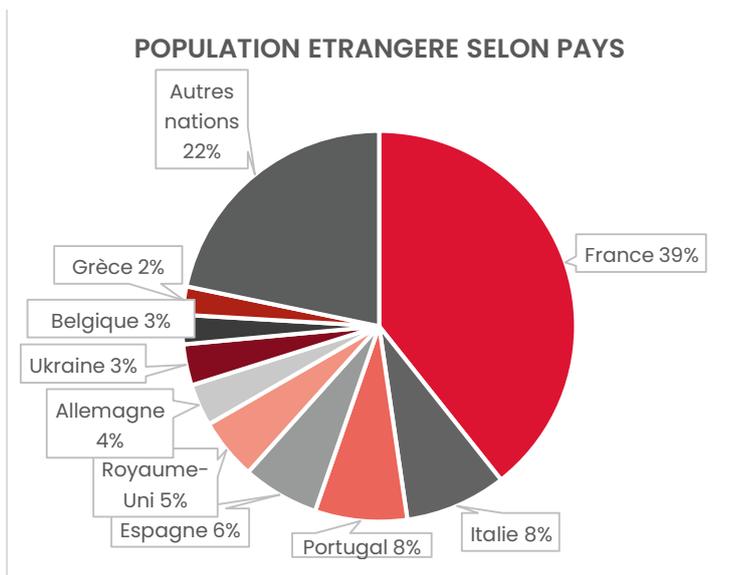
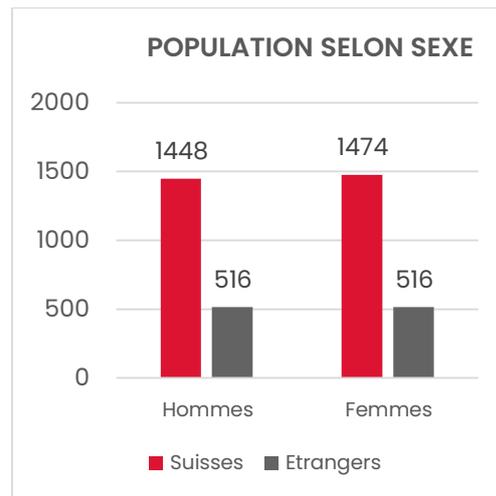
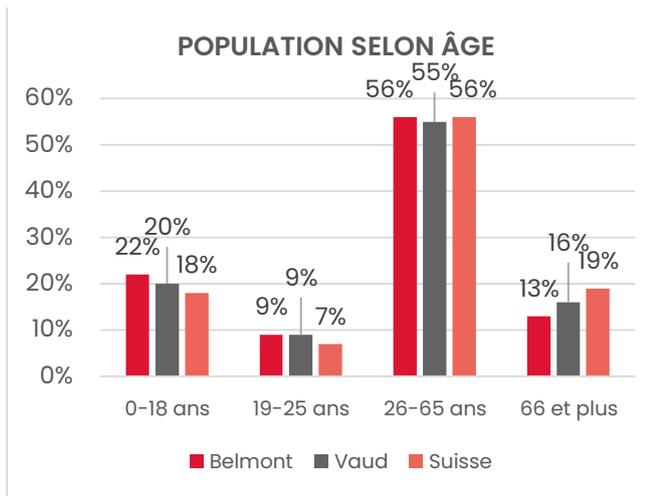




**QUELQUES STATISTIQUES EN BREF**

- Pays représentés : 72 nations ;
- Nombre de ménages : 1'609 ;
- Résidences secondaires : 40.

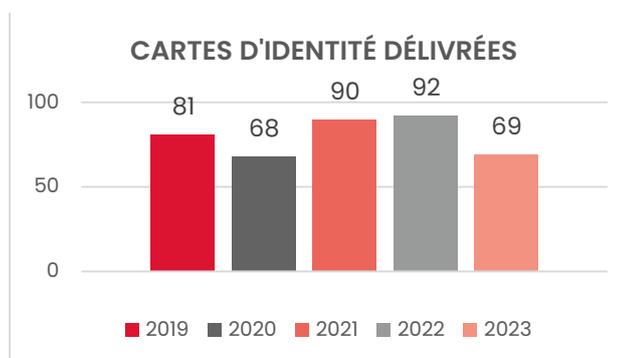
Voici quelques graphiques démontrant la composition de la population belmontaise :





## CARTES D'IDENTITÉ

Les demandes de cartes d'identité en 2023 ont légèrement baissé par rapport aux années précédentes, puisque seules 69 cartes ont été émises :



## Traitement des mutations

Depuis 2015, les communes vaudoises ont vu les échanges avec le Canton s'automatiser grâce à l'introduction de la liaison ATI/RCPers (automatisation des transferts d'informations et Registre cantonal des personnes).

L'OPO doit ainsi veiller à traiter rapidement les communications électroniques ATI qui lui parviennent afin de tenir à jour son registre. Cela représente pour 2023, 1'736 mutations traitées.

Types de mutations traitées	Année 2023
Arrivées	437
Départs	494
Changements d'adresse	84
Naissances	31
Décès	12
Naturalisations (ordinaire, facilitées, reconnaissance paternité)	81
Mariages	24
Divorces	9
Séparations	23
Permis de séjour	471
Changements d'état civil	32
Divers (mesure, blocage de données, reconnaissance, confession)	38



De plus, chaque différence entre les différents registres engendre une annonce qui doit être vérifiée manuellement, traitée, validée ou refusée. Cela représente plus de 1'819 mutations traitées.

Types de corrections	Année 2023
Corrections de nom	73
Corrections d'adresse	223
Corrections d'interlocuteur	120
Corrections de numéro AVS	97
Corrections de relations	454
Corrections de données de l'habitant	308
Corrections d'évènements	82
Corrections de données de communication	208
Corrections diverses	254

### Diverses attestations délivrées

Toute attestation, délivrée sur demande, est soumise à un émolument, conformément au règlement communal « Règlement et tarif des émoluments pour tous les actes administratifs du Contrôle des habitants et du Greffe municipal ». Sur demande des organes des assurances sociales, ces documents sont délivrés gratuitement, conformément à l'article 32, al. 1 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA ; RS 830.1) du 6 octobre 2000.

En 2023, l'OPO a ainsi délivré 645 attestations diverses, telles que :

1. Attestations d'établissement : attestant du domicile principal d'un-e habitant-e sur la commune, ainsi que de sa date d'arrivée.
2. Renouvellements de permis : les communes peuvent, sur délégation de compétence du SPOP, attester qu'une demande de renouvellement du titre de séjour a été déposée et est en cours de traitement auprès du Service de la population.
3. Attestations de départ : attestant qu'un-e habitant-e a bien été domicilié-e dans la commune, avec mention de la durée de son séjour à Belmont-sur-Lausanne.
4. Certificats de vie : il permet de certifier que la personne qui se présente est en vie.

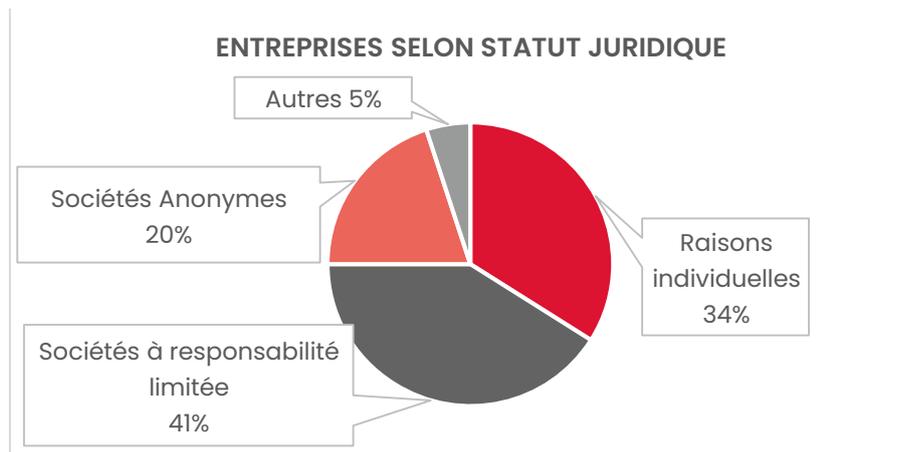
### Demandes de renseignements de tiers

L'OPO a répondu à 236 demandes de renseignements, dont 44 payantes (CHF 10.-) et 192 de manière gratuite, conformément à l'article 32, al. 1 LPGA, ceci notamment pour les assurances maladie et pour les offices fédéraux et cantonaux.



## Registre des entreprises

Le registre communal des entreprises regroupe l'ensemble des entreprises et des commerces dont la raison sociale est inscrite à Belmont-sur-Lausanne. Chaque acteur économique est tenu de s'inscrire à son arrivée. Ainsi, notre registre compte **248** entreprises et sont réparties selon les types de sociétés suivantes :



## Registre des chiens :

L'OPO tient à jour le registre communal des chiens et renseigne, si nécessaire, la banque de données fédérale, appelée AMICUS.

Une fois par année, il transmet l'information à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal et cantonal.

Diverses tâches sont liées à la gestion des chiens, à savoir :

- › Transmission de renseignements ;
- › Attribution d'un identifiant AMICUS au détenteur ;
- › Mise à jour de la base fédérale AMICUS ;
- › Gestion des inscriptions, décès, changements de propriétaires ;
- › Transmission des mutations à l'Office d'impôt ;
- › Recensement annuel.

Après épuration des différentes données, le nombre de chiens inscrits sur notre territoire au 31.12.2023 est de **255**.

## Contrôle de signatures (initiatives et référendums)

L'Office de la population, dans le cadre du registre civique, se charge de contrôler les listes d'initiatives et de référendums reçues des différents comités et de valider – ou non – les signatures.



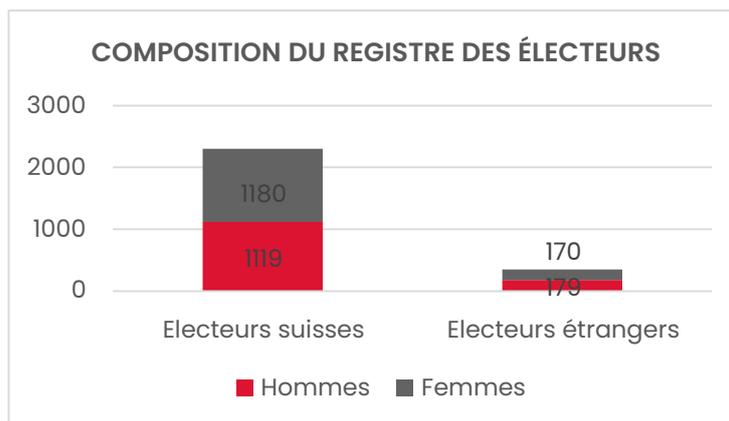
Le contrôle se fait manuellement et chaque signature doit être vérifiée une par une. Un courrier récapitulatif est ensuite envoyé au comité, attestant des signatures valables et accompagné des listes.

En 2023, l'OPO a ainsi contrôlé 1'876 signatures provenant de 28 initiatives et référendums différents.

## Registre civique

L'OPO s'assure que le registre civique contienne toutes les personnes ayant le droit de vote afin d'assurer le bon déroulement des scrutins lors de votations/élections.

Il communique régulièrement avec les autres communes pour éviter les doublons et ainsi assurer la réception du matériel de vote à l'électeur·trice.



## Autres prestations délivrées

Le dispositif municipal lié au Règlement communal sur la gestion des déchets précise que des allègements sociaux sont octroyés en cas de naissance ou d'adoption d'un nouveau-né. Lors de l'inscription du bébé au Contrôle des habitants, le représentant légal peut retirer gracieusement 5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres pour chaque enfant.

Les adultes, voire les enfants à partir de 5 ans, devant porter des protections contre l'incontinence peuvent également en obtenir. Ainsi, en 2023, il a été offert 210 rouleaux de 10 sacs poubelle.

# Ressources humaines

## Considérations générales

Le Service des Ressources humaines est un service exposé, complexe dans la diversité de prestations qu'il doit fournir, mais absolument essentielles à la vie de l'entreprise. C'est un partenaire privilégié de la Municipalité dans sa volonté de mise en place d'une véritable politique RH, mais également pour les Chef·fe·s de services et cadres de notre administration. Ce service est garant du bon fonctionnement de toute l'organisation et indispensable au développement, à l'épanouissement et à l'engagement de toutes les personnes actives de notre administration.

Malgré une attention très particulière depuis la nouvelle législature, ce service est toujours en développement et peine à trouver une stabilisation en raison de l'engagement et du travail conséquent nécessaires à son fonctionnement.



## Réalisations principales

- › Gestion administrative des salaires – toute la partie opérationnelle étant effectuée par la DFMI. La gestion des salaires dans son ensemble était gérée ad intérim par le Service RH de la Ville de Pully depuis janvier 2021 ;
- › Le Service des Ressources humaines a été fortement impliqué, en collaboration avec la DJAS et la Fondation de l'Enfance et la Jeunesse (FEJ) à la préparation et finalisation du mandat de gestion des RH du personnel de l'UAPE dont la FEJ reprendra la responsabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- › La Santé et Sécurité au Travail pour le personnel, en collaboration avec M. Vocel, Chargé de la SST à la Ville de Pully ;
- › Initiation du projet de mise en place d'entretiens de collaboration, visant également à suivre le développement professionnel du personnel ;
- › Tableau de suivi des absences à des fins de monitoring et de statistiques ;
- › Suivi des heures du personnel ;
- › Recrutements.

## Santé et sécurité au travail

C'est une obligation légale de l'employeur : ce dernier est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique de ses collaborateur·trice·s.

Initiée en 2022, la mise en place d'un concept de Santé et Sécurité au Travail (SST) a débuté en 2023, en collaboration avec la Ville de Pully avec laquelle nous partageons les compétences d'un ingénieur de sécurité CFST (Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail).

Plusieurs actions ont été réalisées en 2023 pour déployer le concept et ainsi répondre aux exigences émises par la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (CFST 6508) :

- › La réalisation de visites de sécurité des différents postes de chaque direction de l'Administration communale par l'ingénieur de sécurité CFST. Un plan d'actions a été proposé pour corriger et améliorer les points identifiés ;
- › La création d'une Commission de sécurité ayant pour but de statuer sur les actions en SST ;
- › La mise en place d'une organisation SST avec l'aide de répondant·e·s sécurité, désigné·e·s à l'interne. Ces personnes ont reçu une formation et seront un relai avec l'ingénieur de sécurité CFST pour le déploiement du concept SST ;
- › La rédaction de la Politique SST ;
- › La proposition à tout le personnel de l'Administration communale de participer à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière organisée par la Ville de Pully (3 par injection et 9 par traitement homéopathique) ;
- › La formation au secourisme et à l'incendie des collaborateur·trice·s des différentes directions ;



- › L'animation d'un cours « Ready for life » par la Ligue pulmonaire vaudoise destinée aux nouveaux apprenti·e·s, dans le cadre de la prévention du tabagisme.

Au total, **69** personnes ont été formées sur des sujets de santé et de sécurité au travail durant l'année 2023.

## Entretiens de collaboration du personnel

Avec l'appui d'une spécialiste, le Service des Ressources humaines a débuté la mise en place d'outils permettant à la ligne managériale de procéder à des entretiens de collaboration annuels. Ce projet a pour objectif principal de développer et de mettre à contribution le potentiel de chaque collaborateur·trice dans la réalisation des missions relatives à ses fonctions et objectifs fixés par la Direction.

## Caisse intercommunale de pension (CIP)

Durant l'année 2023, l'Assemblée des délégués a décidé de réexaminer le mécanisme de redistribution aux assuré·e·s en cas de résultat favorable. Désormais, lorsque les conditions sont remplies, la CIP peut octroyer aux assuré·e·s un montant supplémentaire sur leur compte individuel de préfinancement, sans revoir à la baisse leur taux de cotisation.

## Traitement du personnel

Conformément à l'article 25 du Règlement du personnel de l'Administration communale, la grille salariale a été indexée à l'indice d'octobre à 106.4 pts, soit 1,7 %.

## Statistiques du personnel au 31 décembre

Personnel	2022*	2023
Administration et Services extérieurs	20.47	22.92
Contrats à durée déterminée (CDD)	2.1	1.5
Apprenti·e·s et stagiaires de l'administration	1	2
Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)	7.43	7.7
Réfectoire scolaire, devoirs surveillés et bibliothèque scolaire	1.62	1.58
Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »	12.51	13.85
Apprenti·e·s et stagiaires socio-éducatif·ve·s	6	5
Total EPT (équivalents à plein temps)	50.77	54.55

*\*le tableau du rapport de gestion 2022 mentionnait une moyenne annuelle*



# Police

## Police administrative

### MANIFESTATIONS

Afin de répondre à la demande de la cellule manifestation de la Police cantonale, nous demandons à toutes les sociétés locales et tiers de soumettre leur demande d'autorisation de manifestations via le portail cantonal POCAMA. Ce dernier est un moyen transversal pour que tous les services cantonaux utiles à la manifestation puissent y accéder en tout temps et si besoin, délivrer un préavis. Ce formulaire permet à l'organisateur de couvrir tous les besoins liés à sa manifestation et d'accéder à toutes les bases légales y relatives. Pour les manifestations récurrentes, l'organisateur peut reprendre sa demande initiale qui reste en mémoire afin de l'actualiser.

Lorsque la manifestation ne concerne que la commune, ce qui est le cas dans la majorité des demandes, elle agit seule sur son traitement. A noter qu'il n'y a pas d'émolument perçu pour cette prestation.

Cette année, 35 manifestations ont été autorisées, 17 permis temporaire de vente de boissons alcooliques délivrés ainsi que 1 attestation et 1 autorisation de loto/tombola.

### CIMETIÈRE ET INHUMATIONS

Durant l'année 2023, nous avons compté 12 décès (18 en 2022) pour des défunt(e)s qui ont trouvé pour repos les lieux suivants : 1 en tombe de corps, 2 en tombe cinéraire, 3 au columbarium 1 au jardin du souvenir et 5 en divers autres lieux, hors de notre commune.

### SIGNALISATION

La Municipalité a procédé à la demande de légalisation du signal OSR 4.09 Impasse (art. 46) au chemin de la Rouvène qui a été légalisée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Le service de signalisation routière de notre Police intercommunale est intervenu pour quelques rafraîchissement de marquage au sol.

La suite des travaux à la route de Burenos a imposé la mise en place d'une signalisation de chantier provisoire pour assurer le trafic alterné. Ce dispositif n'a pas occasionné d'incident majeur.

### STATIONNEMENT

L'aire de stationnement à proximité de la Rotonde, sise à la route de la Métraude reste toujours un point d'intérêt pour les adeptes du camping motorisé. La Police Est-Lausannoise (PEL) effectue régulièrement des contrôles afin d'éviter que s'instaure un stationnement durable. Cette place figure sur une application qu'utilisent les usagers des camping-cars, ce qui explique pourquoi ce site est régulièrement occupé.



## UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

La Municipalité a délivré 3 autorisations d'utilisation du domaine public, (4 en 2020), et a mis à disposition plusieurs places de parc pour des chantiers.

## PRÉVENTION

Avec l'arrivée du printemps, après avoir passé une longue période à l'intérieur de son gîte, l'humain tend à élargir à nouveau les périmètres de son espace vital ainsi que ses activités d'entretien extérieur ou autre divertissement. Cette situation engendre évidemment une augmentation des émissions sonores qui, parfois, occasionnent des nuisances dans les alentours. Afin de parer aux querelles de voisinage, la Municipalité, de concert avec la police intercommunale, a publié en début d'année, un message de sensibilisation pour la lutte contre le bruit.

## ORDRE PUBLIC

La Municipalité :

- a établi 14 dénonciations (3 en 2022) en commission de Police pour diverses infractions en lien avec le règlement communal sur la gestion des déchets et le stationnement ;
- a déposé 2 plaintes (6 en 2022) pour dégâts à la propriété. Il s'agit pour la majorité des cas de graffitis ou de dégâts sur les bâtiments.

Au niveau des mesures préventives :

- 12 lettres d'avertissement (5 en 2022) ont été adressées pour usage non autorisé des places de déchets ; aucun cas de récidive n'a été signalé.

## Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL)

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le dispositif « COVID » ordonné par l'Etat-major de conduite cantonal (EMCC) entre la Police cantonale vaudoise (PCV) et les Polices communales (PolCom) a été adapté au 1er juin (dispositif CoRe / Collaboration Renforcée). Nous rappelons ici que les polices communales ont été intégrées durant l'hiver 2022-2023 dans le rythme de conduite au niveau de la police vaudoise dans le cadre du plan INOPIA (Mesures énergétiques) suite au déclenchement de la guerre en Ukraine.

Durant l'année, et dans le cadre de la police coordonnée, les effectifs de la Police Est-Lausannois (PEL) ont régulièrement été sollicités pour renforcer différents dispositifs sécuritaires sur le Canton, notamment sportifs dans le cadre des championnats suisses de football de Super League et Challenge League avec la présence de quatre clubs vaudois, lesquels occupent nos forces de police pour ainsi dire chaque week-end autour des pelouses afin que la sécurité autour de stades entre supporters adverses soit assurée. Nous pouvons également citer la visite de Monsieur le Président Macron en terre vaudoise au mois de novembre qui a nécessité l'engagement de nombreux policier·ère·s issus des corps de police communaux et de la Police cantonale vaudoise.



## **PROJET CORE (COLLABORATION RENFORCÉE)**

Suppression des patrouilles mixtes au 1<sup>er</sup> juin 2023.

Plusieurs actions, sous l'angle du décloisonnement et de la mutualisation des forces, se sont poursuivies avec notamment les réflexions dans les domaines de la formation continue commune, les interventions d'urgence, la proximité et les centrales d'engagement.

## **COLLABORATION PEL-POLICE LAVAUX**

La collaboration PEL-POLICE LAVAUX s'est poursuivie en 2023. Ainsi, les différentes patrouilles de ces deux corps de police ont continué d'intervenir sur l'ensemble des deux territoires afin de se prêter « main-forte » lors d'événements nécessitant rapidement des policier-ère-s. Cette collaboration entre nos deux corps de police a permis également d'améliorer notre efficacité en mutualisant nos forces en cas d'absence imprévue d'un collaborateur (maladie, accident, etc.).

Vu l'effectif de nos organisations et la peine à recruter du personnel formé, une mutualisation pérenne des unités opérationnelles pourrait être une solution. Une réflexion à ce sujet a démarré fin 2022 sous l'impulsion des Commandants des deux corps de police. Les cadres opérationnels des deux entités se sont rencontrés à plusieurs reprises pour dresser le bilan actuel et les grandes lignes de réflexion, ceci sous la conduite d'une cheffe de projet mise à disposition pour le secrétariat de la Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises – Société des Officiers des Polices communales vaudoises. Les travaux sont toujours en cours et devraient se poursuivre cette année avec comme objectif de pouvoir mettre en place à terme un projet réaliste, efficace, qui puisse répondre en finalité aux attentes des citoyens et aux exigences de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV ; BLV 133.05) du 13 septembre 2011, tout en conservant l'autonomie politique et organisationnelle de nos associations.

## **FORMATION**

L'Organisation policière vaudoise a permis de poursuivre la formation permanente au sein de l'ensemble des polices vaudoises, notamment dans les domaines du tir, de la sécurité personnelle et des premiers secours (BLS-AED / Usage des moyens de secours comme le défibrillateur). Cette formation partagée a permis aux collaborateurs des corps de police volontaires de suivre des entraînements communs, permettant de gagner ainsi en efficacité (planification simplifiée des moniteurs) et de bénéficier d'un enseignement identique.



## PRÉVENTION-PROXIMITÉ

Quelques actions de la section Prévention-Proximité sur notre commune :

### 1. Contrôles de circulation (campagnes de prévention et autres) :

- « Dégivrer »
- « Distraction »
- « Trottinette électrique »
- « Hush » Véhicule bruyant
- « Sécurité à vélo électrique »
- « Arrêtez-vous pour les écolier·ère·s » Rentrée scolaire
- « Promotion gilet de sécurité »
- « Visibilité »
- « Boire ou conduire »

### 2. Stand de prévention

- Vol avec effraction
- Vol à la tire, à l'astuce, faux neveu
- Journée nationale du cambriolage
- Journée nationale made visible (visibilité)
- SERA (cambriolage en fin de journée durant la période hivernale)
- Réseaux sociaux – internet (cybercriminalité)

Contrôles des zones macarons et de stationnement : environ 271 heures.

Aucune fiche action n'a été mise en place (avec des contrôles spécifiques ou ciblés) sur la commune pendant cette année, aucune problématique particulière ne nous ayant été signalée.

Des passages préventifs, aussi bien à bord de nos véhicules de service - voitures, motos et scooters - qu'en patrouilles pédestres, ont toutefois été effectués dans le cadre du travail quotidien, ceci principalement dans les lieux connus comme points de rassemblements et aux éco-points.



## LES AUTORITÉS

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, le Comité Directeur (CoDir) s'est réuni à **11** reprises. Pour Belmont-sur-Lausanne, Madame Nathalie Greiner est Membre et Vice-présidente du CoDir.

### Le Conseil intercommunal – Législature 2021 - 2026

Les Représentants de la Commune au sein du Conseil intercommunal sont :

Nom	Prénom	Délégué
Bartolacelli	Jean-Charles	du Conseil communal
Francey	Jérémie	du Conseil communal
Grossenbacher	Benoît	du Conseil communal
Michelet	Philippe	de la Municipalité

Le Conseil intercommunal de la législature 2021-2026 a tenu **2** assemblées ordinaires en juin et novembre 2023.

Le membre de la Commission de gestion pour Belmont-sur-Lausanne est Monsieur Jean-Charles Bartolacelli.

### Statistiques diverses

Radars mobiles Belmont-sur-Lausanne

	2021	2022	2023
Nombre de contrôles	100	112	87
Nombre de véhicules recensés	33'287	29'501	24'253
Nombre de véhicules en infraction :	3'279	2'876	2'369
Dépassements dénoncés en Préfecture	43	25	36
Dépassements dénoncés au Ministère public	2	2	8
Pourcentage véhicules en infraction :	9.85%	9.75%	9.77%
Zones 30 km/h	17.50%	17.08%	16.00%
Routes 50 km/h	7.87%	5.16%	8.20%
Routes 60 km/h (Monts-de-Lavaux hors localité)	11.36%	9.75%	0.00%



Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombre contrôles	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	% de dénoncés 2022	% de dénoncés 2023
Arnier, Route d'	14	2'210	366	19.60%	16.56%
Blessoney, Chemin du	0	0	0	6.15%	0.00%
Burennoz, Route du	10	4'116	425	2.4%	10.33%
Chaffeises, Route des	3	469	45	5.45%	9.59%
Chatruffe, Chemin de	7	265	63	20.37%	23.77%
Courtillet, Chemin du	4	74	13	26.15%	17.57%
Crau-au-Fer, Chemin du	1	16	2	0.00%	12.5%
Cure, Chemin de la	1	15	0	0.00%	0.00%
Ecaravez, Chemin des	2	89	10	20.41%	11.24
La Louche, Route de	11	1'436	205	21.36%	14.28%
Léchire, Chemin de la	4	221	27	16.63%	12.22
Monts-de-Lavaux, rte des (hors localité)	0	0	0	1.37%	0.00%
Monts-de-Lavaux, rte des (localité)	19	14'824	1'123	7.65%	7.58%
Pâquis, Chemin du	2	64	12	21.43%	18.75%
Plan, Chemin du	1	25	4	26.00%	16%
Pralets, Chemin des	0	0	0	16.93%	0.00%
Signal, Route du	3	237	44	13.30%	18.57
Villars, chemin de	5	192	30	14.75%	15.60
Total	87	24'253	2'369	9.75%	9.77%

## Centrale téléphonique - Réception

La Police Est-Lausannois réceptionne annuellement quelque 35'000 appels téléphoniques pour des questions administratives ou demandes d'interventions non urgentes et accueille environ 20'000 personnes au guichet de la police administrative ou celui de Police-secours qui est ouvert au public 24h/24 tous les jours de l'année.

**Activités des unités Police-Secours**

	<b>Total</b>	<b>Belmont</b>	<b>Pully</b>	<b>Paudex</b>	<b>Savigny</b>
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc.)					
Commission de police	2'718 (2022 : 2'486)	158 (164)	1'642 (1'708)	230 (238)	688 (376)
Préfecture	992 (2022 : 947)	50 (52)	231 (288)	39 (40)	672 (567)
Ministère public / Trib. Mineurs	211 (2022 : 247)	9 (6)	72 (147)	10 (11)	120 (83)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	240 (2022 : 214)	18 (13)	165 (143)	13 (12)	44 (46)
Ivresses au volant	70 (2022 : 89)	2 (6)	53 (68)	7 (9)	8 (6)
Actions proactives :					
Présences près des écoles	1'098 (2022 : 1'168)	113 (149)	738 (685)	85 (119)	162 (215)
Contrôles circulation	2'103 (2022 : 1'980)	98 (102)	1'394 (1'204)	243 (210)	368 (464)
Patrouilles et actions préventives	7'289 (2022 : 7'321)	346 (528)	5'585 (5'439)	498 (490)	860 (864)

**Amendes d'ordre**

<b>2023</b>	<b>Total</b>	<b>Belmont</b>	<b>Pully</b>	<b>Paudex</b>	<b>Savigny</b>
Amendes d'ordre (AO) sans vitesse (2022)	10'175 (9'504)	406 (297)	8'760 (8'233)	800 (718)	209 (256)

Pour les détails, il y a lieu de se référer au rapport de gestion de l'ASEL.



# SDIS Ouest-Lavaux

## Considérations générales

Depuis le 1er avril 2023, le SDIS Ouest-Lavaux est désormais une association intercommunale dont les autorités ont été assermentées par Monsieur le Préfet Daniel Flotron lors de la cérémonie qui s'est tenue le 28 mars 2023 à Paudex.

A cette occasion, la soussignée a chaleureusement remercié la Commission consultative du feu, ses collègues Syndics et Municipaux et toutes les personnes qui se sont engagées dans l'aboutissement de ce projet entamé en 2019.

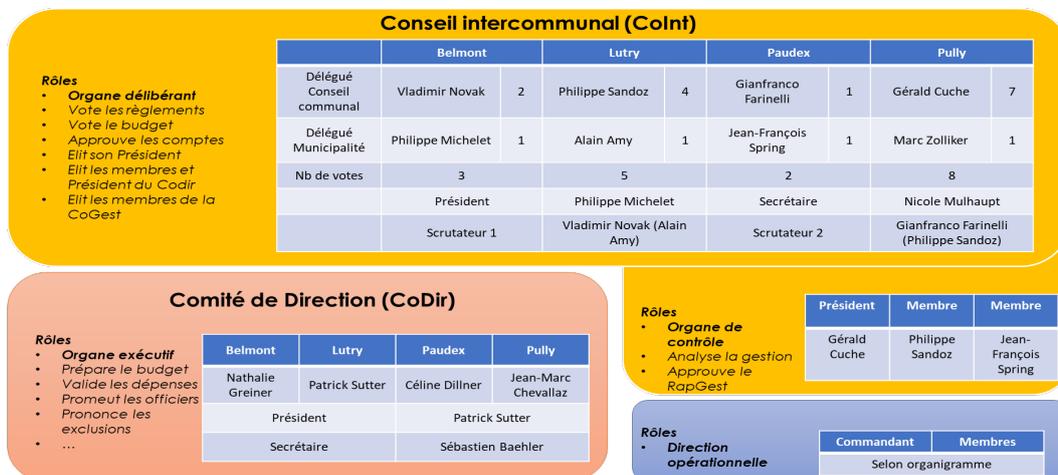
Elle a ainsi pu transmettre la présidence qu'elle assurait depuis le 1er juillet 2021 à M. Patrick Sutter, Conseiller municipal de Lutry, qui a manifesté son intérêt de présider le CoDir de la nouvelle association.

C'est le service des finances de la Ville de Pully qui succède à Belmont-sur-Lausanne en qualité de commune boursière.

## Organisation

### AUTORITÉS

La composition des organes de cette Association est illustrée ci-dessous :



### COMMANDEMENT

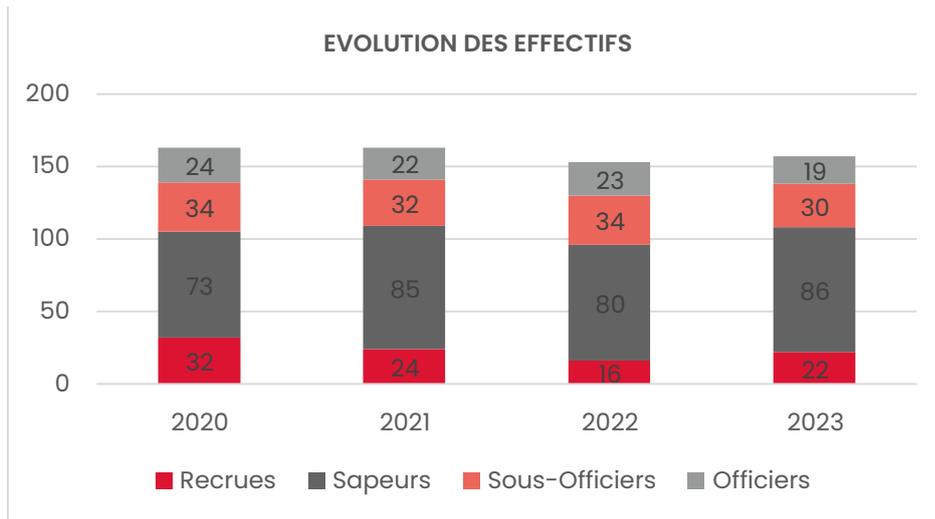
Depuis janvier 2018, le SDIS est placé sous la conduite de son Commandant, le Major Sébastien Baehler.



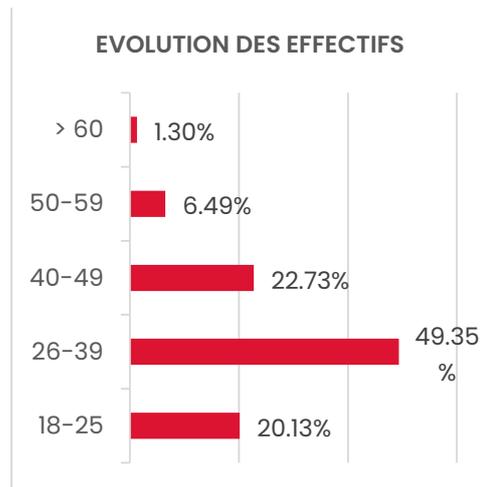
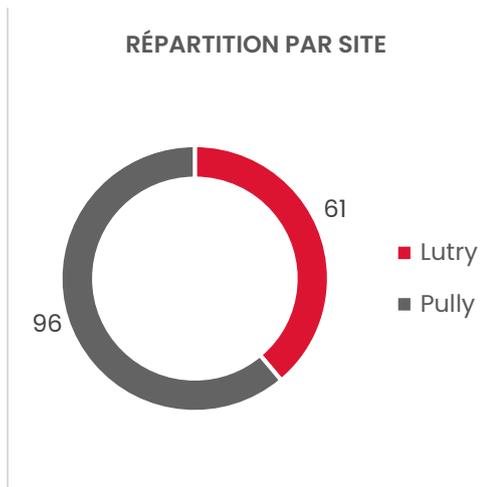
## Personnel

### EFFECTIFS

Les effectifs sont globalement stables et montrent une légère augmentation en 2023 (+4 personnes). La pyramide hiérarchique reste quant à elle équilibrée.



La répartition des 157 membres du SDIS par site et par classe d'âge se compose comme suit :





## JUBILAIRES À BELMONT-SUR-LAUSANNE

- > 30 ans de service  
Cap Didier Gerber
- > 25 ans de service  
Maj Sébastien Baehler
- > 10 ans de service  
App Karim Ganour
- > 5 ans de service  
App Vladimir Novak  
Mme Laure Maillard, secrétaire de l'EM.

## NOMINATIONS ET PROMOTIONS – BELMONT-SUR-LAUSANNE

Ont été promus au 1er janvier 2023 :

- > A la distinction d'Appointé(e)  
Sap Vladimir Novak
- > Au grade de Sergent-Chef  
Sgt Cyril Stuber

## DÉMISSIONS ET CESSATIONS D'ACTIVITÉS D'OFFICIERS

Plt Frédéric Bovey, après 32 ans de service

## JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Notre section de Jeunes sapeurs-pompiers a eu une année 2023 chargée. Avec un total de 10 exercices ordinaires, totalisant 32 heures d'instructions, les jeunes ont une formation riche et diversifiée, allant du déploiement hydraulique au secours aux victimes, en passant notamment par la maîtrise des nœuds et l'utilisation des échelles.

## RECRUES 2023

Au 1er janvier 2023 nous comptons 20 recrues, dont 5 Jeunes Sapeurs-pompiers (JSP).

Au 31 décembre 2023, 16 recrues – dont nos 5 JSP – ont été incorporés dans notre DPS (Détachement de Premier Secour) et 2 devront refaire leur cursus d'exercices recrue en 2024 par manque de participation aux différentes soirées d'exercices dispensées cette année.

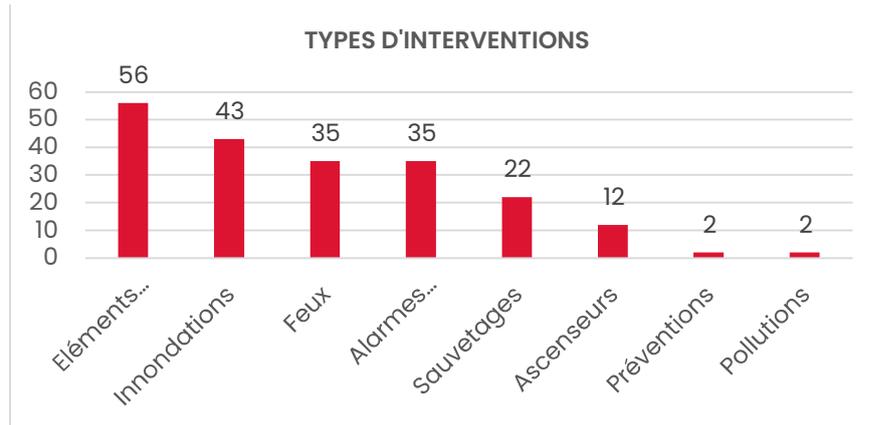
Ce qui nous semble important à relever est l'enthousiasme de nos recrues et de nos encadrants lors des différentes soirées et/ou journées de formation.



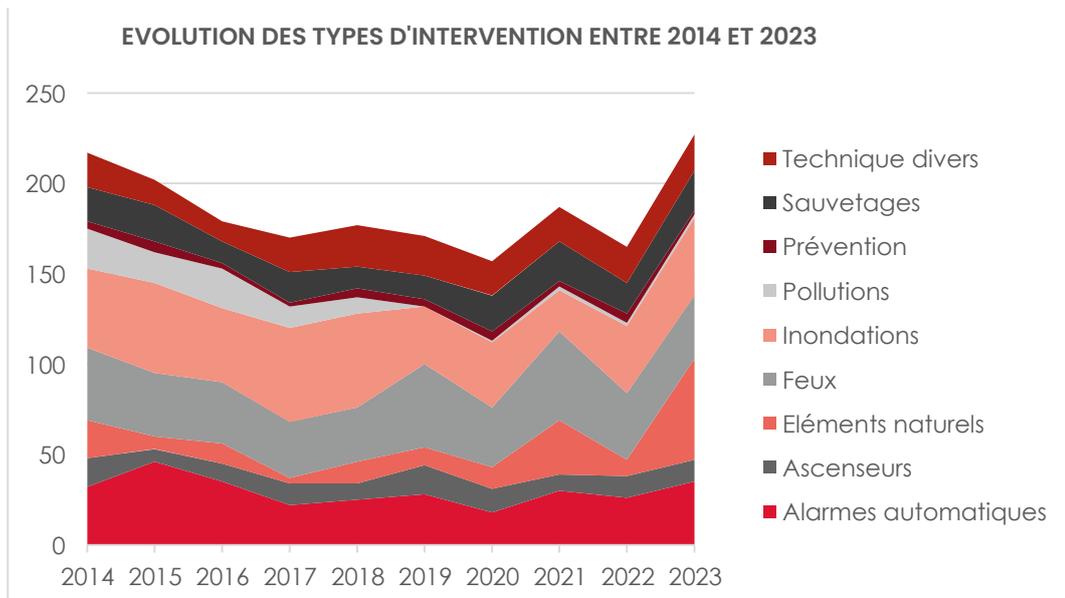
## Activités

### INTERVENTIONS

2023 est une année record, car nous sommes intervenus à **227** reprises. Les typologies, évolutions et répartitions de ces interventions sont illustrées dans les graphiques ci-dessous.

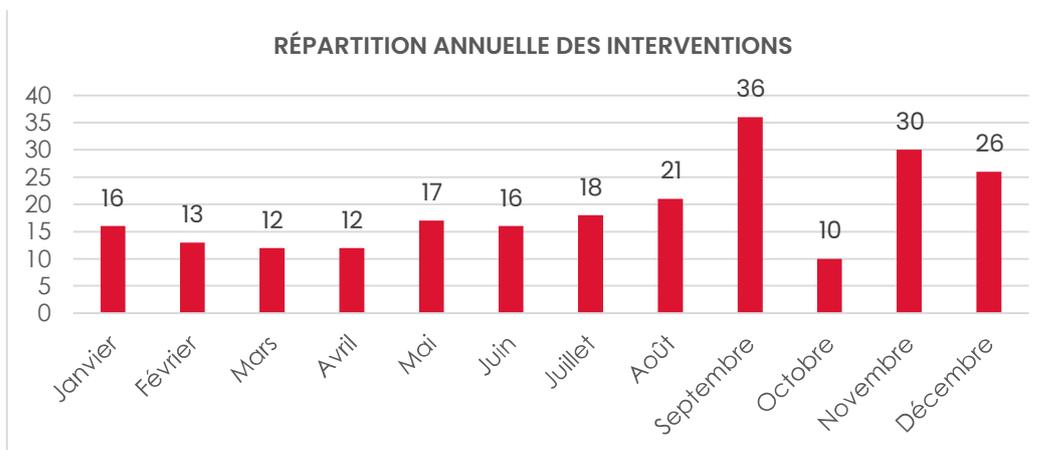


A l'instar de 2021, nous avons connu plusieurs évènements climatiques majeurs engendrant la mise sur pied de Postes de Commandement Avancés (ci-après PCA) et donnant lieu à une soixantaine d'interventions (un quart de nos interventions).

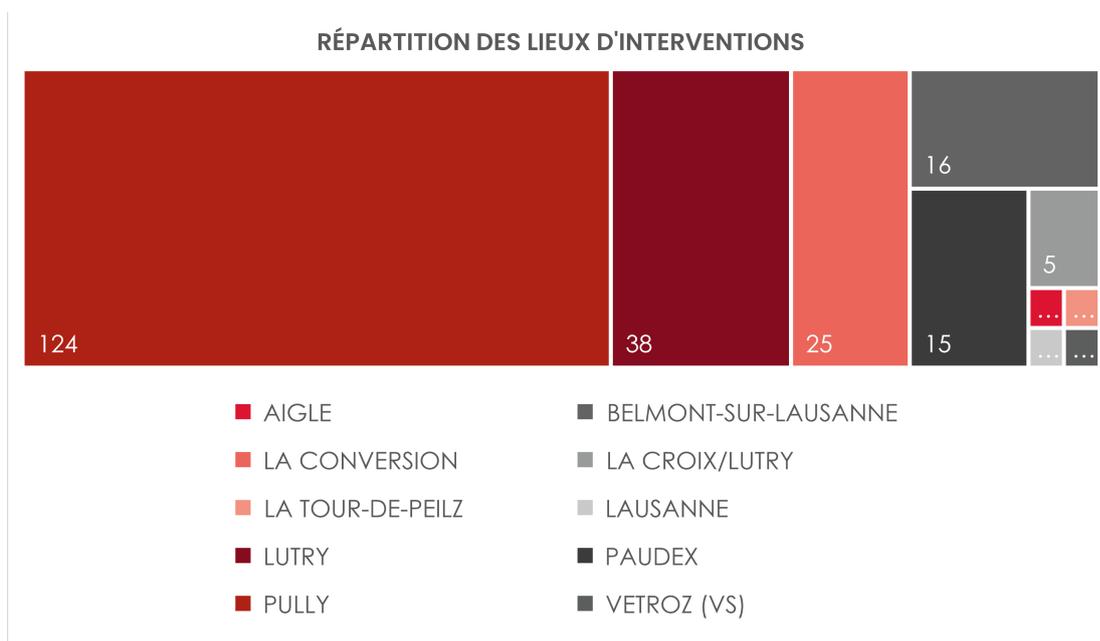




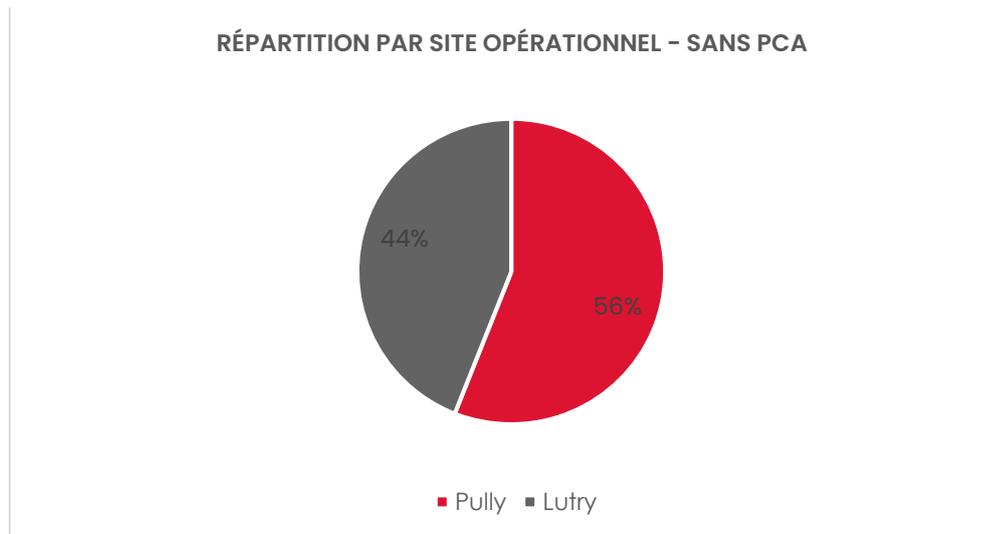
Les inondations représentent environ 20% et sont suivies de près par les feux (15%). Les alarmes automatiques ont aussi été nombreuses.



Le nombre d'interventions par mois est assez stable (entre 15 et 20) à l'exception des mois de septembre et de novembre marqués par les éléments naturels.



Le graphique ci-dessus représente le nombre d'interventions par commune. Il ne tient pas compte des PCA, puisque ces derniers sont ouverts à Pully, mais concernent toutes les communes. En 2023 nous avons vécu quelques interventions inhabituelles, où nous avons été alarmés en dehors de notre périmètre d'intervention. Nous avons notamment prêté main forte à nos collègues valaisans pour le feu de halle industrielle chez Biofruit SA (Vétroz), ainsi qu'au SDIS Chablais lors des risques de débordement de la rivière la Grande Eau.



Les sites opérationnels sont de même catégorie. Pully a un nombre d'interventions légèrement plus élevé, notamment en raison de son bassin de population plus important.

### **GARDES ET REPRÉSENTATIONS**

Comme lors des éditions précédentes, notre SDIS a participé au dispositif sécuritaire de la Course à Travers Pully. Une dizaine de sapeurs-pompiers ont assuré la sécurité des coureurs lors de la course des adultes.

Des festivités du premier août ont été organisées dans nos quatre communes et nous avons pu répondre à toutes les demandes pour assurer une surveillance lors des feux. En parallèle, nous avons maintenu un dispositif de permanence pour toutes les autres interventions selon les standards habituels.

Nous avons aussi contribué au bon déroulement de la fête des vendanges où une quinzaine de personnes a pris part au dispositif d'accueil de la manifestation.

Les membres de notre état-major ont participé à plusieurs cérémonies organisées par les SDIS voisins. Il s'agissait essentiellement de rapports annuels, mais également des cérémonies du souvenir de Pully et de Lausanne.

## **Formation**

### **FORMATION INTERNE – EXERCICES**

La planification des exercices se fait en tenant compte de plusieurs contraintes qui sont imposées par des lois ou règlements. Ainsi, chaque pompier doit faire un minimum d'heures d'exercice en fonction de ses spécialisations, son grade ou sa fonction.

Ainsi, le planning 2023 comportait **224** soirées et **3** samedis.

Les membres du SDIS ont participé à **7'607** heures d'exercices internes. A titre de comparaison, ce même chiffre en 2022 se portait à 6'617 heures. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des effectifs et du taux de participation.



## FORMATION EXTERNE – COURS ECAFORM

Les membres de notre SDIS ont participé en 2023 à 1'818 heures de formations externes soit l'équivalent de 227 journées de cours organisées par l'ECA et réparties dans les différents modules comme illustré dans le graphique ci-dessous.

## FORMATION EXTERNE – COURS D'INSTRUCTEUR FÉDÉRAL

Au 31 décembre 2023, le SDIS Ouest-Lavaux comptait 10 instructeurs fédéraux dans ses rangs.

Très investis dans la formation propre à notre SDIS, ces instructeurs œuvrent également régulièrement en tant que chef de classe lors des cours cantonaux.

## Projets et évolutions 2023

### TECHNIQUE

En 2023, le groupe technique du SDIS s'est enrichi de nouveaux membres, visant à garantir la mise à jour et l'accessibilité des documents, des plans et des accès essentiels lors des interventions. Cette expansion a permis de consacrer du temps à plusieurs tâches cruciales.

En lien avec les projets de construction, de surélévation ou de rénovation d'immeubles, notre expertise a été sollicitée à 32 reprises pour traiter des aspects liés aux accès des moyens de secours.

Les tubes à clé renfermant les accès des immeubles et facilitant ainsi notre entrée (et celle de certains partenaires du secours), sont installés par les architectes, propriétaires ou gérances tant sur les nouveaux bâtiments que de manière de plus en plus fréquente sur les anciens bâtiments. En conséquence, notre groupe a dû poursuivre un travail conséquent sur la documentation et les géodonnées associées à une quarantaine d'adresses nouvellement équipées.

### COMMUNICATION

Notre équipe communication a joué un rôle essentiel dans la promotion et la valorisation des activités du SDIS.

Tout au long de l'année 2023, elle s'est régulièrement réunie pour planifier et réaliser des prises de photos et de vidéos lors des exercices, afin de témoigner du professionnalisme et de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

Elle a également été disponible pour se rendre sur les lieux des interventions et en capturer des images, dans le respect de la sécurité et de la discrétion.

Notre présence sur les réseaux sociaux continue de croître et nous publions régulièrement nos activités sur nos pages Facebook et Instagram.

L'équipe communication a activement coordonné l'organisation des portes ouvertes du SDIS le 7 octobre dernier à Pully, qui ont attiré de nombreuses personnes curieuses de découvrir les coulisses du service, ses équipements et ses missions. Ce fut l'occasion de sensibiliser le public aux enjeux de la prévention et de la protection, ainsi que de renforcer les liens avec la population et les autorités locales.



# Organisation régionale de la Protection civile (ORPCI)

## Considérations générales

La Protection civile, en sa qualité d'acteur essentiel dans la gestion des situations d'urgence et de crise, occupe une place prépondérante dans la préservation de la sécurité et du bien-être de la population. Elle répond aux défis complexes et diversifiés liés à la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Ce travail ne peut pas être abouti sans le dévouement de l'ensemble du personnel professionnel, mais également de milice.

L'année 2023 a été marquée par une activité intense et diversifiée, reflétant l'engagement et la compétence des membres de l'ORPC. Les résultats des formations et les opérations menées témoignent de l'efficacité et de la détermination de l'équipe à répondre aux divers défis.

## Projet Tétris

Régionalisées par district depuis 2018 pour, les ORPCi n'ont eu que peu de répit avant de recevoir du Canton un nouveau projet d'organisation.

En effet, au printemps 2021, le Canton présentait aux 10 Organisations Régionales de Protection civile (ORPCi) son intention de les centraliser en une seule et unique ORPCi cantonale, avec un commandement unifié central.

Selon l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), cette réforme permettrait d'avoir le contrôle et une meilleure vision des besoins. Les différentes organisations de protection civile et les politiques refusent cette vision car l'ancrage régional, la connaissance du terrain, de la population, ainsi que l'autonomie communale sont essentielles aux missions de la Protection civile (PCi).

Il paraît important de souligner que l'Assemblée des présidents des Comité directeurs des dix régions n'a jamais adopté le rapport qui leur a été présenté et qu'il n'a pas davantage accepté les conclusions et propositions.

C'est pourquoi, outre le maintien d'un dialogue avec le Canton, l'Assemblée a proposé l'élaboration d'une alternative plus respectueuse de la répartition canton/communes, appelée « Synergies renforcées ». Cette alternative ou contre-projet, est le fruit d'un travail collectif de tous les présidents des CODIR et des commandants. Plutôt qu'une révolution, elle permet d'amener une évolution de notre PCi, pour les cinq à huit ans à venir, le temps que la législation fédérale soit éventuellement adaptée et que nous puissions constater si effectivement une réhausse des effectifs doit avoir lieu dès 2032, ce qui aurait une incidence majeure sur l'organisation de la PCi.



Malgré une forte mobilisation politique et de nombreuses discussions depuis 2021, Monsieur le Conseiller d'Etat Vassili Venizelos, en charge de ce dossier, reste inflexible et maintient sa position quant à un commandant unifié. Une nouvelle analyse est en cours, effectuée par un groupe de travail constitué uniquement de représentants des services de l'Etat. L'UCV a été sollicitée pour ses bons offices par l'Assemblée des présidents des Comités directeurs des dix régions, afin qu'elle intervienne auprès du Conseil d'Etat sur ce dossier qui représente un enjeu majeur pour l'organisation et la survie des ORPCi régionales de notre Canton.

## Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité et un délégué du législatif, désigné par le Conseil communal ou général.

A Belmont-sur-Lausanne, pour la législature 2021-2026, il est composé de 2 délégués, à savoir :

- › Philippe Michelet, Conseiller Municipal ;
- › Claudine Gygi, Conseillère communale.

## Comité de Direction

Le Comité de direction (ci-après CODIR) est constitué de neuf membres issus des précédentes organisations du district et élus par le Conseil intercommunal.

A Belmont-sur-Lausanne pour la législature 2021-2026, c'est la Syndique soussignée qui est membre du CODIR.

## Bataillon ORPC Lavaux-Oron

L'organisation est composée de trois compagnies formant un bataillon avec du personnel de milice (environ 350 personnes). Le territoire du district Lavaux-Oron est composé de 16 communes, sur 134.5 km<sup>2</sup>, avec une population de 65'135 habitants (2023).

6 officiers ont été nommés Commandants ou Remplaçants de Commandants de Compagnie. Ils sont amenés à conduire les opérations de l'instruction de compagnie constituée de 110 miliciens environ.

## Retour sur les interventions et autres situations d'urgences

### DÉLESTA – JANVIER 2023

Grave accident sur l'autoroute entre Belmont-sur-Lausanne et Vevey, le plan DELESTA a été engagé par la police cantonale. La PCi a été chargée de dévier les véhicules en direction de Chardonne.



### **DÉLESTA – JUIN 2023**

Grave accident de nuit sur l'autoroute entre Belmont-sur-Lausanne et Vennes, le plan délesta a été engagé par la police cantonale. La PCi a été chargée de dévier les véhicules en direction de Lausanne.

### **CANICULE – AOÛT 2023**

En raison des températures élevées, le plan canicule a été déclenché le 17 août 2023.

Les miliciens ont été mobilisés jusqu'au 25 août pour des missions d'appels à la population, incluant les visites à domicile.

### **INONDATIONS – NOVEMBRE 2023**

4 novembre, à la suite d'inondations ainsi qu'une canalisation bouchée, la PCi a appuyé le SDIS Cœur de Lavaux.

14 novembre, à la suite d'importantes inondations, la PCi a appuyé le SDIS Cœur de Lavaux. Des routes sont coupées, des maisons et salles inondées sur la commune de Puidoux. 450 sacs de sable ont été mis à disposition par la PCi.

## **Manifestations**

Les activités liées à l'événementiel ont repris de manière importante. La Protection civile a été sollicitée pour les manifestations suivantes.

### **XTRATRAIL DU 2 AU 5 JUIN 2023 – 53 JOURS DE SERVICES**

Missions : installation et exploitation de l'infrastructure de conduite, couverture radio Polycom, assurer la sécurité et la surveillance sur le parcours de la course, collaboration à la gestion du trafic et exploitation du service de transport, montage et démontage des infrastructures temporaires avec l'appui des polices municipales.

### **CAMP DE L'ARFEC DU 4 AU 14 AOÛT 2023 – 120 JOURS DE SERVICE**

Le Camp de l'ARFEC s'est déroulé en présence de la milice sur base de volontariat avec des mesures sanitaires strictes, permettant d'accompagner les enfants atteints du cancer ainsi que les fratries (frère ou sœur). Durant une semaine avec deux week-ends inclus, des enfants malades, encadrés par le personnel soignant, ont été pris en charge par la Protection civile afin de permettre aux parents un petit moment de repos, et aux enfants un séjour hors de leur encadrement usuel. Ce camp est rempli de moments forts, parfois durs, mais enrichissants pour tous.

### **LAUSANNE MARATHON LE 27 OCTOBRE 2023 – 65 JOURS DE SERVICE**

Cette course, au départ de Lausanne, traverse tout le Lavaux. La Protection civile a pour mission de sécuriser le passage des coureurs par la fermeture des routes.



# Forêts

## Considérations générales

Nos forêts sont placées sous l'autorité de notre garde forestier, M. Alexis Carrel. Nous saluons son engagement, sa gestion compétente et rigoureuse, ainsi que sa grande disponibilité pour répondre aux multiples sollicitations.

## Martelage et exploitation

Définition : Sylve = m<sup>3</sup> estimé sur pied selon le tarif d'aménagement vaudois

N° Chantier	Lieu-Dit	Interventions	Forêt prot.	Vol. Rés.	Tiges rés	Vol Flus	Tiges flus	Total Tiges	Vol. Total
2023C127CHA-33	Châblis 26.02.23	Châblis	Non	71.1	18	6.6	5	23	77.7
2023C152CHA-72	Châblis 06.2024	Châblis	Non	19	8			8	19
2023C127ML-82	Chemin du Jordillet	Mise en lumière	Oui	106.9	25	8.3	5	30	115.2
2023C127CHA-103	Châblis parcelle 125	Châblis	Non			0.6	3	3	0.6
<b>Total tiges</b>								<b>64</b>	
Total sylves									212.5
Possibilité									220
Solde année 2022									0
Volume disponible									7.5

Au mois de juillet 2023, lors de la journée de martelage, une seule coupe a été martelée au chemin du Jordillet, elle est attribuée à l'entreprise forestière Daniel Ruch. Le solde de la possibilité a été pris par les châblis du début de l'année.

La nouvelle possibilité de coupe pour les forêts communales se monte à 220 sylves/an.



## CHABLIS

Définition : Les chablis sont des arbres attaqués par les insectes, cassés ou renversés.

À la suite du fort coup de vent du 26 février 2023 et d'un violent orage au mois de juin, environs 30 à 40 arbres pour un volume de 100 m<sup>3</sup> ont été renversés. Les  $\frac{3}{4}$  du volume renversé était à l'entrée de la forêt du Signal vers le chemin de Malatête, le reste du volume était disséminé à travers les forêts communales.

Pour info, environ 100m<sup>3</sup> de sapins blancs ont été attaqués par le bostryche curvidenté, sur des forêts privées au chemin de la Biolette. Ces arbres ont été exploités, ceci dans le but d'enrayer l'épidémie.

## VENTE DES BOIS

Vous trouverez ci-dessous le volume de bois commercialisé avec les différents assortiments. En 2023, le volume est conséquent pour les raisons suivantes, une coupe de 2022 n'a pas pu être terminée à temps, elle s'est terminée sur 2023 et le volume de chablis renversé en février aurait dû normalement être exploité pendant l'hiver 2023-2024.

Volume des bois commercialisé		
Bois de service (sciage)	Résineux	242 m <sup>3</sup>
	Feuillus	0 m <sup>3</sup>
Bois énergie	Résineux et feuillus	159 m <sup>3</sup>
<b>Total des bois</b>		<b>401 m<sup>3</sup></b>

Les prix des différents assortiments sont les suivants :

- › Bois de service résineux épicéa/sapin : 40 à 120.-/m<sup>3</sup> ;
- › Bois de service feuillu 80 à 200.-/m<sup>3</sup> ;
- › Bois énergie feuillu 50 à 60.-/m<sup>3</sup> ;
- › Bois énergie résineux 39.-/m<sup>3</sup>.

Les bois de services (sciages) sont vendus par le biais de la Forestière et le bois énergie est vendu à la compostière la Coulette.

## SOINS CULTURAUX

2 parcelles pour une surface de 13'000 m<sup>2</sup> de soins cultureux ont été traités par l'entreprise forestière Pasche & Cie, la première parcelle à proximité du couvert du 700ème et la seconde parcelle au lieu-dit « les Creux » le long de la Paudèze.

## ENTRETIEN DES CHEMINS

L'équipe forestière de Lutry a effectué les travaux d'entretien courant des chemins et des sentiers forestiers.



## PLANTATION



À la suite des dégâts du 26 février, afin de recréer la forêt à l'endroit dévasté, une plantation de 6 cellules pour un total de **120** plans a été effectuée au mois de novembre. Cette plantation est composée de tilleuls à petites feuilles et d'érables planes. Tous les plans sont protégés avec une « corbeille » afin d'éviter les dégâts du gibier. Une subvention correspondant à 70% du coût des travaux sera versée en 2024 (pas de versement de subventions de novembre à février).

Au couvert du 700ème, les buissons épineux ont été arrachés et remplacés par des cytises et viornes qui sont également des essences buissonnantes.

## SUBVENTIONS

Les subventions forestières suivantes ont été versées à la commune :

Libellé	Montant
Entretien des forêts de protection publique	CHF 5'142.00
Soins aux jeunes peuplements	CHF 1'760.00
Rétrocession sur les carburants	CHF 113.80
	CHF 7'015.80

# Vignes

## Considérations générales

L'année viticole 2023 a été pour le moins contrastée.

La sécheresse et les grosses chaleurs de juillet et août ont particulièrement affecté le haut de notre vignoble, ce qui a retardé la maturité des grains. En effet, sur la partie supérieure, la vigne n'a que 40 cm de terre à disposition, donc une réserve hydrique faible.

Et n'oublions pas que le 24 juillet une grêle a touché le vignoble, et particulièrement la partie supérieure. On a constaté entre 8-15% de dégâts. A noter également qu'une ligne complète de chasselas au chemin de la Mouette a été couchée. Une remise en état a été possible.

Malgré les constats évoqués ci-dessus, le millésime 2023 s'annonce dans la lignée de 2015, 2018 ou encore 2022, qualitativement magnifique, tant pour les blancs que les rouges. Il en va de même pour les quantités, où les quotas sont quasi atteints.



## Domaine communal

### ENCAVAGE ET VINIFICATION

Depuis l'automne 2023, nos raisins et les vins du domaine communal sont encavés et vinifiés par l'Union vinicole de Cully, après deux années compliquées avec Terres de Lavaux suite au départ de son Directeur qui assurait le suivi et la gestion de nos millésimes depuis de très longues années.

Le travail de la vigne est assuré par notre vigneron-tâcheron M. Gilbert Fischer, que nous remercions pour les bons soins prodigués aux parcelles communales.

### Biodiversité - Label Vinatura

Les vignes communales sont certifiées par le Label Vinatura pour une viticulture qui s'inscrit dans la durabilité et le respect du paysage et de la biodiversité. 75% de la surface de nos vignes doivent par ailleurs être enherbée. Cette couverture du sol certes accentue encore la concurrence en eau, mais évite l'érosion.

Depuis 2021, nos vignes ne reçoivent plus de traitement à base de produits de synthèses après la formation des baies. Ce programme, soutenu par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires du Canton, est entré en vigueur en janvier 2020. Contrôlé par des spécialistes, il est destiné à favoriser la diminution des produits chimiques en viticulture, garantit aussi que nos vins ne contiennent pas de pesticide. Les seuls produits autorisés depuis la floraison sont ceux utilisés en culture biologique - cuivre et soufre pour nos vignes.

Cependant, cette façon de faire nécessite plus de traitements, donc plus de travail, mais aussi augmente le risque de maladie de la vigne, notamment l'oïdium et le mildiou.

### Réseau Ecologique Lavaux (REL)

En 2021 s'est constitué le Réseau écologique Lavaux.

Le projet est né à la suite d'une volonté assumée de quelques vignerons de Lavaux, dont notre vigneron tâcheron Gilbert Fischer, de s'impliquer plus encore dans les enjeux de durabilité et de préservation de la biodiversité. Pour ce faire, ils ont mis sur pied un groupe de travail afin de piloter la création de l'association du Réseau écologique Lavaux. Plus d'une cinquantaine de domaines viticoles soutiennent le réseau, dont Belmont-sur-Lausanne. Une assemblée constitutive de l'association REL a été organisée le 21 avril 2022.

Pour intégrer le REL toutes les parcelles viticoles concernées ont été contrôlées et ont été admises en qualité de biodiversité naturelle. Les coteaux de Belmont-sur-Lausanne également. Les contrôles sont effectués par des botanistes experts nommés par la Confédération, et à l'improviste.

Un certain nombre de critères doivent être mise en place et respectés, comme une fauche de l'herbe dans nos vignes à raison d'un rang sur deux, à 6 semaines d'intervalle au minimum.



Vous les avez peut-être aperçus : des nichoirs ont été mis en place avec l'aide d'un spécialiste, ceci afin de favoriser la présence et reproduction de diverses sortes d'oiseaux comme le torcol fourmilier ou les rouges-queues, mais également la huppe fasciée, un superbe oiseau vu ce printemps.



Des pêchers ont également été plantés et des tas de pierres formés toujours dans un objectif de privilégier et favoriser un maximum la biodiversité en harmonie avec nos vignes de Lavaux.

## Vendanges

La récolte du Pinot noir a été faite à l'interne avec des collaborateurs de la DUD et de la DTSL. 2023

Kilogramme	Cépage	Sondant à	Production en litre
1'110	Chasselas	75°	844
404	Pinot noir	85°	308
279	Gamaret	92°	213
380	Garanoir	97°	289

2022

Kilogramme	Cépage	Sondant à	Production en litre
1'210	Chasselas	75°	920
410	Pinot noir	94°	312
146	Gamaret	98°	111
300	Garanoir	98°	228





## Distinction

Cette année encore, notre vin blanc Grand Cru « En La Portaz » a obtenu le label « Or » Terravin pour notre millésime 2022.

## Mise en bouteilles

Cuvée	Année	Nombre de bouteilles
Blanc	2022	1'480 en 0.7 dl
Rouge	2022	470 Toujours en cuve
Rosé de Pinot noir	2022	600 Toujours en cuve

Pour rappel, nous sommes toujours à cheval entre l'année de récolte et l'année de la mise en bouteilles. Pour le rouge, ce sont deux années qui s'écoulent entre la récolte et la mise en bouteilles. Cela nous ramène aux vendanges 2020, il avait été décidé en fonction d'une récolte minimale cette année-là, d'utiliser le Pinot Noir et le Garanoir pour à nouveau vinifier une 2ème cuvée de Blanc de Noir. Cette cuvée spéciale avait été créée en souvenir de la Fête des Vignerons en 2019. Suite à ce choix, bien naturellement il n'y a pas eu de cuvée rouge Belmonoir 2020.

Concernant la récolte de Pinot-Noir 2022, une cuvée de rosé de Pinot a été élaborée à l'occasion du Giron des Musiques « Lavaux-Oron et du Gros de Vaud » qui aura lieu en 2024 à Belmont-sur-Lausanne.

En 2023, les prix restent inchangés à la vente, toute cuvée confondue. A noter que nos prix de vente sont inchangés depuis 2015.

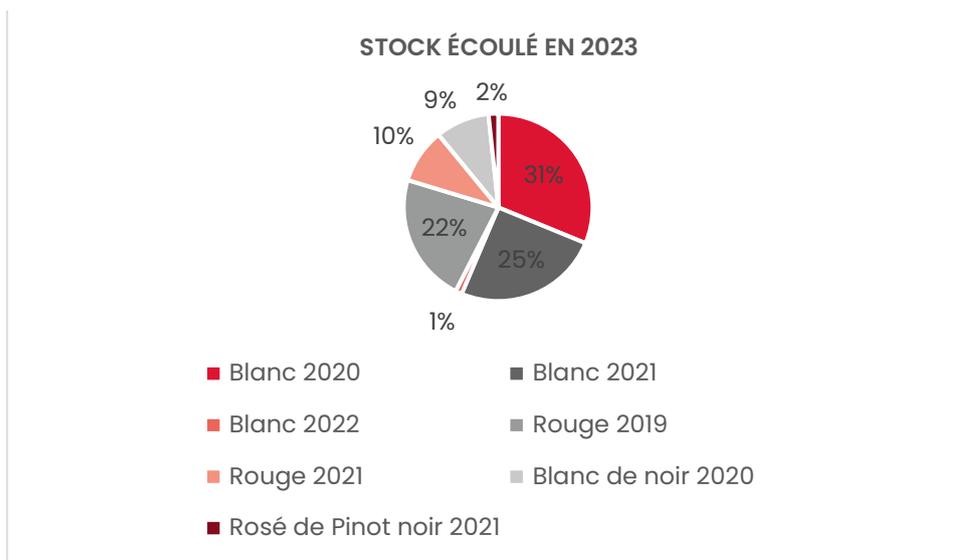
Bouteilles produites en 2023			
	Rouge 2022 Gamaret-Garanoir en 0.7dl	Blanc 2022 Chasselas en 0.7dl	Rosé 2022 Pinot noir en 0.5dl
Coûts d'exploitation	CHF 8'754.65	CHF 12'695.27	CHF 5'936.68
Nombre de bouteilles	470	1'480	600
Coût par bouteille	CHF 18.62	CHF 8.60	CHF 9.90
Bouteilles produites en 2022			
	Rouge 2021 Gamaret-Garanoir en 0.75dl	Blanc 2021 Chasselas en 0.7dl	Rosé 2021 Pinot noir en 0.75dl
Coûts d'exploitation	CHF 5'580.33	CHF 8'452.24	CHF 3'255.35
Nombre de bouteilles	250	600	230
Coût par bouteille	CHF 22.32	CHF 14.08	CHF 14.15



## Vente

Cette année, **1'711** bouteilles ont été vendues; **721** à l'interne pour les besoins communaux (manifestations, sociétés locales, Conseil communal, cadeaux) et **990** au public, dont **378** à l'Auberge communale, ce qui représente un montant de CHF 22'435.-.

En cave, notre stock se monte à CHF 27'659.- (valeur calculée au prix courant), ce qui correspond à **2'368** bouteilles. A ce stock s'ajoutera la production encore en cuve au moment de l'établissement de ce rapport.



## Ruches communales



Nos abeilles ont bien travaillé et ont produit un peu plus de **75** kg de miel en tout, soit une moyenne de 15kg sur les **5** ruches. Cette quantité est équivalente à la production 2022.

Le travail des abeilles est un tour de force au sein d'une organisation millimétrée et quasi militaire qu'est la ruche. Pour notre plus grand bonheur, somme toute très égoïste puisqu'on

leur pique leur nourriture, elles ont travaillé d'arrache-ailes bravant la longue période de sécheresse de cet été caniculaire. En effet, quand il n'y a pas d'eau, les végétaux peinent à produire du miellat ou du nectar et elles doivent parcourir de plus grandes distances à la recherche de leur nourriture.



Fin 2023, nos abeilles sont au repos et vivent au ralenti avec des réserves suffisantes pour passer l'hiver, car évidemment

on ne récolte pas tout. Confiées aux bons soins de notre apiculteur, M. Sylvain Uldry, elles recevront en début d'année un ajout de sirop de sucre et un traitement contre le varroa, un parasite qui colonisent les ruches.



**DFMI**

**Direction des Finances, de la Mobilité et de  
l'Informatique**





## Jean-Claude Favre Conseiller municipal

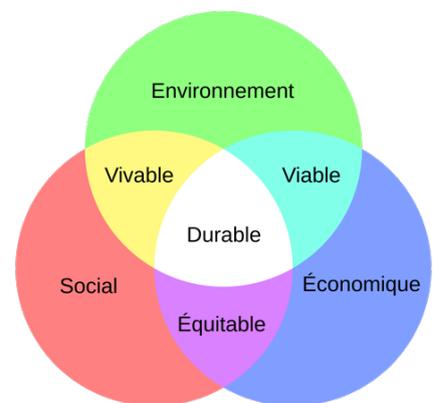
Finances,  
Mobilité,  
Informatique

## Préambule

DFMI est un acronyme qui a été créé il y a un peu plus de deux ans pour désigner la Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique.

A ces trois services essentiels est venu se rajouter un quatrième domaine, qui ne cesse de prendre de l'importance ces dernières années : la Durabilité.

Le terme durabilité est utilisé depuis les années 1990 pour désigner un fonctionnement des sociétés humaines, en particulier dans leur relation à l'environnement naturel, qui assure leur stabilité à long terme et rend possible l'épanouissement humain au travers des générations. Cela implique de maintenir l'impact des activités humaines dans les limites écologiques de la planète, tout en assurant les besoins fondamentaux de toutes et tous et en favorisant l'équité dans toutes ses dimensions (définition du Centre de compétences en durabilité de l'Université de Lausanne).



La période de transition vers la durabilité peut se faire par le développement durable, en particulier à travers la transition énergétique et la transition écologique. Le développement durable repose sur trois piliers : économique, environnemental et d'équité sociale.

Vous verrez dans la suite de ce rapport que la durabilité est au cœur des préoccupations de notre collège municipal et a guidé ses actions tout au long de l'année.

A nouveau cette année, les actions entreprises au sein de la DFMI ont toutes été orientées vers la construction d'un avenir prospère pour les belmontaises et belmontais. En effet, des finances saines et une solide organisation appuyée par des outils informatiques efficaces sont les piliers essentiels au succès d'initiatives telles que la mise en place de solutions modernes de mobilité ou l'élaboration d'un PECC répondant aux préoccupations environnementales de la population.



Nous avons à cœur d'employer au mieux les ressources qui sont mises à notre disposition par nos contribuables, en développant des projets à forte valeur ajoutée pour nos concitoyennes et concitoyens.

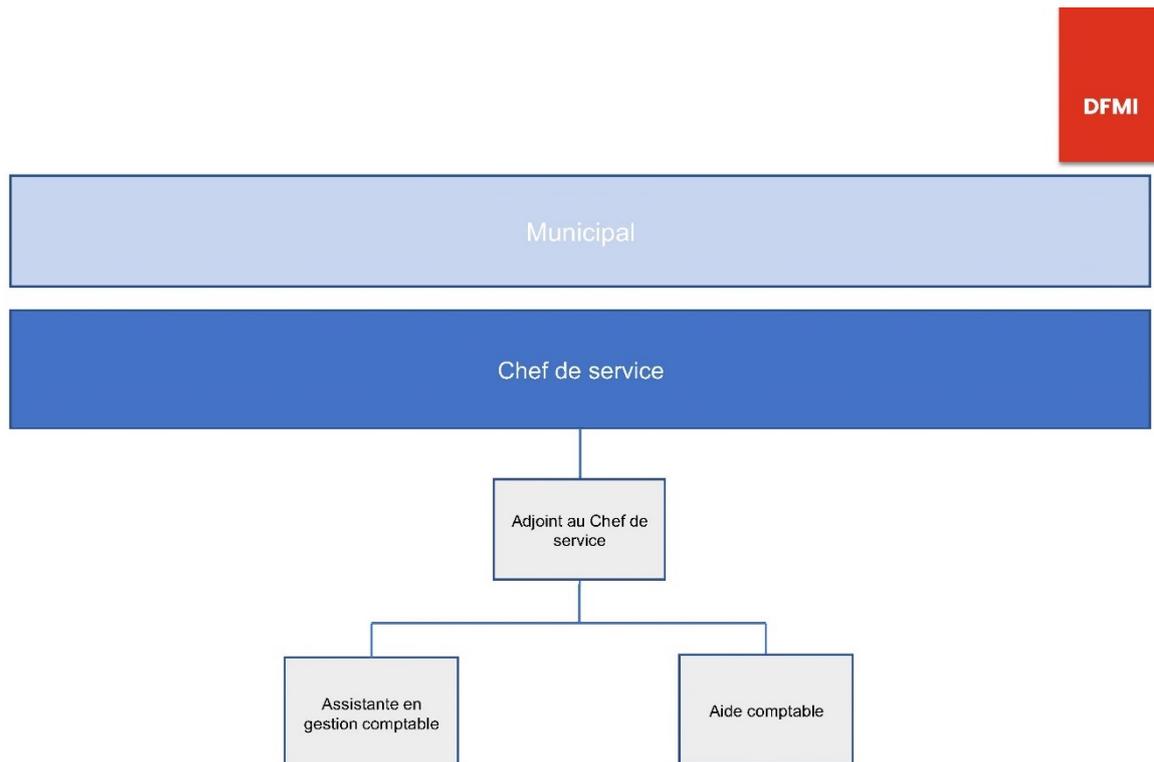
Un grand Merci à mes collègues de la Municipalité et à toute l'équipe de l'administration communale pour leur contribution primordiale à ces évolutions positives.



# DFMI – Direction des Finances et de la Mobilité et de l’Informatique

## Organisation

Les rôles et responsabilités au sein de la DFMI sont assumés par les personnes suivantes :



Les autres domaines sont gérés directement par le Municipal, à savoir :

- › Comité faîtière système informatique : membre ;
- › tl (Transports publics lausannois) : membre du conseil d'administration, Président de la Commission audit et risques et membre du Conseil du Réseau tl ;
- › CIP (Caisse intercommunale de pensions) : délégué pour la partie employeur ;
- › Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : Vice-Président du Conseil intercommunal ;
- › Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : membre de la commission de gestion (21-26), délégué au Conseil intercommunal ;
- › Centre sportif Malley (ex CIGM) : délégué ;
- › Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise (objet financier) : délégué ;
- › UCV : membre du Conseil des 50.



## Service des Finances

Le Service des Finances s'occupe de gérer tous les aspects financiers liés au fonctionnement de l'administration communale. Il est le garant du suivi des états comptables réguliers, il établit le budget de l'année et veille au suivi de la trésorerie disponible pour le fonctionnement général des affaires.

Au 31 décembre 2023, le service comptait sur les bons services de 4 employé-e-s, totalisant 3.7 équivalent plein temps.

### Affaires courantes

Pour l'année 2023, on dénombre :

- › 5'262 factures émises pour affaires communales (locations de salles, taxes de raccordement, taxes déchets, réfectoire ...) pour un total de CHF 948'453.80 ;
- › 2'319 factures émises pour l'accueil de jour des enfants (Moussaillons et UAPE, sans réfectoire) pour un montant total de CHF 1'426'263.55 ;
- › 2'662 factures reçues pour un montant total de CHF 21'631'668.10 ;
- › 3'233 paiements bancaires effectués, dont environ un tiers correspondant à des versements de salaire ;
- › 145 décaissements de cash, effectués au travers de la caisse communale ;
- › 744 rappels émis pour un montant total de CHF 324'476.55 (affaires communales et accueil de jour).

### Projets réalisés en 2023

Plusieurs projets ont été initiés, poursuivis ou terminés en 2023 :

- › Finalisation du projet de gestion des immobilisations ;
- › Digitalisation de prestations proposées au guichet de la bourse (mise à disposition de formulaires en ligne) ;
- › Etude de la viabilité d'un système de gestion de la qualité et des processus ;
- › Mise en place du portail en ligne MyAbacus, permettant un accès facilité à la validation des factures par les responsables de budget ;
- › Accompagnement dans le cadre du projet de transfert de la gestion de l'UAPE vers la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) ;
- › Soutien à la première révision réalisée par la nouvelle fiduciaire « Bettex », membre du groupe Heller ;
- › Bouclage et révision des comptes annuels 2022 du SDIS ;
- › Transfert de la gestion de la comptabilité du SDIS à la Commune de Pully ;
- › Transfert des archives physiques du SDIS à la Commune de Pully ;



- Adaptation de notre comptabilité en regard de la dissolution de la Société Romande Energie Commerce SA ;
- Mise en place de différents contrôles sur les opérations liées aux salaires ;
- Finalisation du projet de refonte de la gestion des utilisateur-riche-s Abacus (initié en 2022) ;
- Poursuite du projet de suivi des engagements. Ce projet, dont le terme était prévu en 2023, n'a pas pu être finalisé en raison de contraintes techniques liées au logiciel métier ABACUS. Une autre solution sera étudiée en 2024 ;
- Sensibilisation des responsables de budget en relation aux montants dépensés et engagés au travers de formations « budget » et « créanciers » sur Abacus ;
- Optimisation du suivi budgétaire à l'aide d'outils configurables dans le logiciel Abacus ;
- Démarrage du projet de passage au Modèle comptable harmonisé II (MCHII), par des mesures anticipatives ;
- Démarrage du projet de numérisation des documents papier détenus au Service des finances ;
- Démarrage du projet de digitalisation complète des pièces comptables ;
- Démarrage du projet de centralisation des opérations bancaires par le protocole EBICS ;
- Démarrage du projet de commercialisation des cartes journalières dégriffées CFF.

#### **ACHAT ET VENTE DE BIENS MOBILIERS**

Conformément à l'annexe au Règlement du Conseil communal, soit « Règlement spécial valable pour la législature 2016-2021 fixant les compétences accordées à la Municipalité », article 6, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

##### **Achat**

Achat de la parcelle de forêt 607 pour une valeur de CHF 1'880.50.

##### **Vente**

Pas de vente en 2023.

##### **Echange**

Aucun échange en 2023.

##### **Servitudes**

Aucune création de servitudes en 2023.

Il est encore pertinent de mentionner la cessation des activités de l'entreprise Romande Energie commerce SA en 2023, pour laquelle la commune détenait plusieurs titres. Le processus de fin d'activité de l'entreprise n'étant pas totalement abouti, les titres sont actuellement encore détenus dans le patrimoine financier de notre administration.

Enfin, l'entreprise Romande énergie Holding (REH) a effectué un splitting de la valeur de ses actions en divisant cette dernière par 25. A ce jour, la Commune de Belmont-sur-Lausanne ne détient plus 320 mais 8 000 actions REH pour une valeur totale de CHF 440'000.- au 31 décembre 2023.



# Service Informatique

La mission principale du Service Informatique est d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution du système d'information et des moyens de télécommunication pour l'ensemble des services communaux.

Pour assurer cette mission au quotidien, notre commune bénéficie depuis de nombreuses années de l'assistance des équipes informatiques de Pully. Courant 2023, le Service informatique de Pully s'est renommé en Service des systèmes de l'information (SSI), par cohérence avec son activité et sa récente reprise de la gestion des archives. Les éléments rapportés dans le présent document proviennent du rapport de gestion de la Ville de Pully lui-même.

La Municipalité remercie chaleureusement Monsieur Gerald Pittet, responsable du SSI, ainsi que les membres de son service, pour la qualité des prestations fournies qui profitent tant à notre administration qu'à nos administré-e-s.

## Affaires courantes

En 2023, le service desk du SSI a reçu et traité près de **2'500** tickets répartis à 85% pour des demandes et 15% pour des incidents. L'outil utilisé permet de traiter rapidement les demandes des utilisateur trice s et les renseigner au fur et à mesure de l'avancement de leurs demandes.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannois, Fondation de l'enfance et de la jeunesse, Fondation Pré-Pariset ainsi que l'École de Musique de Pully.

## Projets réalisés en 2023

Comme chaque année, le maintien de notre infrastructure technique à jour représente une charge importante dans l'ensemble des prestations fournies par le SSI.

Cette activité permet d'assurer le bon fonctionnement des équipements et des logiciels mais également d'en garantir leur sécurité. Il s'agit notamment de :

- › La mise à jour de l'infrastructure de virtualisation des serveurs ainsi que des postes de travail ;
- › La mise à jour du système d'exploitation des postes de travail utilisateurs et la préparation de la future implémentation de Windows 11 ;
- › La mise à jour des équipements du réseau ;
- › La réinstallation de 33 serveurs dont le système d'exploitation arrivait en fin de vie ;
- › La mise à jour de tous les équipements de sécurité ;



- › La mise à jour de l'anti-virus et l'implémentation de nouvelles fonctionnalités destinées à renforcer nos protections ;
- › La mise à jour de l'infrastructure de sauvegardes des données ;
- › La mise à jour de l'infrastructure téléphonique, notamment pour les appareils sans fil (DECT) ;
- › La mise à jour de l'outil de gestion des postes de travail et de déploiement des applications.

Il est également à relever que tous les postes connectés de l'administration de Belmont-sur-Lausanne sont maintenant équipés d'un double écran. Ceci favorise la consultation à l'écran des documents de travail et évite leur impression.

## Sécurité

La cybersécurité reste une préoccupation majeure du SSI. Une veille technologique est assurée afin de prendre rapidement les mesures adéquates et mettre en place les correctifs lors d'annonces de vulnérabilités par les éditeurs de logiciels et les fabricants de matériel.

Au cours de l'année 2023, six vulnérabilités notables, signalées sur des produits que nous exploitons, ont nécessité des interventions urgentes de la part du SSI. Des audits externes sont également entrepris afin d'évaluer la sécurité mise en place.

Parallèlement, l'équipe technique du SSI assure les activités courantes de gestion ainsi que de maintenance et assiste les utilisateurs de façon quotidienne.

Enfin, il est utile de noter ici que la commune de Belmont-sur-Lausanne a adhéré à l'accord traitant des risques cyber au travers d'une convention intégrant le canton ainsi que l'UCV. Cette convention de prestations vise principalement à disposer d'une force d'intervention rapide en cas de cyberattaque, à la cyber-prévention ainsi qu'à la cyber-résilience.

## Mobilité

La mobilité représente une thématique globale que vous retrouverez dans ce rapport sous plusieurs dicastères, avec des sujets comme les transports scolaires, l'entretien du réseau routier ou le soutien à l'acquisition de vélos électriques.

Nous ne traitons ici que de la partie « services de transport à la population » (publics, semi-publics ou privés), qui se répartit en trois catégories :

- › Les tl (transports lausannois) ;
- › Les transports régionaux ;
- › Les taxis.



## Transports lausannois (tl)

Il aura fallu attendre 2023 pour que les tl retrouvent les niveaux de fréquentation d'avant la crise Covid.

Sur l'ensemble de l'année, les tl ont transporté **126 millions** de voyageurs et voyageuses, dont plus de **35 millions** sur la ligne du **métro m2**, des chiffres encore jamais atteints. Ce niveau de fréquentation représente une hausse de 7,7% pour le m2 et de 3,6% sur l'ensemble du réseau, par rapport à l'année de référence 2019.

Tous les systèmes de transport voient leur fréquentation augmenter en 2023. Cette affluence se mesure sur l'ensemble des jours de la semaine et encore davantage le week-end. Cela montre que les changements d'habitudes de mobilité s'installent. Dans une enquête réalisée par les tl, la clientèle déclare se déplacer sur le réseau aussi bien pour les loisirs que pour aller travailler ou étudier. Les efforts pour proposer des transports publics dans l'agglomération toute la journée du lundi au dimanche sont donc récompensés.



En ce qui concerne les lignes traversant notre commune :

- la **ligne 47** a dépassé le cap des **1 million** de voyageur·euse·s annuel, ce qui représente une hausse de 10,5% par rapport à l'année de référence ;
- la **ligne 49** atteint les **170'000** voyageurs·euse·s sur l'année, soit une hausse de 3%.

Cette hausse de fréquentation se poursuit pour les deux lignes au cours des premiers mois de l'année 2024.

Le succès de la ligne 49 est tel qu'il a fallu dédoubler certaines courses à des moments de la journée où la capacité d'un véhicule ne suffisait plus à transporter l'ensemble des passagers/ères. Le passage à des véhicules plus grands est actuellement à l'étude.

L'année 2023 aura vu l'apparition des premiers e-bus sur le réseau tl. Cinq véhicules roulant uniquement sur batterie ont été progressivement mis en exploitation sur la ligne 24, qui longe le bord du lac et dessert entre autres le musée Olympique, le théâtre de Vidy, le siège du CIO et l'Université de Lausanne. Cette ligne a été choisie pour sa proximité avec le dépôt de Perrelet, dans lequel les e-bus se rechargeront, mais également pour sa topographie.

En parallèle à cette mise en exploitation, cette technologie est testée sur la ligne 47, qui circule sur un trajet non seulement plus long, mais également avec un dénivelé plus important.

Au cours de l'année 2023, les tl ont revu leur gouvernance en profondeur pour l'adapter aux défis majeurs actuels et futurs, tels que :

- une poursuite de la réalisation des grands projets (BHNS, Tram T1, M3, ...) ;
- un renfort de l'attractivité des offres et services pour accélérer le report modal ;
- la concrétisation de leur engagement dans la mise en œuvre des plans climat, à travers l'électrification de la flotte et la consolidation des approvisionnements en énergie.

Cela a consisté en une évolution de l'organisation des tl en 8 Directions, en la réduction de la taille du Conseil d'administration (passage de 32 à 16 membres) et en la création d'un « Conseil du Réseau tl ».

Ce « Conseil du Réseau tl » est un organe consultatif nouvellement créé pour permettre aux communes « clientes » d'échanger et faire des propositions sur les développements de l'offre de transports publics des tl. Il est composé de 20 membres, chaque commune « urbaine » desservie par les tl ayant un siège, les communes desservies par le service régional ayant droit à deux délégués qu'elles désignent d'un commun accord.

A relever que notre conseiller municipal Jean-Claude Favre a conservé son siège dans le nouveau Conseil d'administration, ayant été élu comme représentant des 8 plus petites communes urbaines desservies par les tl. Il a par ailleurs été nommé Président de la Commission « audit et risques » de ce même Conseil d'administration.



## Transports régionaux

Les transports régionaux du Canton de Vaud se répartissent en fonction des bassins desservis selon le découpage suivant :

- › Bassin 1 - Nord vaudois - Vallée de Joux ;
- › Bassin 2 - Broye ;
- › Bassin 3 - Nyon - Rolle - Aubonne ;
- › Bassin 4 - Morges - Cossonay ;
- › Bassin 5 - Lausanne - Echallens - Oron ;
- › Bassin 6 - Riviera - Pays-d'Enhaut ;
- › Bassin 7 - Chablais.

Notre commune fait partie du bassin n° 5 qui représente une région sensiblement plus large que la seule agglomération lausannoise, puisqu'elle s'étend jusqu'à Oron et Echallens.

Les principaux développements d'offre de transport réalisés durant l'année 2023 sont les suivants :

- › RER Vaud : introduction de la cadence 4 trains par heure entre Cully et Cossonay ;
- › Prolongement du RER 3 jusqu'à St-Maurice en semaine ;
- › Travaux d'entretien sur la ligne Lausanne-Palézieux ;
- › Poursuite de la construction du T1 dans l'ouest lausannois ;
- › Poursuite des études pour la réalisation du M3 ;
- › Finalisation des travaux sur le LEB.

En Suisse, les entreprises de transport, subventionnées par les pouvoirs publics, n'ont pas le droit de faire des bénéfices et leurs coûts non couverts sont financés par la Confédération, les cantons et les communes en fonction de règles de financement propres aux transports publics.

## Taxis

Le service de taxis sur notre commune est géré au travers de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, association dont notre commune est membre, de même que 12 autres communes (Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, Renens et Lutry qui vient de rejoindre l'association).

Les organes intercommunaux de l'association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'association est assurée par le Service intercommunal des taxis qui met à disposition quatre collaborateurs représentant 3,2 EPT.

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à 2 reprises en 2023. Lors de sa séance du 4 octobre, il a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Lutry à l'Association avec effet au 1er janvier 2024. Cette adhésion marque une étape importante dans l'élargissement



du périmètre d'action de l'Association intercommunale, tout en apportant des avantages significatifs à la profession ainsi qu'à la clientèle des taxis.

Le Comité de direction a tenu trois séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation. Il a ainsi décidé de modifier les prescriptions réglementaires intercommunales sur le service des taxis afin que seuls les taxis au sens formel soient autorisés à apposer une enseigne (bonbonne) sur leur toit. Cette décision a pour objectif de mettre fin à une distorsion de concurrence avec les VTC (véhicules de transport avec chauffeur) et entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

En outre, le Comité de direction a traité les 26 recours interjetés à l'encontre des décisions rendues lors de la procédure d'appel d'offres afin de délivrer 15 concessions individuelles et 10 concessions pour les compagnies, suite à la faillite d'une compagnie de taxis prononcée en 2022.

Fin 2023, le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé de 281 véhicules, dont 164 véhicules hybrides (177 en 2022) et 21 véhicules électriques (7 taxis en 2022).

Les stations sont au nombre de 46 et offrent un total de 173 places (identiques en 2022). Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 712'638 courses, soit 447'726 distribuées et 264'912 au vol, contre 782'132 en 2022 (-8,9%).

## Cartes journalières

Relevons également la nouvelle offre de « cartes journalières dégriffées Commune » mise en œuvre par l'Alliance SwissPass, en collaboration avec l'Association des Communes Suisses et l'Union des Villes Suisses.

Ces cartes sont dorénavant disponibles au guichet de l'Office de la population et, en anticipant suffisamment votre achat (10 jours avant, et dans la limite du quota national disponible), vous pouvez bénéficier de cartes journalières valables sur les lignes du rayon de validité de l'AG, au tarif avantageux de CHF 39.- pour les titulaires d'un abonnement demi-tarif (ou CHF 52.- sans demi-tarif). Cette offre vient en complément des cartes prépayées tl, également disponibles à l'achat au guichet communal.

# Durabilité

## Préambule

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2022 et selon l'engagement pris dans notre programme de législature, nous avons exprimé le souhait de développer des actions pour que notre commune fasse partie des communes exemplaires en matière de durabilité.

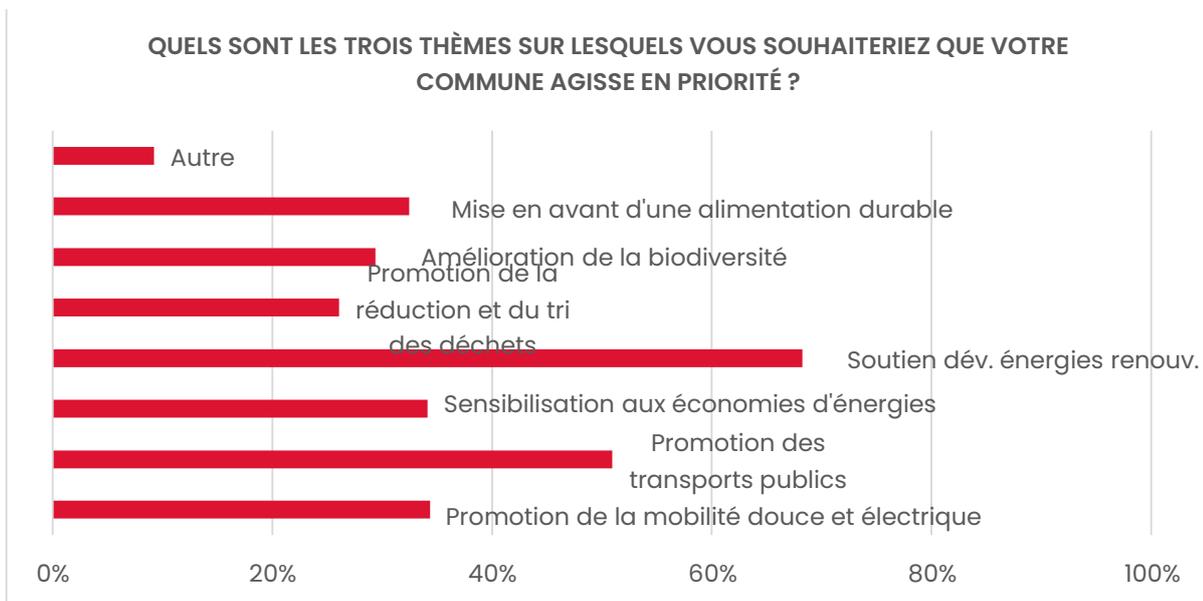
Dans ce sens, 2023 aura été une année essentielle en termes de durabilité pour notre commune. En effet, cette année aura été jalonnée d'actions qui ont contribué à l'élaboration de notre Plan Energie et Climat Communal (PECC).



## Sondage auprès de la population

Mi-janvier, un sondage a été diffusé à nos habitant-e-s via un tout-ménage et le journal Le Courrier. L'objectif était de récolter les préoccupations de la population en matière de durabilité, la perception de l'engagement de la Commune sur ce sujet, ainsi que les priorités ressenties.

462 réponses ont été collectées, ce qui représente un taux de participation de 12%. L'analyse de ces réponses a permis à la Municipalité d'affiner sa vision et ses objectifs, puis de préparer une liste d'actions concrètes envisagées dans le cadre d'un plan à moyen terme (3 ans).



## Atelier participatif

Le 25 mai, la population a été conviée à un atelier participatif afin de prioriser les actions identifiées lors du sondage et par la Municipalité. Une trentaine de personnes y ont participé, ont eu l'occasion de partager leurs besoins ou idées en lien avec les objectifs, et se sont également prononcées sur l'implication de la population dans la mise en œuvre des actions.

Au total, 37 actions sont ressorties de cet atelier comme "prioritaires", 14 comme "optionnelles" et 13 "à écarter". Cette catégorisation a permis à la Municipalité d'établir son plan d'actions durant l'été, en retenant 34 actions qu'elle considère importantes et qu'elle s'engage à réaliser dans les 3 années à venir.



Figure 22 : atelier participatif du 25 mai 2023



## Finalisation du PECC

Lors de l'analyse finale des actions du PECC, chacune de ces actions a été attribuée à une personne responsable, avec laquelle une première estimation du coût et de la durée de mise en œuvre a été faite.

Le 13 septembre, la Municipalité a organisé une séance d'information à la population à la grande salle de Belmont-sur-Lausanne. Lors de cette soirée, quelques 80 personnes étaient présentes et ont pu échanger librement avec les autorités.

Courant octobre, le rapport dans sa version finale a été envoyé pour validation à l'Office Cantonal de la Durabilité et du Climat, qui nous a confirmé son accord le 27 novembre, moyennant quelques modifications mineures.

Les modifications demandées ont été apportées aux divers documents, qui ont ensuite été formellement validés par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre. L'ensemble des documents sont maintenant disponibles sur notre site à l'adresse <https://www.belmont.ch/fr/actualites-et-infos/plan-energie-et-climat-communal/>.

## Fonds « Durabilité »

Les excellents résultats de l'exercice 2022 nous ont permis de continuer à alimenter le fonds « Durabilité », ce qui nous permettra de financer une partie des actions envisagées dans le cadre du PECC et d'activer prochainement une nouvelle politique de subventions. Un règlement communal sur l'utilisation de ce fonds est en cours de préparation.

La durabilité est un sujet transverse qui concerne l'ensemble de nos dicastères. Certains sujets seront donc également abordés dans les chapitres rédigés par mes collègues.

**DJAS**

**Direction de la Jeunesse et des Affaires  
Sociales**





## **Damien CUCHE** **Conseiller municipal**

Pré et Parascolaire,  
Ecoles,  
Services sociaux,  
Culture et Sociétés locales  
Paroisses

## **Préambule**

Le dicastère de la Jeunesse et des Affaires sociales (DJAS) participe activement au vivre-ensemble de notre communauté. Couvrant des domaines variés, tels que l'éducation, l'accueil préscolaire, les activités parascolaires, l'action sociale, la culture, le sport, les loisirs, les associations locales et les paroisses, la DJAS assure le suivi des prestations utiles à l'ensemble des générations de nos concitoyen-ne-s.

A travers une approche transversale, la DJAS collabore activement avec les divers services de notre administration communale, qu'il s'agisse de l'urbanisme et des domaines pour l'utilisation des bâtiments, des finances et de l'administration générale pour le suivi financier des prestations et l'organisation de manifestations, ou encore des services extérieurs pour apporter un soutien logistique lors d'événements.

L'année 2023 a été marquée par le lancement d'une nouvelle vision pour la gestion du dicastère au sein de la Municipalité. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur Grégoire Vagnières en tant que nouveau Chef de ce service. Suite à son arrivée, la DJAS a également accueilli avec enthousiasme Madame Josée Esseiva-Chapuis en tant qu'Assistante de direction.

Cette année a été rythmée par la réorganisation de la direction, la mise en place d'un dicastère axé sur l'humain, l'examen et l'analyse de dossiers, ainsi que des actions pour rationaliser des tâches courantes, tout en travaillant sur des projets visant à répondre aux besoins de notre population.

De la jeunesse à la sagesse, chaque individu est au cœur des préoccupations de la DJAS.

Avec la réalisation de projets d'envergures et l'accompagnement d'événements majeurs, les années à venir promettent de belles opportunités pour notre Commune.

La DJAS souhaite renforcer la disponibilité de structures d'accueil pour les enfants, promouvoir la mise en place d'activités extra-scolaires, de espaces de jeux et de loisirs intergénérationnels. Elle aspire à faciliter la collaboration et la coordination entre les associations locales ainsi que toute personne désireuse de s'engager dans des activités bénévoles et citoyennes. Nous avons la chance de pouvoir compter sur l'engagement de nombreux·x·ses bénévoles au sein du tissu associatif pour animer et dynamiser notre



communauté. Ainsi, nous souhaitons harmoniser et améliorer les processus de soutien afin de créer davantage de synergies entre les acteurs locaux.

Ce rapport est également l'occasion pour moi d'exprimer officiellement ma gratitude envers le personnel de notre administration pour leur professionnalisme et leur expertise, qui apportent une valeur ajoutée indéniable à notre Commune.

À mes chères et chers collègues Municipaux, je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour votre accueil chaleureux, votre bienveillance, et pour nos échanges si précieux à la gestion de notre administration.

Le présent rapport de gestion a pour but de vous présenter les principaux évènements qui ont jalonné l'année dans les domaines suivants :

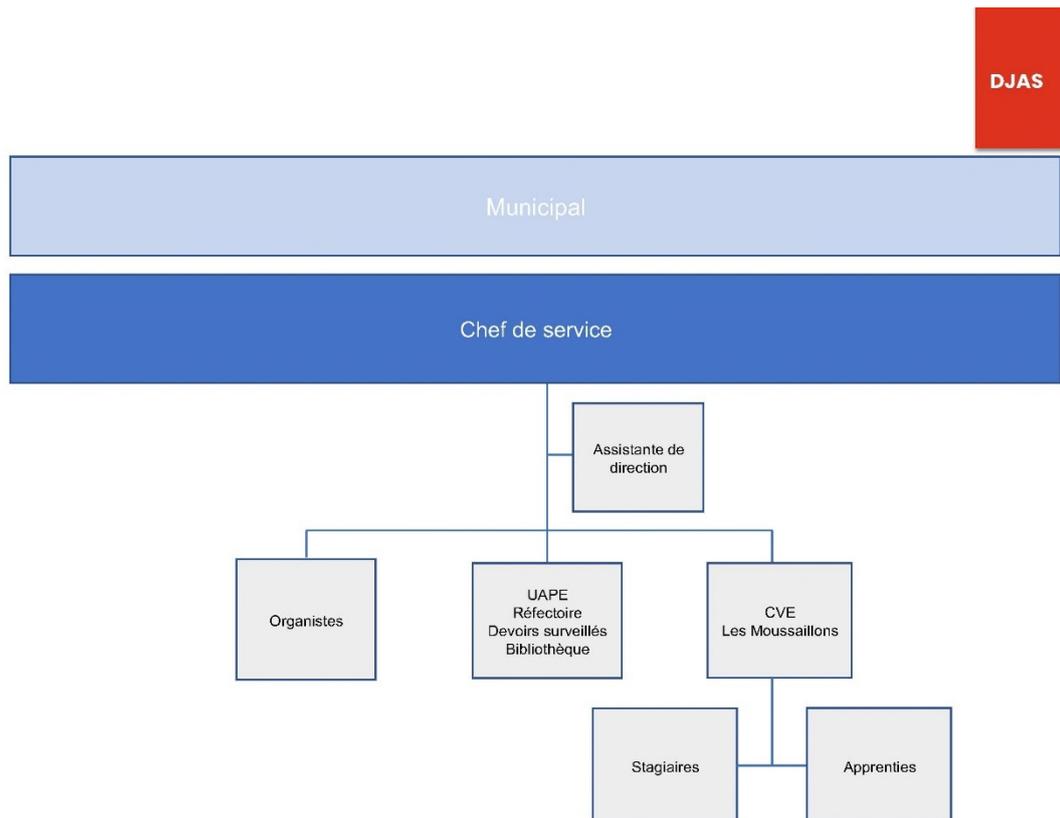
- Les affaires scolaires ;
- L'accueil de jour des enfants ;
- Les affaires sociales ;
- Les affaires culturelles, sportives et de loisirs ;
- Les paroisses.



# DJAS – Direction de la Jeunesse et des Affaires sociales

## Organisation

Les rôles et responsabilités au sein de la DJAS sont répartis ainsi :



Les autres domaines sont gérés directement par le Municipal, à savoir :

- › Entente intercommunale scolaire de Pully, Paudex et Belmont : membre du bureau de l'Entente ;
- › Etablissements scolaires primaire et secondaire de Pully-Paudex-Belmont : délégué au Conseil d'Etablissement ;
- › Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP), membre du Conseil qui représente notre district ;
- › Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry (PPBL) : membre du Comité directeur ;
- › Commission sociale communale : Président ;
- › Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BIC) : répondant communal ;



- › Région d'action sociale (RAS), Association régionale pour l'action sociale est lausannois-Oron-Lavaux (ARAS) : Président du Conseil intercommunal ;
- › Lausanne Région « Commission Enfance et Jeunesse » : délégué ;
- › Lausanne Région « Commission Seniors » : délégué ;
- › Soutien aux activités de la jeunesse : personne de référence vis-à-vis du Canton ;
- › Promotion Pully Paudex Belmont (PPB) : délégué au Comité ;
- › Les relations avec les sociétés locales, sportives et les écoles de musique de Belmont et Pully (EMP) : délégué aux comités ;
- › Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex) : membre ;
- › Paroisse protestante de Lutry-Belmont et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré : membre du Comité et délégué ;
- › Passeport-vacances, région lausannoise : délégué ;
- › Hôpital de Lavaux : délégué au Conseil de Fondation.

## Affaires scolaires

Les affaires scolaires sont régies par l'entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont. Ainsi, la Commune de Belmont-sur-Lausanne en fait partie et scolarise tous les élèves de la 1P à la 8P au Collège de Belmont-sur-Lausanne. L'ensemble des élèves 9S à 11S sont scolarisés au Collège Arnold Reymond à Pully.

La Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO ; BLV 400.02) du 7 juin 2011, répartit les responsabilités entre le Canton, la direction des établissements et les communes.

La commune prend à sa charge la mise à disposition et l'entretien des locaux et du mobilier, les transports scolaires, les devoirs surveillés, les camps et sorties, le réfectoire, les honoraires des médecins et dentistes scolaires.

La collaboration et les décisions intercommunales sont réalisées au sein du Bureau de l'Entente intercommunale, dans lequel siège les représentants des trois Communes. Ces dernières sont également représentées au sein du Conseil d'Etablissement.

Conformément à la LEO, les élèves commencent leur scolarité obligatoire à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet de l'année concernée. L'école obligatoire comprend onze années d'études réparties en deux degrés soit le degré primaire et le degré secondaire I.

Le degré primaire dure huit ans répartis en deux cycles de quatre ans. Pour le premier cycle primaire, il dure de la 1P à la 4P et pour le deuxième cycle primaire il s'agit de la 5P à la 8P.

Le degré secondaire I dure trois ans, avec des cycles de voie générale ou pré gymnasiale de la 9S à la 11S et aboutit à un certificat d'études marquant la fin de la scolarité obligatoire.



## Bureau de l'entente intercommunale Pully-Paudex-Belmont

L'Entente Scolaire Intercommunale a pour objectif de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire des enfants résidant sur le territoire des communes impliquées dans cette collaboration (Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne).

Un accord a été conclu entre les trois communes concernant les élèves des niveaux primaire et secondaire fréquentant des écoles situées sur le territoire des communes de l'Entente. Cette convention établit les règles de fonctionnement, les responsabilités et la répartition des frais entre les communes.

La gestion des activités de l'Entente est confiée à un bureau composé d'un délégué de chaque commune signataire, nommé par sa municipalité respective pour la durée de la législature. Les directeurs des établissements scolaires primaire et secondaire assistent aux réunions du bureau en tant qu'observateurs. Le secrétariat est assuré par la commune boursière, Pully.

Le bureau élit un président et un vice-président en début de législature, qui conservent leur fonction pour la durée de celle-ci. Le bureau se réunit au moins deux fois par an, mais plus fréquemment si nécessaire, afin de donner son avis sur le budget et les comptes.

Au cours de l'année écoulée, le bureau de l'Entente s'est réuni à quatre reprises pour discuter et statuer sur divers projets, tels que les horaires scolaires et le transport des élèves.

## Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement, créé en 2016, regroupe les deux établissements, soit le primaire et le secondaire, des Communes de Pully, Paudex et Belmont. Il est constitué de douze membres, issus à parts égales des parties prenantes suivantes :

- Le quart-politique, soit les représentants des autorités politiques des trois communes ;
- Le quart-parent, soit les représentants des parents des élèves fréquentant l'établissement ;
- Le quart-civil, soit les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement ;
- Le quart-professionnel, soit les représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Selon l'article 33 de la LEO, ses missions sont les suivantes :

- L'insertion des établissements dans la communauté locale ;
- L'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves ;
- L'appui de l'ensemble des acteurs des établissements dans l'accomplissement de leur mission, en rapport avec la vie des établissements.

Le Conseil d'Etablissement s'est réuni à 3 reprises durant l'année 2023.



Au cours de ces réunions, le conseil a examiné divers sujets concernant la vie de nos deux établissements scolaires. Au cours de cette année, les membres du conseil, au nombre de douze, ont abordé des thèmes tels que les horaires scolaires, la restauration, les entretiens avec les délégués de classe, la mise en place de structures d'accueil périscolaire, ainsi que l'organisation d'événements et de conférences.

## Degré primaire

La Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont a été reprise, par M. Julien Bocherens, Directeur, au 1er mars 2023.

Les classes primaires (1P à 8P) regroupant nos élèves étant situées au collège de Belmont, la DJAS assure le lien et la communication entre les enseignant·e·s, la direction des écoles, et le service de conciergerie de notre commune.

## CARREFOUR-CHANSONS

Les 8, 9 et 10 mai 2023, s'est déroulé au Théâtre de l'Octogone à Pully, l'événement annuel Carrefour-Chansons. Ce spectacle musical de nos classes primaires, mettant en vedette les compositions d'auteurs divers et variés. Cette année, ces concerts ont été interprétés par les élèves des classes allant de la 2P à la 6P de notre collège. La direction artistique a été orchestrée par le responsable de l'espace jeune de Pully et animateur théâtral des classes primaires de la région. Ces trois représentations ont pu être offertes aux parents et à l'ensemble de la communauté, en accès libre mais sous inscription.

## Effectifs des élèves

L'établissement accueille chaque jour plus de 1700 élèves de la 1P à la 8P. Ils sont accompagnés de plus de 200 enseignants et sont accueillis dans 89 classes, dont 1 classe de développement et 2 classes officielles d'enseignement spécialisé, réparties dans onze collèges à Pully, Paudex et Belmont.

La répartition géographique des élèves entre les trois Communes est la suivante :

	2021		2022		2023	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Pully	67	1'292	70	1'320	69	1'324
Paudex	4	73	4	73	4	85
Belmont	16	304	16	299	16	313
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>1'669</b>	<b>90</b>	<b>1'692</b>	<b>89</b>	<b>1'722</b>

Depuis 2021, les effectifs de l'établissement scolaire augmentent sensiblement et constamment. Cette augmentation aura sans nul doute un impact sur l'organisation scolaire et implique au bureau de l'Entente intercommunal scolaire de planifier les besoins en infrastructures qui en découlent, tant dans les domaines scolaire, sportif que parascolaire. Le résultat de cette planification scolaire devrait être disponible dans le courant de l'année 2024.



## Service de la santé scolaire

Le service de santé est un lieu d'accueil pour les enfants, les adolescents et leur famille. Il propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être et la santé des élèves.

Mme la Dresse Carole Jeangros, pédiatre à Pully, est le médecin responsable pour les collèges de Belmont et Paudex.

## Devoirs surveillés

Sous la surveillance de Mme Catherine Terry et de Mme Anyssa Martin, les devoirs surveillés ont lieu le lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 17h30, et sont facturés CHF 3.- par jour.

A la rentrée scolaire 2023-2024, 17 enfants sont inscrits hors UAPE.

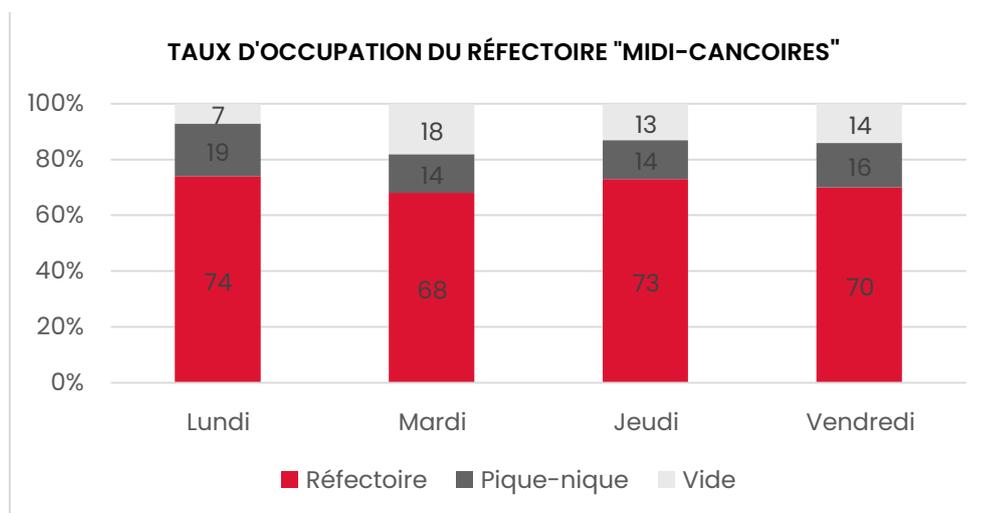
## Réfectoire « Midi-Cancoires »

Le réfectoire compte 100 places. Il est à disposition des enfants devant être pris en charge sur la pause de midi uniquement.

La Société Concordance SA livre des repas « en liaison froide », qui sont régénérés dans la cuisine utilisée par le réfectoire et l'UAPE. Ces repas sont facturés CHF 13.50.

Le réfectoire accueille aussi une dizaine d'enfants avec un pique-nique. L'encadrement est facturé CHF 5.50.

Depuis 2019, afin de satisfaire l'ensemble des demandes pour l'accueil en UAPE, les plages de midi étant les plus demandées, une partie des « grands » de l'UAPE est accueillie au réfectoire. Le mercredi, jour très peu demandé, les enfants du réfectoire vont manger avec ceux de l'UAPE.

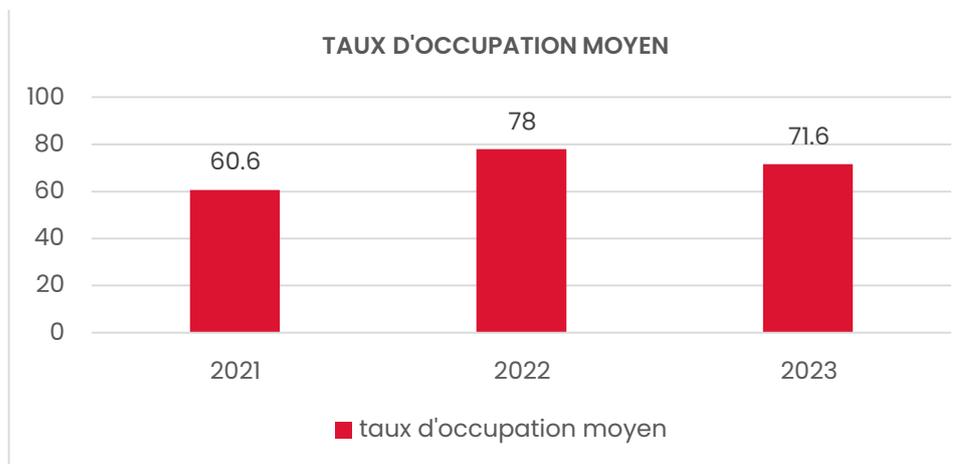


(\* Moyenne annuelle calculées sur les mois de juin et décembre 2023)



Depuis la fin de l'année 2022, un double service à heures dédiées a été instauré afin de diminuer le temps d'attente des enfants et faciliter l'organisation de notre réfectoire.

Le nombre d'enfants varie légèrement d'année en année, mais reste relativement stable, puisqu'il est directement lié au nombre d'élèves scolarisés à Belmont.



*(\*L'occupation moyenne se base sur le total des jours offerts annualisé)*

Le fonctionnement du réfectoire est assuré par six auxiliaires. Ces derniers assurent le service ainsi qu'une surveillance de la salle et dans le préau. Des activités sont parfois proposées, comme des jeux collectifs, du sport, des bricolages ou des ateliers cuisine. En cas de mauvais temps, les élèves ont accès à la salle de rythmique.

Afin de maintenir un coût abordable, celui du réfectoire n'est pas entièrement couvert par la participation des parents et le déficit est couvert par la Commune.

Le coût du réfectoire à charge de la Commune reste stable depuis déjà plusieurs années. Le coût par jour et par enfant évolue légèrement en fonction du taux d'occupation.

## **Bibliothèque scolaire et communale**

La Commune possède une bibliothèque scolaire et communale qui se situe dans le collège. L'établissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont l'utilise également en tant que bibliothèque scolaire faisant partie du réseau des bibliothèques cantonales. Celle-ci répond à une obligation cantonale et est exploitée dans le cadre de l'école, qui organise des animations spécifiques.

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, la bibliothèque est ouverte de 12h30 à 14h30, afin d'y donner l'accès aux élèves fréquentant le réfectoire. Les prestations telles que l'encadrement dans la bibliothèque, le conseil et la surveillance sont assurées par une auxiliaire. Les enfants peuvent lire, consulter des documentaires sur l'ordinateur, faire leurs devoirs et également bénéficier du service de prêt.



## Camps scolaires

Les élèves de 6P à 8P ont la chance de pouvoir prendre part à une semaine hors cadre, en principe organisée au Home-école de Pully, ainsi qu'au chalet situé aux Mosses et appartenant à la commune de Pully. Le chalet a été entièrement rénové ces deux dernières années. Il est à nouveau disponible pour les classes depuis la rentrée scolaire d'août 2023.

### ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

En 2023, les classes de 8P de Belmont ont pu participer à des camps de ski dans un chalet loué à Château-d'Oex. Les classes de 7P ont participé à des sorties journalières au Bois-du-Moulin.

### ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

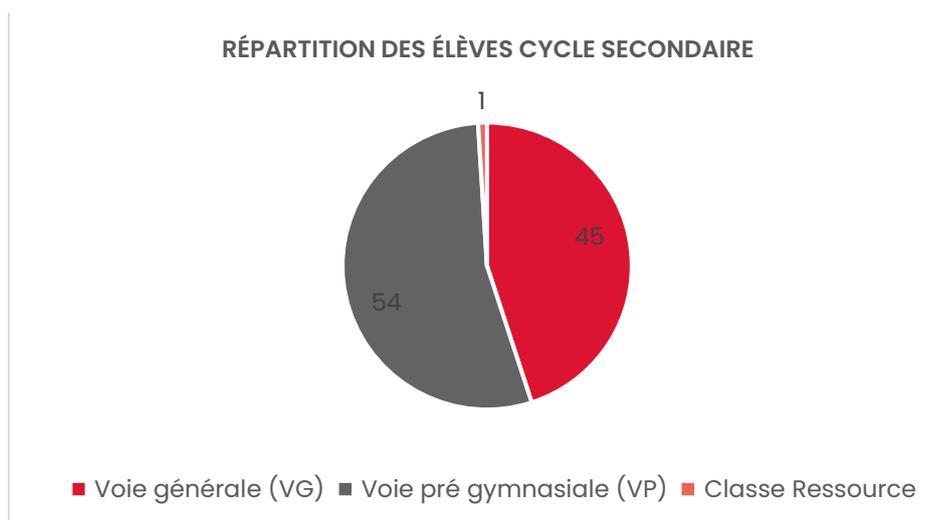
En 2023, une classe de 6P et les deux classes de 8P ont participé à des camps au Home-école de Pully aux Mosses. La seconde classe de 6P participera à un camp au printemps 2024.

## Degré secondaire

L'Ecole secondaire est placée sous la direction de M. Sébastien Fague.

L'établissement secondaire de Pully regroupe les élèves de la 9S à la 11S provenant des Communes de Pully, Paudex et Belmont, ainsi que des classes Sports-Arts-Etudes. Il accueille **709** élèves, dont **133** de Belmont-sur-Lausanne, répartis en 36 classes. Toutes les classes sont situées au Collège Arnold Reymond de Pully.

Les 709 élèves de l'Etablissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :





Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
9 <sup>ème</sup>	6	VP	121	19
	6	VG	121	25
10 <sup>ème</sup>	6	VP	132	32
	6	VG	102	20
11 <sup>ème</sup>	6	VP	130	20
	5	VG	92	16
« Ressource »	1	-	11	1
Totaux	36	-	709	133

## Transports scolaires

Selon l'article 28 de la LEO, les communes doivent organiser un transport scolaire gratuit lorsque les élèves sont domiciliés à plus de 2.5 km de l'école.

La Commune organise les transports scolaires, en collaboration avec le prestataire Car postal, pour les enfants domiciliés sur les hauts de Belmont-sur-Lausanne.

Sur demande de parents domiciliés le long du trajet du bus scolaire, celui-ci a également pris en charge des enfants habitants dans un périmètre inférieur à 2.5 km. Cette prestation est payante et ne peut être octroyée que si le nombre de places disponibles est suffisant. Quotidiennement, **40** enfants du primaire et **17** du secondaire utilisent ce transport.

En ce qui concerne les élèves secondaires, **154** abonnements « Mobilis » ont été octroyés pour les déplacements au collège Arnold Reymond de Pully.

Les élèves se rendant à Pully pour leur scolarité reçoivent, à chaque début d'année scolaire, une « lettre-attestation » leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Depuis 2023, le processus d'activation des abonnements se fait de façon digitale moyennant le numéro SwissPass personnel de chaque élève. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les TL ou les CFF. Lorsqu'un enfant quitte la commune, les parents ont la possibilité de rendre l'abonnement ou de payer celui-ci au prorata du solde d'utilisation. Les élèves fréquentant une classe « Sports-Arts-Etudes » ou de « Raccordement », dans un autre établissement, reçoivent également un abonnement.

Pour les sorties scolaires ou tout autre déplacement dans le cadre pédagogique (par exemple cours de natation), le transport est assuré par les TL, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par véhicule « courses spéciales », le financement étant assuré par la Commune.



## Accueil de l'enfance

La politique d'accueil de l'enfance et son organisation sont définies de manière très précise par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE ; BLV 211.22) du 20 juin 2006. Toutefois, les communes restent responsables d'évaluer le besoin de leurs habitant·e·s et d'y adapter les structures, dans les limites de leurs moyens.

Afin de disposer des subventions cantonales, les institutions et les fondations des Communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry ont créé une association, le Réseau PPBL, afin d'optimiser l'évaluation des besoins au niveau intercommunal. La gestion financière et administrative du Réseau PPBL est assurée par la Commune de Pully.

Comme pour l'école, la Commune siège au sein du Comité de direction du réseau et s'assure de la liaison et de la communication entre le réseau et les différentes instances cantonales, ainsi que les structures d'accueil et les parents.

La Commune s'occupe quant à elle de la gestion administrative et financière des structures d'accueil de l'enfance situées sur son territoire :

- › Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ;
- › Centres de vie infantine (CVE) Les Moussaillons petits et grands.

Elles sont dirigées chacune par une directrice, qui bénéficie du soutien de la Bourse et du service des Ressources humaines pour les questions administratives et financières.

La structure d'accueil familial de jour (Structure AFJ), qui gère les accueillant·e·s en milieu familial (AMF), est quant à elle déléguée au « réseau PPBL ».

Elle a pour but de proposer aux parents, domiciliés dans ces communes et qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans au domicile d'accueillant·e·s en milieu familial (AMF). Les conditions d'exigence qui déterminent la qualité d'accueil sont définies dans la LAJE et les directives cantonales pour l'accueil familial de jour. Depuis fin 2023, le concept pédagogique de la Structure AFJ précise encore la prise en charge attendue.

### La Structure AFJ

La Structure AFJ est conduite par une coordinatrice, employée à 50%, qui a pour mission principale de recruter et d'évaluer les candidat·e·s AMF, ainsi que de surveiller la qualité des lieux d'accueil. Elle encadre les AMF, en assurant un soutien pédagogique et en proposant une formation continue adaptée à leurs besoins. Elle gère les demandes de placement des familles en liste d'attente et assure le suivi des placements en offrant un accompagnement aux parents qui le souhaitent.

Elle mène et/ou participe également à des projets de développement de l'accueil familial de jour et collabore avec les différents acteurs de l'enfance.

Elle est épaulée par une collaboratrice administrative, employée à 80%, qui assure la gestion administrative de la Structure AFJ (contrats de prestations, décompte des heures d'accueil, facturation aux parents) et soutient les AMF sur le plan administratif.



## ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre 2023, la Structure AFJ compte **13** accueillant-e-s. Il y a eu deux nouveaux engagements durant l'année 2023, un départ à la retraite, deux démissions et un arrêt d'activité (AI).

Par ailleurs, **66** enfants sont accueillis et **74** contrats sont actifs. Il y a eu **27** contrats de dépannage et **140** contrats actifs durant toute l'année. Environ 121 enfants sont également inscrits en liste d'attente.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'AMF agréé-e-s (au 31.12)	19	19	19	15	13
Nombre d'enfant (au 31.12)	106	91	82	79	66
Nombre total d'heures d'accueil	104'912	99'548	88'113	82'841	80'258

Heures d'accueil des enfants en 2023		Nombre d'AMF agréées en 2023	
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Actives au 31.12.2023
Pully	68'602	Pully	11
Paudex	0	Paudex	0
Lutry, La Croix	8'449	Lutry, La Croix	1
Belmont	3'207	Belmont	1
Total	80'258	Total	13

## FORMATION CONTINUE DES AMF

La formation obligatoire cantonale, organisée par la Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de jour (CIAFJ), comporte huit soirées (24 heures) durant la première année et demie d'engagement d'un-e AMF, puis une soirée de rencontre de soutien par année.

En plus de cette offre, la Structure AFJ a proposé aux AMF cinq séances d'analyse de pratique, sept ateliers de conception du concept pédagogique et deux soirées de formation sur les procédures.

## PROJET REFONTE AFJ

Le projet refonte AFJ qui a débuté en 2022, initié par la demande du Canton de valoriser l'activité d'AMF, est toujours en cours. Il devait aboutir début 2024, mais sa planification a dû être revue en tenant compte du manque de ressources en personnel dans le service en comparaison de l'ampleur de la tâche. Il s'agit d'organiser diverses mesures qui tendent, d'une part, à la valorisation de l'activité d'AMF pour permettre d'augmenter notamment le nombre de places en AFJ, et d'autre part, à la simplification des tâches administratives et à l'adaptation des outils informatiques à disposition. Une structure salariale améliorée et la modification des prix des repas sont également visées par ce projet.



L'équipe de la Structure AFJ participe également au groupe de travail sur la liste d'attente centralisée du Réseau PPBL, qui permettra aux parents de s'inscrire via un portail en ligne et aux gestionnaires des placements en garderie, en UAPE/APEMS et en accueil familial de jour, de mieux coordonner leurs actions au service des familles.

### **Centre de vie infantine (CVE) Les Moussaillons**

Au 31 décembre 2023, le Centre de vie infantine « Les Moussaillons » a une capacité d'accueil de 49 places, réparties comme suit :

sur le site des « Moussaillons Nursery / Trotteurs », rte des Monts-de-Lavaux 49 :

- 10 places en « Nursery » pour des enfants de 2 mois à 18-24 mois ;
- 14 places chez les « Trotteurs » pour des enfants de 18-24 mois à 30-36 mois.

sur le site des « Moussaillons Grands », rte du Burenoz 37 :

- 25 places chez les « Grands » pour des enfants de 30-36 mois à l'âge d'entrée à l'école.



## STATISTIQUES D'OCCUPATION

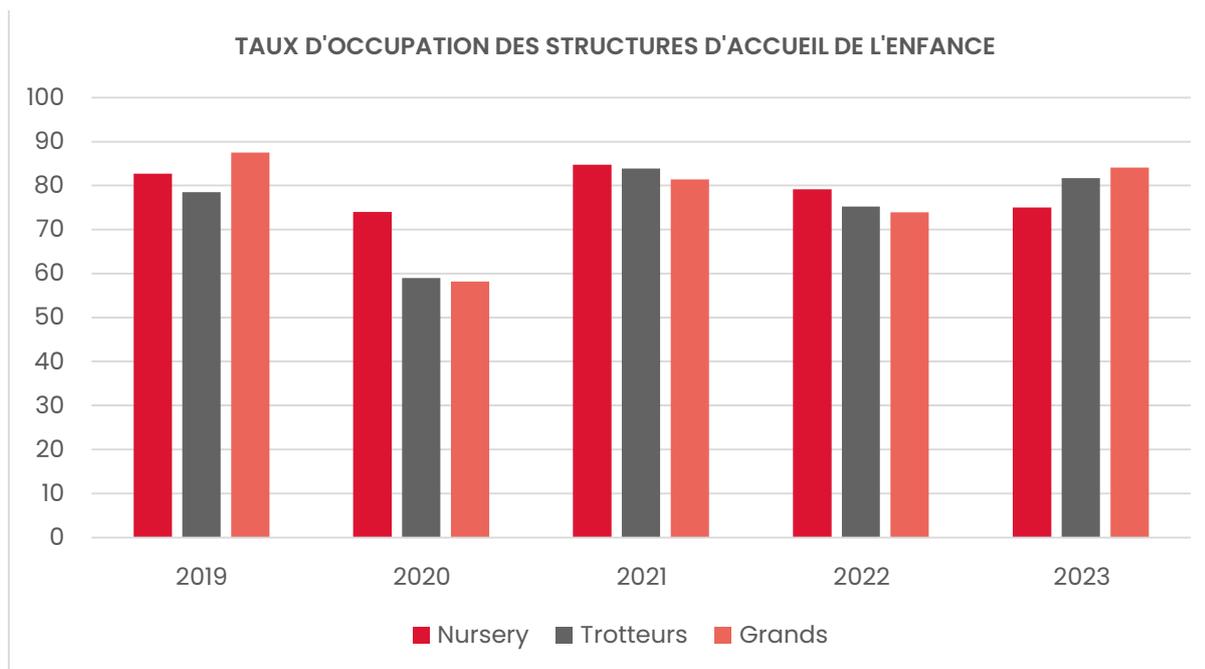
Tous les enfants n'étant pas présent-e-s à 100%, les enfants accueilli-e-s dans nos structures sont au nombre de (état au 31.12.2023) :

- > 13 bébés ;
- > 21 trotteurs ;
- > 41 grands.

## TAUX D'OCCUPATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Le taux d'occupation à Belmont-sur-Lausanne est très élevé, bien que les structures d'accueil ne soient jamais occupées à 100 %. Plus la flexibilité est grande pour les parents (choix de période d'accueil), moins la structure peut être optimisée. Il s'agit de trouver le juste équilibre. Nos CVE se trouvent dans la moyenne au sein du réseau.

Depuis les 5 dernières années, les structures d'accueil préscolaire sont complètes avec un taux supérieur moyen sur les 3 unités de 80.23% en 2023. Ce taux peut varier d'une année à l'autre en fonction des groupes, les principaux changements intervenant lors de chaque rentrée scolaire, où un nombre important de « grands » entrent à l'école.



*\* Faible taux en 2020, dû à la fermeture en raison du COVID-19*

Il existe en fin d'année 2023 une liste d'attente d'environ 40 familles pour les unités de la Nursery et des Trotteurs ainsi que de 8 familles pour les grands. La demande reste donc importante, en particulier pour la nursery et les trotteurs.



## DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Une très saine collaboration entre nos deux directrices s'est créée rapidement à la satisfaction de la direction de la DJAS. Madame Lafond, a obtenu, avec succès, son brevet fédéral en gestion d'équipe. Madame Carallo est actuellement en formation pour son obtention.

## ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUALIFIÉ

Durant toute l'année 2023, nos directrices, très bien accompagnées par le service RH de notre administration, ont recherché du personnel formé afin de compléter au plus vite les équipes pédagogiques et d'encadrement de nos structures CVE.

Malgré un marché de l'emploi extrêmement tendu, nous avons pu repourvoir tous nos postes vacants. L'équipe du CVE trotteurs-nurserie étant, désormais, au complet. Un assistant socio-éducatif (ASE) et deux éducatrices tertiaires ont également rejoint notre équipe.

## EVOLUTION DU COÛT DE LA PRESTATION D'ACCUEIL DES ENFANTS

Les prestations d'accueil sont facturées selon une politique tarifaire valable pour tout le Réseau PPBL, qui se base sur le coût moyen d'exploitation des structures. Cette prestation a un coût pour la commune, qui doit compenser le déficit d'exploitation.

Le personnel encadrant est adapté au nombre d'enfants présents. Le taux d'encadrement ainsi que les exigences en matière de formation sont définis précisément par les directives cantonales. Des effets de seuil peuvent exister, puisqu'il suffit parfois d'un enfant de plus pour nécessiter une personne supplémentaire. En outre, la présence doit être renforcée pour assurer la distribution des repas. Les collaboratrices et collaborateurs doivent également consacrer 10 % de leur temps de travail hors de la présence des enfants (colloques, préparation des activités, administration, etc.).

## Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Ouverte depuis 2003, l'UAPE prend en charge les enfants scolarisés :

- › en 1P à l'UAPE d'Arnier : 24 places ;
- › en 2P à l'UAPE du collège : 24 places ;
- › de 3P à 4P à l'UAPE des grands, dans le nouveau collège : 48 places ;
- › de 5P à 6P à l'UAPE du collège : 24 places, depuis août 2023.

Les élèves de 7P et 8P fréquentent le réfectoire scolaire et les devoirs surveillés après l'école.



## FRÉQUENTATION

En 2023, l'ensemble des demandes pour un accueil à l'UAPE a pu être satisfaite. Des solutions ont cependant dû être trouvées pour la période de midi, fortement sollicitée. Un groupe d'enfants parmi les grands mange ainsi au réfectoire, avec l'accord de leurs parents, afin de libérer des places dans les structures.

Le mercredi après-midi accueille désormais une quinzaine d'enfants, l'ouverture étant obligatoire en vertu de l'article 4a de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Le nombre d'enfants accueillis en moyenne varie légèrement en fonction des taux d'occupation journalier. Prise en charge du midi sur 2023 :

- › Taux d'occupation moyen à midi 81.06% ;
- › Taux d'occupation moyen global UAPE 70.89%.

## Centre aéré

Depuis 2022, la Commune a mis sur pied un « centre aéré », deux semaines durant la période des vacances scolaire, au lieu-dit des Bas-Monts. Cette formule est proposée aux parents des enfants de la 3P à 6P afin de les accueillir, une semaine en juillet, et une semaine en août, tous les jours de la semaine, de 9h à 17h. Il leur est proposé un choix d'activités diverses, sous la responsabilité de certains membres du personnel UAPE.

Notre seconde édition, qui a eu lieu en été 2023, a rencontré un franc succès avec la participation de 13 enfants en juillet, respectivement 26 en août. Ceux-ci ont pu notamment bénéficier de sorties à l'espace des inventions, au parc de Sauvabelin, au parc Guillemin, au zoo de Servion, ainsi que de nombreuses activités autour du refuge.

Nous ne pouvons que remercier le personnel qui a assuré l'encadrement de ces enfants durant leurs vacances.

## Evolution du coût de la prestation d'accueil des enfants

Comme pour le CVE, les prestations d'accueil sont facturées selon une politique tarifaire valable pour tout le Réseau PPBL, la Commune compensant le déficit d'exploitation. Ce dernier reste relativement stable depuis les deux dernières années.

## Gestion de nos structures d'accueil par la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse

Pour rappel, après avoir étudié les conséquences d'un mandat de gestion de nos structures d'accueil par un mandataire externe en 2021, nous avons finalement approché la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse (FEJ). En 2022, des études de faisabilité ont été menées avec la FEJ, et 2023 a été une année de préparation majeure afin que la FEJ puisse gérer notre UAPE dès le 1er janvier 2024.



L'objectif de ce mandat est de professionnaliser la gestion des structures. En effet, la gestion du personnel, des directives, des contrats, de la formation, ainsi que les exigences des statistiques cantonales requièrent des compétences spécifiques qu'une administration communale de notre taille n'est plus en mesure d'assurer.

L'échange d'informations et la collaboration en matière de ressources humaines avec la FEJ ont été indispensables afin de garantir à nos employé·e·s de vivre au mieux ce changement. Cette année a été très chargée pour notre service et celui des ressources humaines. La création de ce mandat de gestion a également permis de revoir l'organisation de nos activités parascolaires et de prévoir, pour 2024, un service parascolaire intégrant les devoirs surveillés, le réfectoire, et la bibliothèque scolaire, avec un nouveau responsable.

## Affaires sociales

Les politiques sociales dépassent largement les frontières de notre Commune. C'est pourquoi Belmont-sur-Lausanne fait partie d'associations qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse, des seniors et de l'intégration. Partie prenante, la DJAS est en mesure de relayer les problématiques communales, de partager des bonnes pratiques avec les communes voisines et de participer à des projets communs.

Le Municipal en charge de la DJAS participe aux commissions de travail de Lausanne Région « Enfance et Jeunesse » et « Seniors » et préside, pour la durée de la législature, le Conseil Intercommunal de l'ARAS, association régionale pour l'action sociale. Il est également répondant auprès du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme.

La DJAS est également le point de contact de nombreuses associations et institutions œuvrant dans le domaine de la santé, de l'intégration et de la jeunesse, soutenues par la Commune. Elle gère les demandes de subventions liées à ces domaines.

### Prévoyance et aide sociale

Les actions de la Commune en matière sociale pour l'année 2023 ont été les suivantes :

- › l'exonération de la taxe déchets pour les moins de 18 ans, les seniors, les étudiants et les personnes au bénéfice de l'AI (assurance-invalidité) ou du RI (revenu d'insertion) ;
- › la subvention pour le loyer de la maison Pasche ;
- › la prise en charge des frais de transport de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile (action conjointe de 13 communes de la région lausannoise) ;
- › don aux Services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex.



## Commission sociale communale

Cette commission n'a pas été repourvue pour la législature 2021-2026. Il s'agissait d'une commission consultative créée par la Municipalité, dans le but de statuer sur des demandes à buts sociaux, mais qui n'a jamais siégé durant la précédente législature.

## Association régionale pour l'action sociale, de l'Est lausannois -Oron - Lavaux (ARASELOL)

L'ARASELOL est une association de 13 communes dont fait partie la Commune de Belmont. Elle octroie des prestations sociales conformément à la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et au Règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS).

Le Centre Social Régional (CSR) et les Agences d'Assurances Sociales (AAS) constituent deux entités opérationnelles qui composent l'ARASELOL.

Les prestations allouées par ces deux entités s'inscrivent dans le cadre des régimes sociaux cantonaux faisant partie de la participation à la cohésion sociale, anciennement appelée la facture sociale.

Il est important de rappeler tous les régimes sociaux cantonaux faisant partie de la facture sociale et dont le coût est réparti entre le Canton et les communes :

- Les prestations complémentaires à l'AVS/AI et l'aide aux personnes en EMS ;
- Les subsides aux primes de l'assurance maladie ;
- Le Revenu d'insertion (aide sociale) et la participation cantonale à l'assurance chômage ;
- Les subventions et aides aux personnes en situation de handicap ;
- Les prestations pour la famille et autres prestations sociales ;
- Les bourses d'études et d'apprentissage.

## LE CENTRE SOCIAL RÉGIONAL (CSR)

Le CSR est une autorité d'application qui a pour mission de venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins élémentaires. A ce titre, il octroie les prestations suivantes :

- Une aide financière dans le cadre du Revenu d'insertion (RI). Pour accéder à ce soutien financier, vous devez remplir les conditions prévues par le cadre légal et normatif cantonal. Cette aide, qui constitue le minimum, est subsidiaire à l'effort personnel, à l'entretien prodigué par la famille et aux autres prestations sociales. Le bénéficiaire du RI a comme devoir de déployer tous les efforts nécessaires pour sortir du dispositif.



- › Un appui social sous forme de soutien, d'écoute, de conseil, d'orientation et d'accompagnement dispensé par une équipe d'assistants sociaux. Cette intervention sociale peut toucher divers domaines : problèmes financiers, santé, emploi, logement, famille, formation des jeunes adultes, démarches administratives, etc.

La Municipalité reçoit trimestriellement le nombre de dossiers des bénéficiaires du RI domiciliés dans la commune. Durant l'année 2023, le nombre moyen de dossiers RI était de 38. Un dossier peut être constitué d'une ou plusieurs personnes selon la composition du ménage. Ce chiffre représente 0.9% de notre population.

### **LES AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)**

Les prestations délivrées par les Agences d'assurances sociales (AAS) constituent un autre champ d'intervention de l'ARASELOL. Regroupées sur deux sites (Pully et Oron), les AAS conseillent, renseignent, informent et orientent la population sur toutes les questions concernant ses droits et ses obligations en matière d'assurances sociales (AVS, assurance maladie, AI, Prestations complémentaires, allocations familiales, etc.).

La contribution de la Commune de Belmont-sur-Lausanne aux frais de fonctionnement de l'association représente un coût annuel de CHF 2.-/habitant. Les charges en question concernent les indemnités en faveur des représentants communaux et quelques autres dépenses à la charge des communes. À ce titre, le montant budgété pour 2023 est de CHF 7'742.-. En cas de résultat comptable excédentaire, la différence est rétrocédée à la Commune comme cela été le cas en 2022.

Il existe une étroite collaboration entre la municipalité et l'ARASELOL, ceci au travers des contacts ponctuels ou lors des assemblées générales annuelles du Conseil intercommunal.

Rappelons au passage que la présidence de l'association est assurée par le Municipal en charge de la DJAS.

Les informations complémentaires relatives aux activités de l'ARASELOL figurent dans son rapport d'activité mis à la disposition de la Municipalité. Par ailleurs, le site Internet ([www.arasonlavaux.ch](http://www.arasonlavaux.ch)) présente aussi passablement d'informations sur la région et sur les prestations allouées.

### **Organisation**

Le Comité de Direction, présidé par Mme Muriel Preti, Municipale à Jorat-Mézières, se compose de 7 membres, Syndic-que-s, Municipaux-ales ou représentant-e-s d'institutions sociales privées. Ces attributions sont l'exécution des buts de l'association, l'exercice des attributions déléguées par le Conseil intercommunal et d'assurer le rôle d'employeur auprès du personnel.

Le Conseil intercommunal est composé de 3 membres, délégué-e-s des communes de l'Est lausannois-Oron-Lavaux. Il se réunit deux fois par an pour se prononcer sur la validation des budgets, des comptes, des rapports d'activité, l'adoption des statuts et l'élection du Comité de direction. M. Damien Cuhe en assure la présidence.

L'Agence d'assurances sociales (AAS) et le Centre Social Régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, sont dirigés par M. Gérard Sefaranga.



## Politique senior

La politique liée aux seniors est un enjeu majeur pour les communes, et de manière générale pour la société dans son ensemble. Sur ses 3 954 habitant·e·s à fin décembre 2023, Belmont comptait 616 seniors retraités (15,5 %) et 890 « seniors actifs » (22,5 %), soit entre 50 et 64 ans.

La commission Seniors de Lausanne Région a été créée en novembre 2016 sur demande du Bureau de coordination en partant du constat (démonstré par bon nombre d'études) qu'un senior disposant d'un réseau social est moins sujet à l'isolement dont les conséquences sont souvent associées à des affections de la santé. La commission est composée de Municipaux et de représentant·e·s de professionnels de la branche des seniors.

Les objectifs de la commission sont de soutenir les 27 communes membres de Lausanne Région afin de mettre en place :

- › Une retraite active : valoriser le savoir-faire des seniors qui souvent possèdent du temps, de l'expérience et qui ont envie de s'investir dans des projets ;
- › Un réseau social : favoriser la création de liens entre les seniors, leur communauté et leur quartier, afin d'empêcher l'isolement et la solitude.

La commission se réunit quatre à cinq fois par année et se constitue en groupes de travail selon les thématiques abordées.

Depuis le début de la législature 2021-2026, Mme Spack Isenrich, Députée et Municipale à Bussigny préside la commission.

A Belmont-sur-Lausanne, une attention particulière est portée à nos seniors :

- › Visite d'une délégation communale à nos nonagénaires ;
- › le Club des Aînés l'Arc-en-Ciel (société locale), qui regroupe les aînés de Belmont, des hauts de Lutry et de Pully, est également extrêmement dynamique. Il compte au total 117 membres sur la région, dont 57 de Belmont, ainsi que 34 membres amis, dont 14 habitent la Commune.

## Affaires culturelles, sportives et de loisirs

La DJAS joue un rôle essentiel en tant que point de contact pour les associations culturelles et sportives soutenues par la Commune. Elle est chargée de gérer les demandes de subventions dans ces domaines. De plus, le Municipal en charge de la DJAS est désigné comme délégué communal dans plusieurs comités, parmi lesquels on compte les Ecoles de musique de Belmont-sur-Lausanne et de Pully, ainsi que le Passeport vacances de la région lausannoise. La DJAS apporte également son soutien aux sociétés locales et à l'organisation d'événements, en fournissant une assistance logistique ainsi que l'accès à des locaux et à du matériel, en collaboration avec la Direction de l'Urbanisme et des domaines, les services extérieurs et le Greffe municipal.



## Promotion Pully Paudex Belmont (PPB)

PPB est fortement impliqué dans le développement économique, sportif, culturel et touristique de la région, en utilisant les recettes des taxes de séjour.

La participation d'un représentant de la municipalité au sein du comité général de PPB vise à défendre les intérêts de notre Commune tout en favorisant la collaboration avec les autres membres de cette association.

En 2023, à la suite de la dissolution de l'association "Pully Passion", PPB a pris en charge les activités de revitalisation des commerces de Pully, ce qui a conduit à la création de PPB Économie, accueillant ainsi les commerçants, artisans et entreprises des trois communes.

Tout au long de l'année, PPB a méticuleusement planifié et organisé plusieurs événements. "Les Féeries de Pully", tenues en fin d'année, ont marqué la clôture de l'année de l'association avec une série d'activités sur quatre jours, comprenant notamment un marché de Noël rassemblant plus de 40 exposants le samedi.

## Sociétés, associations et groupements locaux

Avec un total de 15 sociétés, associations et groupements locaux, nos concitoyen-ne-s ont la possibilité de participer à une large gamme d'activités comprenant du théâtre, du chant, ainsi que des activités sportives et culturelles. La Commune se fait un plaisir de soutenir ces initiatives et événements tout en cherchant à renforcer les liens et les interactions entre ces entités.

Dans le but d'accroître leur visibilité et de mettre en avant les bénévoles qui contribuent à l'animation de notre commune, un article leur est dédié chaque mois dans le BelmontInfo, publié dans le Courrier Lavaux-Oron. En parallèle, la rubrique "Agenda" de notre site Internet répertorie également les activités du mois.

Nous vous encourageons vivement à consulter régulièrement ces sources pour vous tenir informé-e des actualités et des événements proposés par les sociétés, groupements et associations locales.

## Ecole de musique

### LOI SUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE

Conformément à la Loi sur les écoles de musique (LEM ; BLV 444.01) du 3 mai 2011, les communes participent au financement des écoles de musique, à raison d'un montant par habitant·e. Pour 2023, le coût par habitant a été fixé à CHF 9.50.- par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). La FEM est responsable de la redistribution des montants collectés directement aux écoles de musique reconnues.



## Ecole de musique de Belmont-sur-Lausanne (multi-sites)

La musique est un moyen d'expression favorisant l'épanouissement de la personnalité, la créativité, permettant de vivre le partage. La formation passe par quatre axes essentiels et complémentaires : l'initiation musicale, le cours individuel, la théorie musicale et la musique d'ensemble.

L'école propose notamment des cours instrumentaux : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette alto mib, cor d'harmonie, trombone, euphonium baryton, tuba basse, batterie, percussion et piano ainsi que des cours collectifs : Initiation musicale et solfège. M. Lopes en est le responsable depuis 2022.

Selon la LEM, la Commune est tenue de mettre à disposition de l'Ecole de musique de Belmont des locaux pour les cours.

## Ecole de musique de Pully (EMP)

L'Association de l'Ecole de Musique de Pully, Belmont-sur-Lausanne et Paudex (EMP) a pour but de délivrer aux élèves désireux de développer une pratique musicale, un enseignement de qualité les conduisant jusqu'au certificat de la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM) et au-delà.

La Commune octroie des subventions aux élèves suivant des cours à l'EMP. Le Municipal en charge de la DJAS représente également la Commune au sein du comité.

Mme Laura Ponti assure la direction depuis 2021.

# Communautés religieuses

Rappelons que l'Église Évangélique Réformée du Canton de Vaud (EERV), l'Église catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD) et La Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) sont reconnues d'intérêt public par la constitution vaudoise.

La paroisse protestante de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la Paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la Paroisse de langue allemande de Villamont et avec la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV).

La DJAS coordonne les relations avec les paroisses, en particulier la paroisse protestante de Belmont-Lutry, puisque les cultes ont lieu en partie au temple de Belmont-sur-Lausanne qui rappelons-le est géré par la Commune, en bonne entente avec son principal usager qui est la paroisse de Belmont-Lutry.

Courant 2023, Mme la Pasteure Magda Eggimann nous a quittés pour le Nord Vaudois. Le Pasteur Alain Brouze, pour sa part, a été installé lors d'un culte le 19 novembre 2023. Pour soutenir le travail pastoral au sein de la paroisse de Belmont-Lutry, les Pasteur-e-s Aude Roy Michel et Antoine Reymond sont venus agrandir l'équipe, à raison de 20% et 50% respectivement, en attendant l'arrivée d'un-e collègue prévue en septembre 2024.



Des contacts cordiaux et réguliers sont maintenus entre la DJAS, les conseillers de la paroisse et les pasteurs : le culte aux Bas-Monts a pu être célébré à nouveau le 25 juin, avec la participation appréciée de l'Avelyre et celle du diacre catholique Dario Bondolfi de l'Unité Pastorale Catholique de St-Nicolas de Flüe. À noter que tous les mardis matin à 8h30 a lieu une prière œcuménique qui réunit plusieurs habitant·e·s, sans distinction de confession et que les jeudis à 19h00 se réunissent d'autres paroissien·ne·s des communes de Belmont-sur-Lausanne et Lutry pour un moment de partage et de prière. Deux cultes par mois minimum ont lieu par ailleurs au Temple de Belmont-sur-Lausanne.

D'autres temps forts ont lieu tout au long de l'année, en particulier la fenêtre de l'Avent du 24 décembre qui rencontre un franc succès. Les collaborations et rencontres musicales au temple sont d'importance également, en particulier grâce à l'Association des Concerts Spirituels de Belmont-Prieuré et aux organistes Sébastien Vonlanthen et Nenad Djukic.

Un bémol toutefois : la participation des enfants aux activités du culte de l'Enfance et au catéchisme est en chute libre. Le Conseil paroissial constate avec tristesse la désaffection des familles envers une spiritualité qui se veut pourtant ouverte et soucieuse de transmettre un patrimoine culturel important, au travers de la connaissance des grands récits bibliques.

**DTSI**

**Direction des Travaux et des Services  
Industriels**





## Philippe Michelet Conseiller municipal

Travaux,  
Assainissement,  
Services extérieurs,  
Eau & Électricité

## Préambule

Etablir un rapport de gestion est une opération qui interroge sur l'angle de l'observation à prendre pour donner une image des activités ou événements de l'année. Je retiendrai deux axes d'observation.

Le premier a trait au personnel.

Tout d'abord je tiens à remercier ceux qui œuvrent tous les jours par n'importe quel temps pour garantir un service de qualité à notre population. Dans notre programme de législature nous avons pris l'option de mettre en place une administration structurée afin de garantir la pérennité des services et prestations. Dans ce cadre je ne peux que me réjouir de l'engagement d'un chef de service. L'engagement de Monsieur Andrea Da Campo au début de l'année a permis d'introduire une nouvelle dynamique dans le fonctionnement de la DTSl. Cet engagement est complété par l'arrivée, en fin d'année, de Monsieur Vincent Piccini qui remplacera Monsieur Bernard Burri qui lui prendra une retraite bien méritée au début 2024.

Le second axe concerne les activités.

L'activité la plus visible a été la poursuite des travaux, avec son lot de surprises, sur la route du Burenos. La mise en place du nouvel éclairage public a été réalisé et son réglage définitif s'effectuera en 2024. L'essentiel des travaux a consisté à préparer les travaux qui interviendront en 2024. Toutes ces études déboucheront sur des préavis l'an prochain. Dans le cadre des activités nouvelles, j'ai plaisir à relever la mise en place d'un futur réseau de chauffage à distance. Si cette activité est en main privée, un intense travail de coordination mettra à contribution la DTSl.

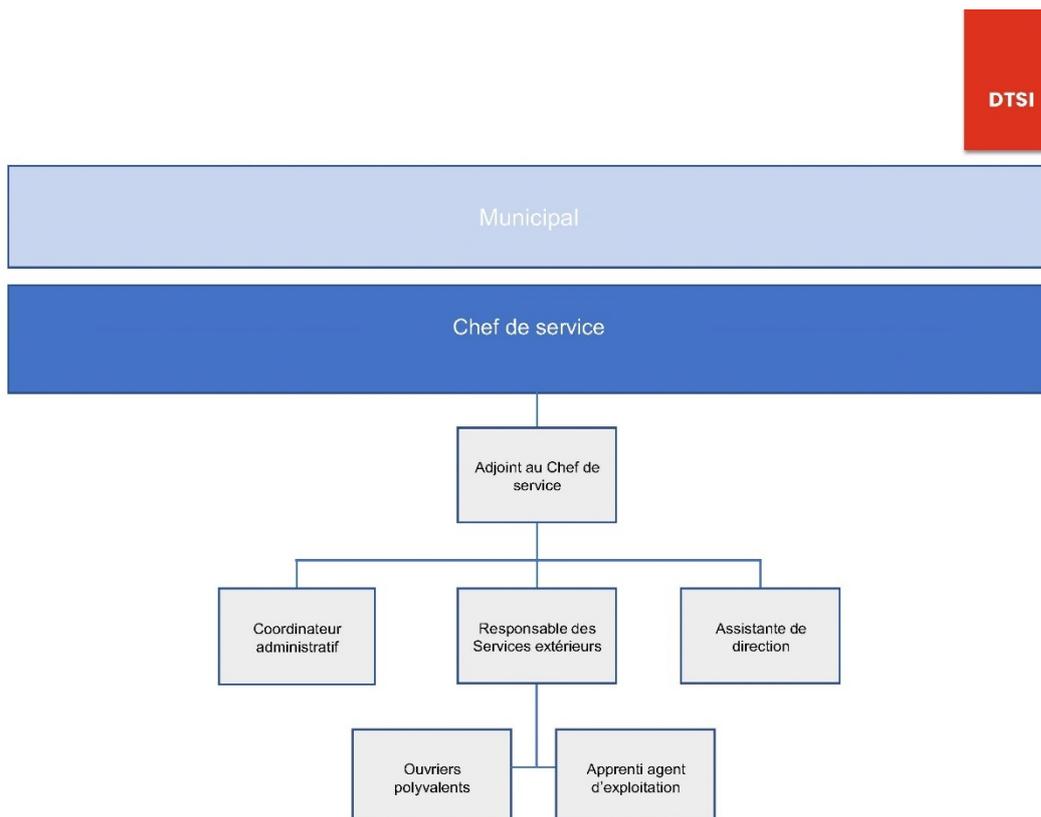
En conclusion j'ai pleinement confiance dans cette nouvelle structure et son personnel pour relever les défis qui nous attendent ces prochaines années. Un grand MERCI à vous tous pour votre engagement.



# DTSI – Direction des Travaux et des Services Industriels

## Organisation

Les rôles et responsabilités au sein de la DTSI sont assumés par les personnes suivantes :



Les autres domaines sont gérés directement par le Municipal, à savoir :

- ASEL (Association de communes Sécurité Est Lausannois) : délégué au Conseil intercommunal ;
- SDIS Ouest Lavaux (Pompiers) : Président du Conseil intercommunal ;
- ORPC District de Lavaux-Oron (Protection civile) : délégué au Conseil intercommunal ;
- Station d'épuration : délégué ;
- Romande Energie et Commerce SA : délégué à l'Assemblée générale ;
- Gestion des déchets de la région lausannoise (GEDREL) : délégué à l'Assemblée générale ;
- Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise (SOCOSEV) : délégué à l'Assemblée générale et membre du Comité ;



- › Système d'information géographique intercommunal de Pully-Paudex-Belmont (SIGIP) : délégué.

## Services industriels

### Service de l'électricité

#### EXPLOITATION DU RÉSEAU

Les travaux liés à l'exploitation, ainsi qu'à l'extension de notre réseau, sont réalisés par la société Duvoisin-Groux SA depuis 2016. A ce titre, les principales actions réalisées ont été les suivantes :

	Types d'intervention	Description	2022	2023
Compteurs	Intervention sur compteur	remplacement ou nouvelle installation sur demande formulaire IAT	68	116
	Remplacement de compteurs pour sondage	selon liste 2022	9	14
	Remplacement périodique de compteurs	selon liste 2022	0	0
Télérelais	Contrôle de Télérelais	sur demande formulaire IAT	3	3
	Remplacement de Télérelais	sur demande formulaire IAT	3	3
	Programmation de Télérelais	sur demande de la DTSI	10	0
Clients	Coupure de courant pour non-paiement	selon ordre de service	10	21
	Remise en service après coupure de courant pour non-paiement	selon ordre de service	9	20
	Nouveau raccordement au réseau électrique	borne ou coffret d'introduction, 63A ou 160A sur demande formulaire IAT	5	8
Postes de distribution	Implantation de nouveau Poste de distribution	selon projet et offre	0	0
	Remplacement de Poste de distribution	selon liste 2022	3	3



	Remplacement d'appareillage dans postes de distribution	selon liste 2022	0	0
	Nettoyage des Postes de distribution	selon liste 2022	0	6
Réseaux	Nouveau câble réseau BT	selon projet et offre	0	1
	Remplacement de câble BT	selon projet et offre	0	0
	Contrôle de câble BT (mesure d'isolement)	selon besoin	2	2
	Poste de transformation	selon demande SIL	2	1
Dép.	Intervention du service de dépannage	sur appel	6	5
	Remise en état du réseau après dépannage	selon demande	3	2
Etude	Etude et suivi pour assainissement du réseau	selon demande	3	1
	Analyse du point de raccordement	formulaire AI ou selon demande	38	124

IAT = Intervention sur les appareils de tarification

AI = Avis d'installation

A = Ampère

BT = Basse tension

## ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA COMMUNE

Dans le courant du printemps, notre réseau électrique a été mis en phase avec celui de la Ville de Lausanne sur lequel nous sommes raccordés. Ces travaux ont occasionné de nombreuses coupures, quartier par quartier, qui ont fait l'objet d'informations préalables par le biais de tous-ménages ou le service SMS. Afin de réduire tant que possible les nuisances liées à cette opération, les interventions ont été réalisées de nuit.

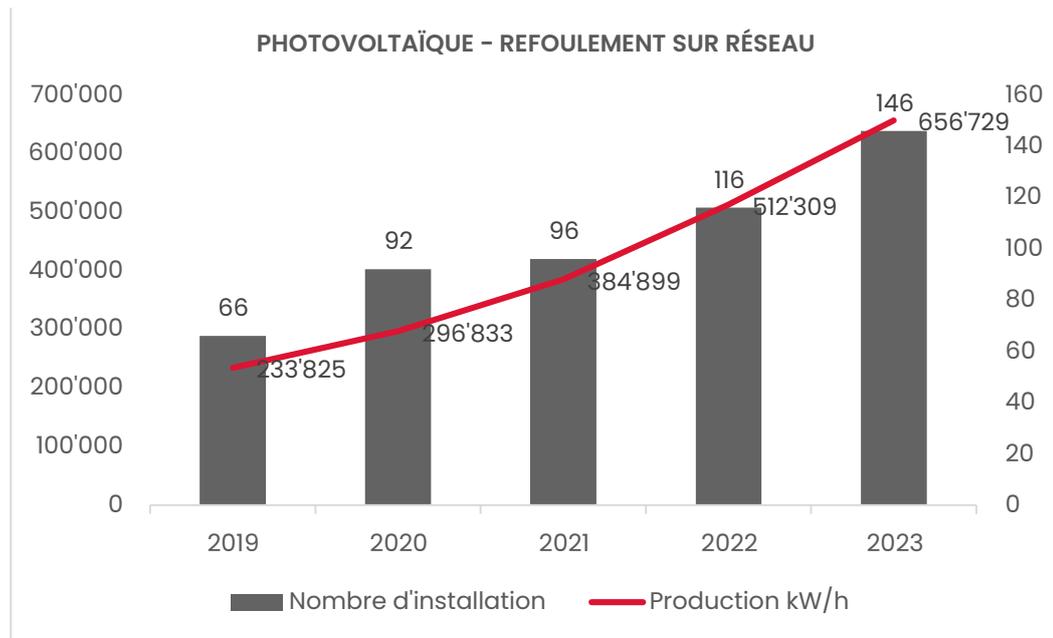
La station de transformation "Villars" a, du 15 au 26 mai 2023, fait l'objet d'une rénovation intégrale par les Services industriels de Lausanne, incluant la pose d'un nouveau transformateur. Nous avons profité de cette opération pour procéder au remplacement d'un câble au plomb d'ancienne génération qui arrivait en fin de vie. La qualité du réseau s'en est vue renforcée.

Dans les soirées du 21 novembre et du 28 novembre 2023, deux déclenchements de la station de transformation "Malavaux" ont privé de courant une partie du secteur Ouest de la commune. L'intervention du service de piquet et des Services industriels de Lausanne ont permis de rétablir la situation. Suite aux investigations menées pour déterminer les causes de ces interruptions, les mesures faites ont permis d'établir que le transformateur ne disposait plus de la puissance nécessaire pour assurer une distribution suffisante sur un réseau qui connaît une sollicitation croissante. Les équipements de cette station ont été adaptés pour garantir une sécurité d'approvisionnement jusqu'à son transfert dans un nouveau poste de transformation intégré dans les futurs bâtiments du quartier d'Arnier III.



## INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Sur notre zone de desserte, nous avons près de **146** installations de production par des panneaux solaires en service. Elles ont refoulé sur le réseau environ **656'729 kWh** ce qui représente environ **7.92 %** de la consommation. La consommation standard d'un ménage de 4 personnes est de **3'500 kWh** par année. La réinjection sur le réseau représente l'équivalent de consommation annuelle d'environ **188** ménages.



## Eclairage public

Conformément au préavis 4/2022 "Solde de la modernisation de l'éclairage public", notre exploitant de réseau a procédé au remplacement des têtes de candélabres et à l'installation de détecteurs de communication qui permettent de programmer et piloter individuellement chacun des points lumineux. Ainsi, le parc de notre éclairage public est constitué de deux types de têtes, soit un modèle pour la RC 773 en traversée de localité et un modèle pour tous les autres chemins communaux.

L'intervention de contrôle mécanique des candélabres faite sur 162 points lumineux a mis en évidence certaines déficiences sur des mâts qui seront soit réparés, soit remplacés dans le cadre de l'entretien courant de l'éclairage public.

Les principaux travaux effectués sont :

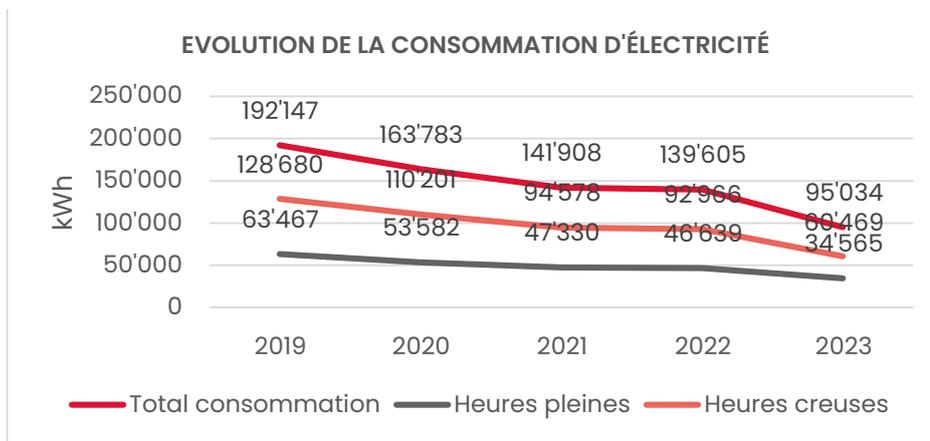
- Intervention sur **2** candélabres accidentés ;
- **77** Interventions de maintenance ;
- L'éclairage public a continué sa mutation et des tests sont en cours pour programmer sa télégestion. Les objectifs de cette transition sont la disponibilité, la fiabilité et la sécurité des installations qui doivent être garanties de façon économique. L'adoption de lampes LED démontre leur efficacité, la consommation en 2023 a diminué de manière très sensible ;



- Les candélabres continuent d’être numérotés par une étiquette grise qui permet aux citoyens de transmettre l’information de défaut de façon précise. De cette manière nous avons gagné en réactivité et qualité pour déclencher une intervention de dépannage fiable.

**RÉSEAU D’ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Les travaux prévus dans le préavis 04/2022, concernant la modernisation de l’éclairage public ayant été entrepris cette année, nous constatons que la consommation continue très sensiblement à diminuer et devrait se stabiliser à ce niveau en 2024.

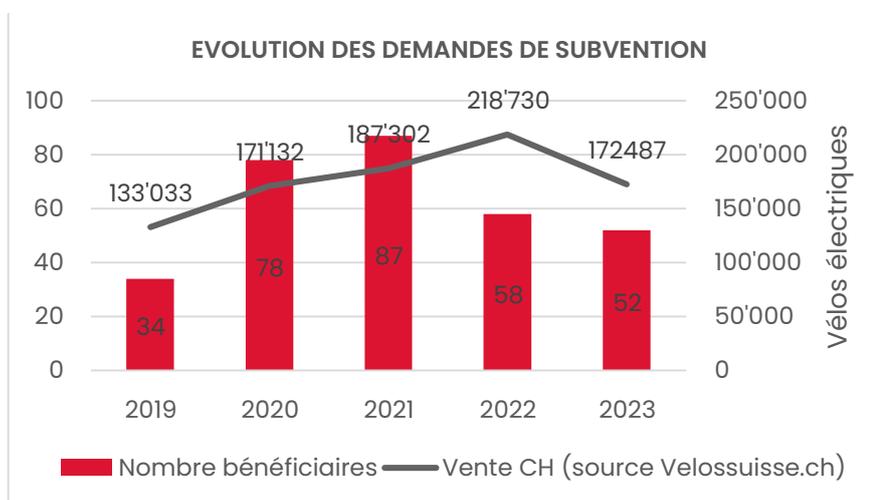


**FONDS POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES**

Une subvention de CHF 300.- à l’acquisition d’un vélo électrique est prise en charge par le fonds pour les énergies renouvelables depuis 2013.

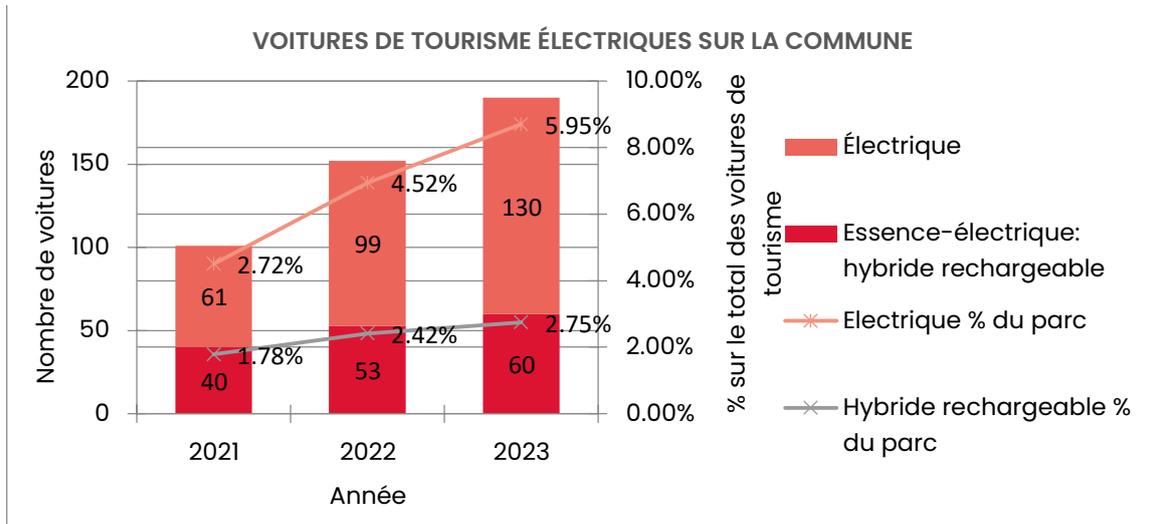
Malgré le fléchissement par rapport aux années précédentes, la demande pour cette prestation reste soutenue.

Ce fond servira à financer des actions figurant dans le PECC (Plan énergie climat communal).





## EVOLUTION DU PARC AUTOMOBILE ÉLECTRIQUE



Seules les trois dernières années sont illustrées dans le graphique ci-dessus, les précédentes ne prenant pas en compte les mêmes paramètres.

L'évolution du parc automobile électrique ou hybride a augmenté de 25 % en 2023, cette tendance se confirmera certainement dans les années à venir.

### TARIFS SI 2024

Si le tarif de l'énergie électrique a été stable ces dernières années, il a subi une très forte augmentation en 2023 qui se confirme en 2024. Il y a lieu de relever que le coût du transport a lui aussi augmenté.

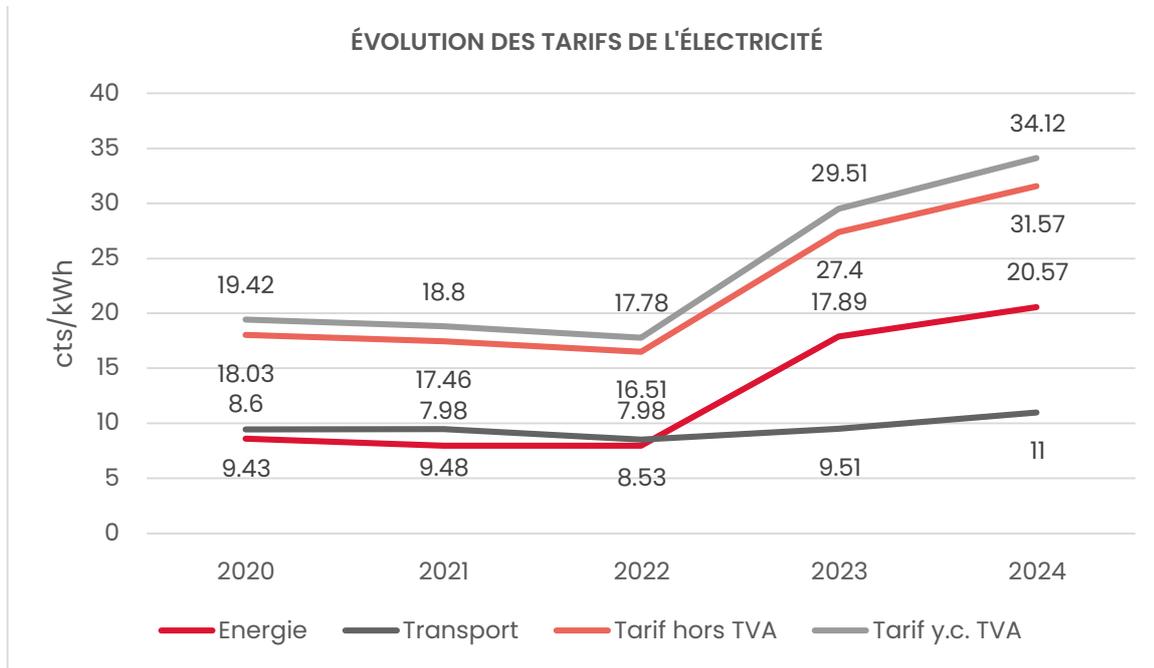
Dès lors que les tarifs de l'année suivante sont connus au 31 août de l'année sous revue, il nous semble judicieux de faire apparaître le tarif de l'année suivante dans le graphique ci-dessus.

Rappelons que le prix de l'électricité facturé au consommateur comporte 3 composantes :

- L'énergie fournie ;
- L'acheminement de l'électricité de la centrale de production au lieu de consommation (tarif d'utilisation du réseau = transport ou timbre) ;
- Les redevances publiques et la taxe fédérale pour la promotion des énergies renouvelables et la protection des eaux et des poissons (taxes).

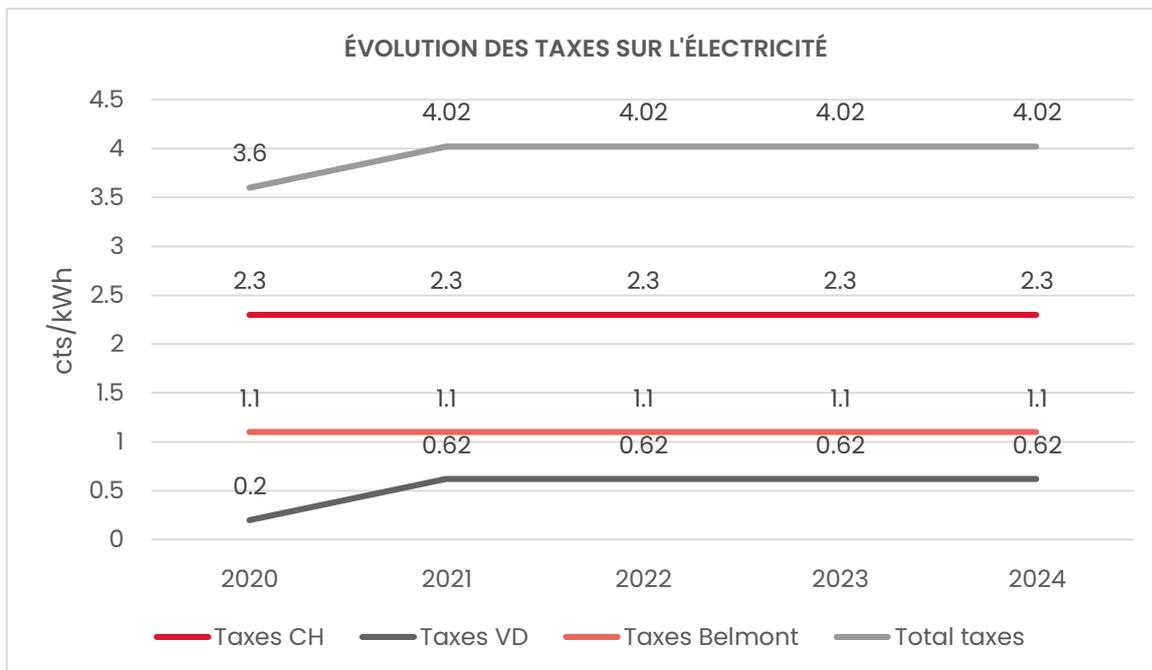


**ÉVOLUTION DES TARIS (CTS/KWH) HORS TAXE**



**TAXES**

Les taxes restent stables d'année en année, selon le graphique ci-dessous.



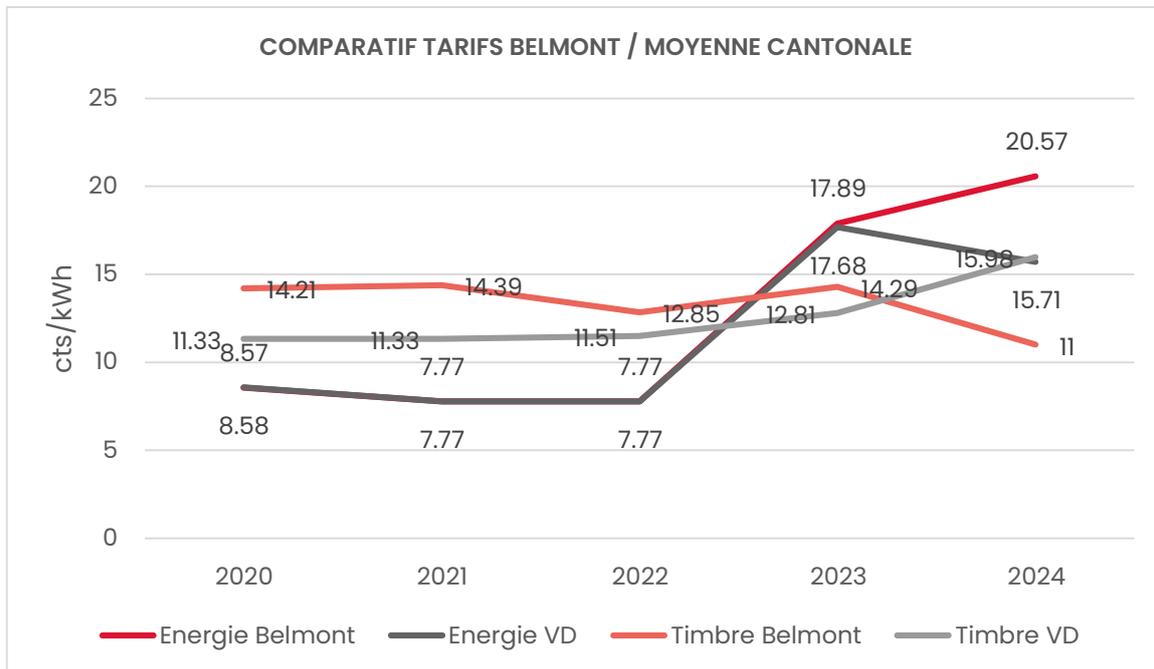


## EVOLUTION DES COUTS DE L'ENERGIE ET DU TIMBRE DE TRANSPORT

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de nos prix de l'énergie ainsi que celle du timbre de transport, par rapport à la moyenne cantonale.

Les données de comparaison sont basées sur les profils de consommation de ménages types élaborés par l'ELCOM. Le profil retenu est le H2, soit une consommation de 2500 kWh/an pour un logement de 4 pièces, avec cuisinière électrique. Ce profil est très souvent pris comme base comparative.

### ÉVOLUTION COMPARAISON TARIFS BELMONT-SUR-LAUSANNE / MOYENNE CANTONALE



Comparaison n'est pas raison. Nos tarifs ne sont pas segmentés selon les profils définis par l'ELCOM donc le tarif d'acheminement est le même pour les particuliers.

### ORDONNANCE SUR LES INSTALLATIONS À BASSE TENSION (OIBT ; RS 734.27 DU 7 NOVEMBRE 2001)

#### Contrôle périodique

En 2023, 888 installations (Pully 665 ; Belmont 223) ont été contrôlées, dans le cadre des délais légaux.

Au 31 décembre 2023, 1'015 installations (Pully 788 ; Belmont 227), soit 6,9 % du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé. Ainsi, 93 cas ont été clôturés lors du 2ème semestre 2023.



## TRANSFORMATIONS ET NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Un nombre toujours important d'avis d'installation (AI), pour des transformations ou des nouvelles constructions, n'a pas encore été suivi d'un rapport de sécurité (299 cas au total : Pully 247 ; Belmont 52).

## CONTRÔLES SPORADIQUES

L'entreprise BCC Contrôle SA, qui gère actuellement une quarantaine de contrôles sporadiques par année pour le compte de SICEL (Pully 25 ; Belmont 10), a effectué presque la totalité des contrôles en 2023, soit 38.

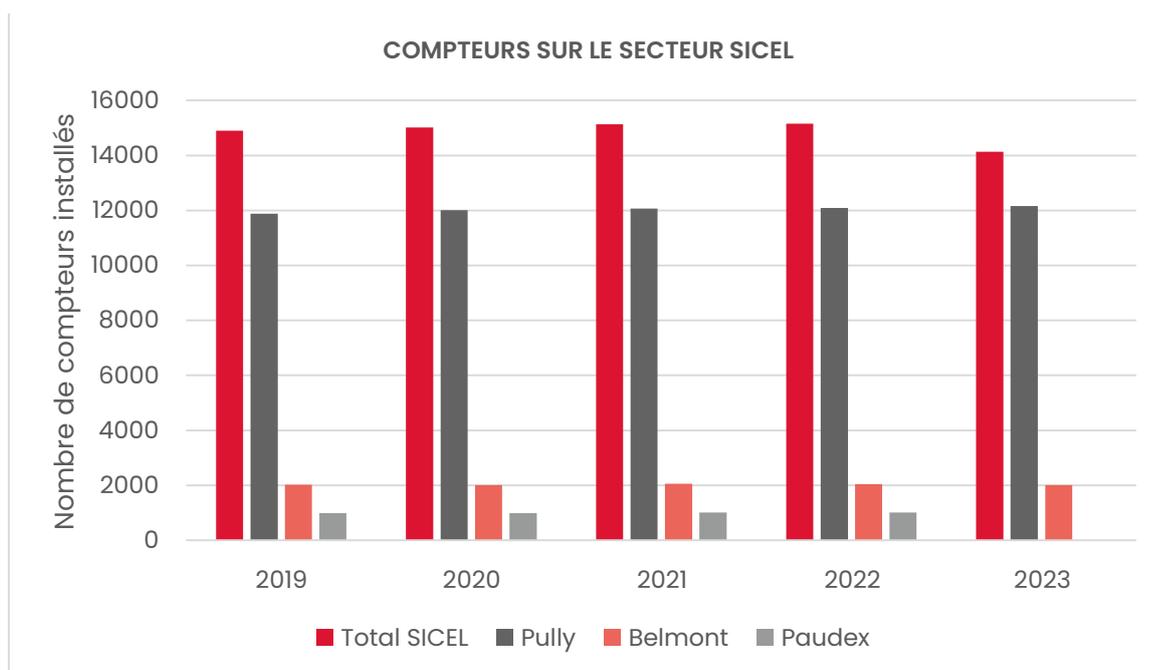
Les statistiques élaborées à partir des contrôles sporadiques montrent que, dans l'ensemble, les installations électriques sont en bon état et que les installateurs électriciens produisent des rapports de sécurité de bonne qualité. Près de 82 % des installations contrôlées ne présentent pas de défaut, alors qu'on déplore des défauts mineurs sur moins de 22.5 % d'entre elles.

## COLLABORATION AVEC LES SERVICES INDUSTRIELS LAUSANNE (SIL)

La collaboration avec les SIL se déroule toujours de manière satisfaisante. Des séances de mise au point ont lieu régulièrement. Pour 2023, 1'301 rapports ont été contrôlés par leurs soins avec un taux d'erreur très faible (26 retours) soit 2 %.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTEURS

Année après année, le rapport de gestion fait état des travaux en lien avec nos obligations liées à l'OIBT. Il semble opportun de mettre en perspective cette activité avec le nombre de compteurs installés sur le périmètre SICEL des Communes de Pully, Paudex et Belmont.



## COLLABORATION DES SI PULLY – PAUDEX – BELMONT-SUR-LAUSANNE

En 2023, le piquet « eau » a été assumé par la Commune de Pully, comme les années précédentes.

S’agissant de « l’électricité », la gestion de l’OIBT, à travers SICEL, s’est poursuivie en 2023.

### SIGIP

#### Relevés sur le terrain

Afin de garantir une mise à jour optimale de notre cadastre des réseaux souterrains, nous faisons appel systématiquement à ce service lors d’intervention sur nos réseaux.

Cette solution nous permet de garantir une réactivité maximum pour les travaux de relevé et de mise à jour des données sur le SIGIP. Cette année, un mandat particulier leur a été attribué. Il consistait à digitaliser tous les sacs de routes de la commune afin de connaître leur position sur le territoire et ainsi pouvoir optimiser les entretiens annuels. Nous avons également profité de mettre à jour les données sur le système d’information du réseau électrique.

### CHAUFFAGE À DISTANCE

Courant 2023, La Municipalité a été approchée par la Société LAZUR SA pour le développement d’un réseau de chauffage à distance à bois au sein de la Commune. Cette présentation, les arguments et le potentiel de ce projet a abouti à une convention entre les deux parties. LAZUR SA développera le réseau sur la Commune sous sa propre responsabilité, à ses frais et à ses risques et périls. La Commune accorde un droit d’usage accru du domaine public gratuitement afin de construire et exploiter le réseau de conduites.

La centrale de chauffe se situera en Arnier 80, les frais d’installations et de modification du bâtiment communal se feront au frais de LAZUR SA.



### Concept de centrale Arnier 80



En termes de planification nous pouvons avancer les étapes suivantes :

- Validation des tracés par la Commune courant 1<sup>er</sup> trimestre 2024 ;
- Début des travaux 2025 pour un déplacement selon le schéma ci-dessous :



## Planning intentionnel de déploiement

- Planning des zones
- Besoin d'un échange fin avec les services communaux pour maximiser les synergies
- Information générale sur les projets routiers et immobiliers connus ?
- Possibilité de prévoir une séance spécifique ?



## Service des eaux

### INTERVENTIONS SUR NOTRE RÉSEAU

#### Travaux courants

Les interventions sur notre réseau sont exécutées par le Service de l'eau de Pully ou par des installateurs agréés. Les interventions lors de fuite, hors service de piquet, sont assurées par la société STS.

Les principales activités courantes sont :

- le branchement de nouvelles constructions ;
- la pose de nouveaux compteurs ;
- le changement de compteurs pour révision ;
- les travaux d'entretien de notre réseau ;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite.

### DÉTECTION DE FUITE

Le suivi de l'état de notre réseau est opérationnel et répond à nos attentes. La détection d'anomalie sur le réseau peut rapidement être identifiée et les investigations de recherche entreprises, avant une fuite importante, voire la rupture de la conduite.

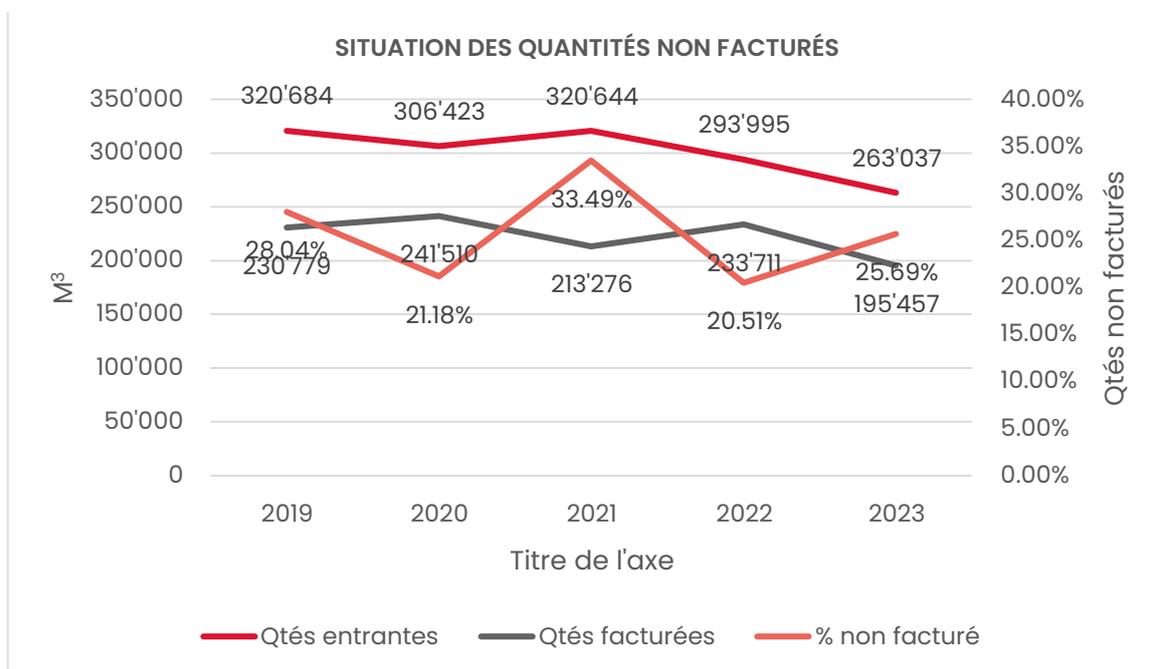
#### Bilan des interventions

Les interventions pour fuites en 2023, sont les suivantes :

- Route du Burenos : 7 interventions (dans le cadre du chantier Burenos Chaffeises)
- Route de la Cita : 1 intervention
- Route du Signal : 1 intervention



## PERTE SUR LE RÉSEAU



## QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la ressource jusqu'au robinet.

En tant que distributeur, il nous appartient d'effectuer les contrôles de qualité sur notre réseau de distribution.

Les résultats de ces analyses ainsi que celles du Service de l'eau de la Ville de Lausanne font l'objet d'une publication annuelle sur notre site Internet.

### Microbiologie

Les analyses permettent de mettre en évidence la présence éventuelle de microorganismes dans l'eau. Certains, d'origine naturelle, comme les germes aérobies mésophiles, sont sans danger pour l'homme. D'autres, comme les *Escherichia coli* et les entérocoques sont indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales.

### Physico-chimie

Elles s'intéressent à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres, ainsi qu'aux substances indésirables voire toxiques qu'elle pourrait contenir.

### Micropolluants

Les examens permettent également de détecter les micropolluants qui sont des substances naturelles ou artificielles (des résidus de médicaments par exemple). En fonction de leur nature et de leur concentration dans les eaux, elles peuvent être toxiques pour l'homme ou l'environnement. La modernisation des stations d'épuration des eaux usées a pour but de retirer ces substances avant leur rejet dans les cours d'eau ou les lacs et préserver ainsi la qualité de l'eau de boisson.



## RÉSULTAT DES ANALYSES

- › Absence des traceurs d'eaux usées recherchés ;
- › Présence d'un métabolite du fongicide chlorothalonil ;
- › Résultats : Eau conforme au droit en vigueur.

## DURETÉ DE L'EAU

Dans le cadre de l'analyse physico-chimique, la valeur de la dureté de l'eau est celle qui intéresse en premier lieu le consommateur.

En Suisse, on distingue six classes de dureté, exprimées en degrés français (°fH).

Dureté en °fH	Appréciation	Belmont
0-7	Eau très douce	Avec une dureté mesurée à 18.0 +/- 0.9 °fH, nous disposons d'une eau moyennement dure
7-15	Eau douce	
15-25	Eau moyennement dure	
25-32	Eau assez dure	
32-42	Eau dure	
Plus de 42	Eau très dure	

Tant les analyses du Service de l'eau de Lausanne que celles effectuées dans le cadre de l'autocontrôle nous permettent d'établir qu'en 2023, toutes les exigences légales en vigueur ont été respectées.

Vous trouverez les résultats détaillés sur notre site Internet.

# Travaux

## Travaux publics

### PREAVIS CLOS

Aucun préavis en cours n'est clôturé en 2023.

### TRAVAUX EN COURS

#### Routes des Chaffeises et du Burenos (préavis 04/2021)

Les travaux routiers se sont poursuivis en 2023 depuis le chemin de la Rouvène. Ils ont porté essentiellement sur :

- › La suite de la rénovation du réseau électrique ;
- › Réaménagement de la chaussée et du trottoir.



Les travaux ont été sérieusement ralentis en raison de la vétusté de la conduite d'eau potable sur ce tronçon. En effet, des fuites sur cette dernière de manière répétée nous ont contraint à prévoir son remplacement sur une longueur de 250 ml environ. Les contraintes de place dans un sous-sol relativement encombré, complété par une largeur de chaussée limitée n'ont pas facilité les travaux.



Nous avons malgré cela pu, fin 2023, mettre en place la signalisation de 30km/h de manière provisoire ceci afin d'inculquer aux usagers la nouvelle réglementation.

La pose du revêtement final et la mise en place de la signalisation définitive interviendra courant 2024.

### Entretien routier

Dans le cadre de notre politique d'entretien des chaussées communales nous avons entrepris le diagnostic complet de notre réseau afin d'établir une stratégie de remise en état. Le résultat de ces analyses sera en notre possession début 2024.



Nous avons également procédé aux divers travaux d'entretien courant répertoriés ci-dessous

- Pontage des fissures sur la route des Mont de Lavaux ;
- Marquage définitif en peinture bi composants de la route des Monts de Lavaux ;
- Reprofilage et gravillonnage du sentier de l'Épine.

## INFORMATIONS A LA POPULATION

### Service SMS

En septembre 2023, nous avons mis en place un service d'information par SMS. Cette prestation nous permet de communiquer avec la population sur des sujets essentiellement liés aux infrastructures. Actuellement plus de 740 personnes sont inscrites. Pour mémoire, il suffit de s'inscrire en envoyant par SMS le texte START BELMONT au numéro court 723.



## Assainissement et environnement

### INTERVENTION DES COLLECTEURS

Les travaux de mise en séparatif au chemin du Pertuis, qui avaient fait l'objet du préavis 01/2023, ont été exécutés durant l'été 2023 et n'ont rencontré aucun obstacle majeur. Cette réalisation a permis d'achever la mise en séparatif de ce quartier.

## Services extérieurs

### Voirie

L'essentiel des travaux d'entretien effectués par le service de voirie est le suivant :

- Contrôle et nettoyage des Ecopoints et particulièrement celui du parking d'Arnier ;
- Nettoyage des autres points de collectes, corbeilles à déchets, robidog et arrêts de bus ;
- Entretien et balayage des routes et trottoirs ;
- Fauche des talus de bords de route de manière différenciée, en éliminant les plantes invasives envahissantes et en favorisant la venue de plantes désirées afin de favoriser la biodiversité ;
- Communication à l'aide de nouveaux panneaux :



- Service hivernal, soit déneigement et/ou salage le cas échéant des routes, trottoirs et places ;
- Participation à la préparation des manifestations villageoises.

Divers travaux et contrôles ont été entrepris suite à la collaboration avec l'ingénieur MSST de Pully concernant la santé et la sécurité au travail.

Et last but not least, nous avons enfin reçu le véhicule Aebi VT 470 et il correspond à nos attentes.



## DÉCHETS URBAINS

### Changement de prestataire

Bien que de nombreuses séances d'organisation, de réflexion sur les prestations fournies, les améliorations attendues avec la Société Transvoirie n'ont pas abouti.

Mécontents du service rendu par cette entreprise ayant remporté le marché public et active depuis le 1er janvier 2022, la Municipalité a entamé les démarches afin de rompre le contrat.

Depuis le 1er juillet 2023 les Sociétés Métraux Transport et Goutte SA ont repris la gestion des déchets urbains à la grande satisfaction de la Municipalité.

Cependant, nous constatons à regret que nous Ecopoints sont régulièrement assaillis par le tourisme de déchets sauvages. La Municipalité reste attentive à ce sujet résoudre ce problème par diverses manières.

### Information à la population



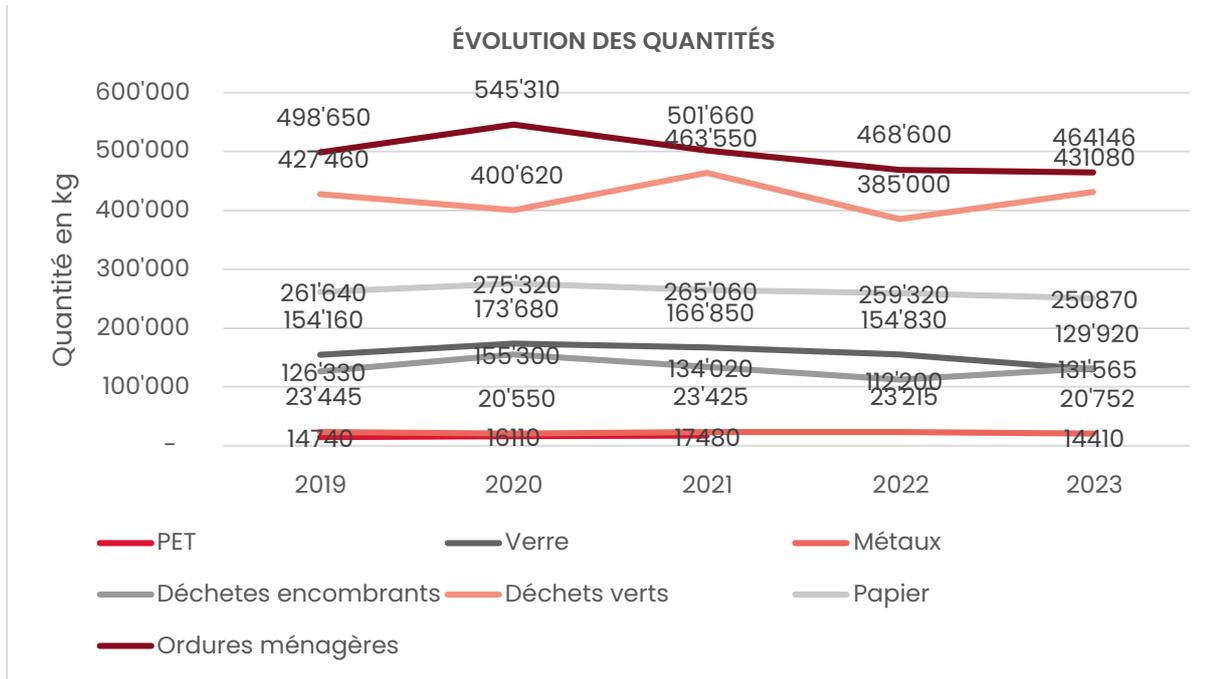
En 2023, plusieurs moyens de communication ont été mis en place pour favoriser le respect des lieux et des collaborateurs de la Voirie.

De ce fait, diverses publications ont eu lieu dans la rubrique « Echo-déchets » du BelmontInfo. Aussi, des panneaux informatifs ont été posés sur sites, un calendrier de récolte des déchets accompagné de la nouvelle brochure « guide des déchets ménagers », ainsi qu'une lettre d'information ont été adressés par un tout-ménage afin de mettre en lumière les dépôts « sauvages » qui perdurent sur les points de collecte.

Le non-respect des jours et des horaires d'utilisation des Ecopoints est également source d'incivilités. Les contrevenants feront l'objet d'une dénonciation systématique auprès de la Commission de police et seront sanctionnés.



## Evolution du taux de recyclage

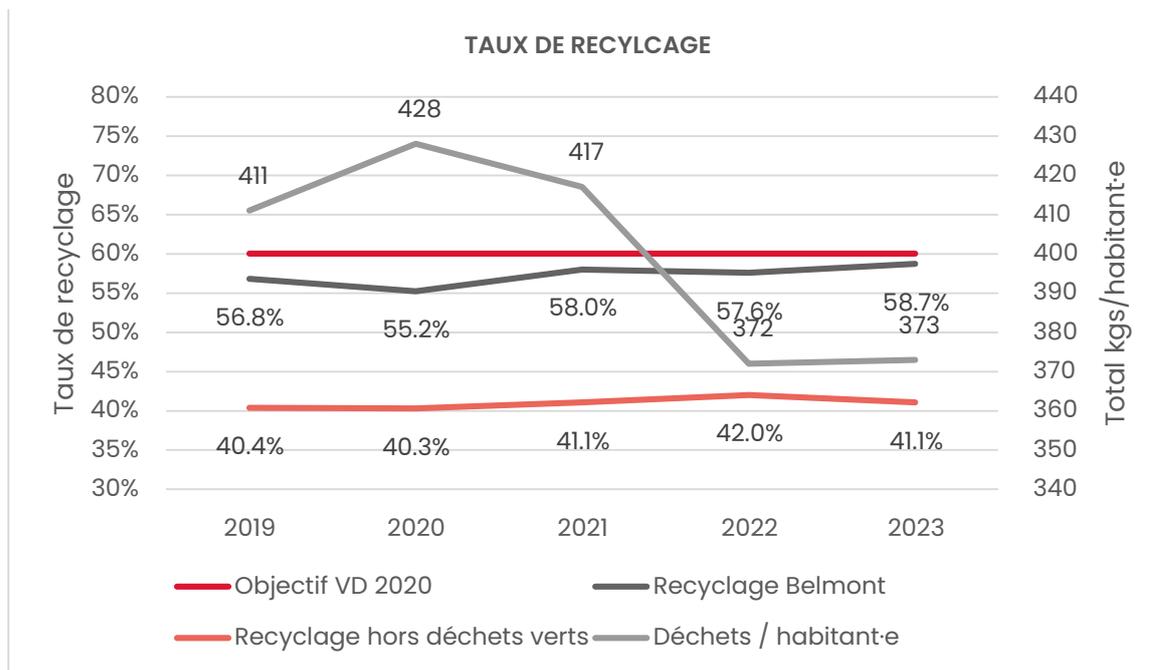


Le graphique ci-dessus montre une grande stabilité des quantités des différents déchets récoltés ces dernières années.

## Répartition des déchets en 2023

Déchets	% Belmont
PET (kg)	1%
Déchets verts (kg)	30%
Verre (kg)	9%
Papier (kg)	17%
Métaux	1%
Ordures ménagères (kg)	32%
Déchets encombrants (kg)	7%
Déchets de voirie	2%

La répartition des différents types de déchets récoltés sur notre commune reste similaire à l'année précédente.



Avec un taux de **58.7%** nous pouvons considérer que nous sommes dans la moyenne cantonale de 60%. La quantité de déchets par habitant est de 373 kg à Belmont.

### COLLECTE DE VÊTEMENTS USAGÉS



Les Ecopoints, d'Arnier et de la Léchire, sont dotés de containers spéciaux pour la récolte de vêtements usagés. Nous coopérons avec la société TEXAID pour la gestion et le recyclage. Cette année, ils ont ainsi récupéré 33'323 kg.

### EPURATION DES EAUX ET DES COLLECTEURS

#### Avenir de la Station d'épuration (STEP)

Les études d'avant-projet de la STEP de Pully se sont achevées fin 2022. L'élaboration des préavis par l'ensemble des communes membres n'ont pas abouti en 2023, certaines données du projet ayant été reprises. Les bases de la création d'une association intercommunale pour la rénovation de la STEP ont débuté et seront soumises aux Municipalités puis aux Conseils communaux respectifs, celle-ci sera complétée par une convention entre les Communes sur la gestion de la future station d'épuration intercommunale.



### Epuration des eaux

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne sont traitées par la station d'épuration de Pully. Au 31 décembre, les habitant·e·s raccordé·e·s se répartissent comme suit :

Communes	2019	2020	2021	2022	2023
Belmont	3'884	3'946	3'901	4'133	4'162
Paudex	1'979	1'978	2'005	2'069	2'091
Pully	19'603	19'721	20'250	20'557	20'765
Totaux	25'466	25'645	26'156	26'759	27'018

Pour mémoire, la notion d'habitant·e·s raccordé·e·s n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitant·e·s de la Commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d'équivalent-habitant.

Cette notion recouvre :

la population raccordée permanente

- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la parahôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emploi
- + 1/4 des places de café-restaurant

---

= habitant·e·s raccordé·e·s

Les contrôles analytiques de l'eau et des boues sont effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 96%.

### PRINCIPAUX TRAVAUX

Les principaux travaux réalisés en 2023 se présentent comme suit :

- remplacement d'une soufflante pour le traitement biologique et travaux préparatoires pour le remplacement complet des soufflantes ;
- remplacement de l'écran de contrôle de la centrifugeuse des boues ;
- remplacement du rotor et du stator de la pompe de la grille d'égouttage ;
- remplacement de plusieurs pièces sur la grille d'égouttage des boues ;
- remplacement de la grille de réduction du dilacérateur (couteau rotatif diminuant la taille des matières fibreuses) ;
- révision de la pompe N° 3 à la station de pompage ;
- remplacement de la centrale de détection incendie ;
- modification du système de condensat sur le tube d'alimentation de la torchère.

**DONNEES STATISTIQUES**

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Eaux traitées (m3)	2'268'310	1'937'861	2'159'564
Débit moyen journalier (m3)	6'215	4'718	5'916
Electricité achetée aux S.I. (kWh)	325'674	405'819	301'944
Production d'électricité (kWh)	327'495	280'409	364'305
Electricité vendue aux S.I. (kWh)	0	99	5'733
Electricité totale consommée (kWh)	653'169	669'098	660'519
Biogaz total produit (m3)	208'526	192'135	199'251
Biogaz utilisé par le groupe (m3)	200'553	174'767	193'979
Gaz de ville acheté (m3)	681	714	280

**EFFECTIF DU PERSONNEL**

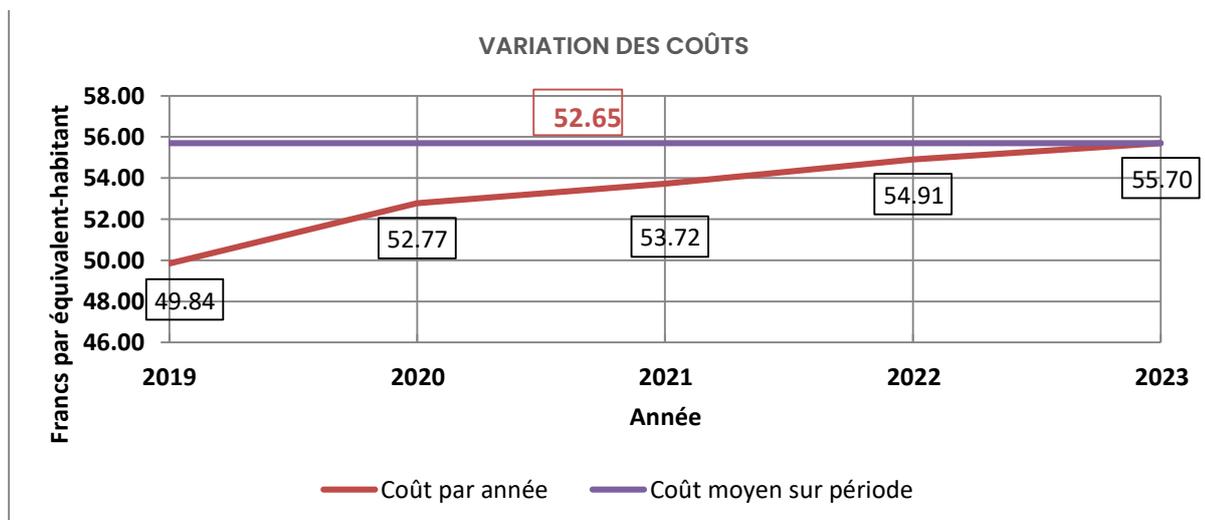
Le staff du personnel est inchangé en 2023 : un chef d'exploitation, deux ouvriers d'exploitation et une laborantine à temps partiel.

**CHARGES FINANCIÈRES**

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Montant total des dépenses	1'453'437.42	1'528'130.57	1'654'815.05
Montant total des recettes	48'312.35	58'878.37	149'795.48
Montant net à répartir	1'405'125.07	1'469'252.20	1'505'019.57



## CHARGES TOTALES NETTES PAR ÉQUIVALENT-HABITANT·E·S RACCORDÉ·E·S (EN CHF)



## PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LE BUDGET ET LES COMPTES

Motif	Différence en CHF
Comptes de charges	
Charges salariales inférieures aux prévisions	-20'000.00
Cotisations caisse de pensions	-5'000.00
Honoraires études et réhabilitation	-5'000.00
Achats de matériel courant (moins élevés que prévu)	-15'000.00
Consommation d'eau (plus élevée que prévu, liée à une fuite d'eau sur les installations)	+20'000.00
Consommation d'électricité (moins élevée que prévu, liée à la remise en service de l'installation CCF)	-20'000.00
Consommation de précipitants (plus élevée que prévu)	+10'000.00
Entretien des bâtiments : travaux de vidange des fosses et curage canalisations (plus importants que prévu)	+5'000.00
Entretien des machines : remplacement des soufflantes	+110'000.00
Quantité de boues à traiter (inférieure aux prévisions)	-20'000.00

Coût des sables à évacuer (supérieur aux prévisions)	+10'000.00
Comptes de recettes	
Prélèvement sur fond de renouvellement des machines	+100'000.00
Prélèvement sur fond de rénovation des bâtim	+20'000.00

## Espaces verts

### TRAVAUX D'ENTRETIEN

Les travaux courants participent à l'embellissement de la Commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service, tout comme le cimetière qui demande lui aussi que le personnel lui consacre du temps.

Le contrôle du bon fonctionnement des installations des places de jeux est effectué périodiquement selon les normes.

La mise en place d'un entretien différencié pour promouvoir la biodiversité sur nos surfaces vertes et protéger au mieux certaines espèces de plantes sur notre commune va bon train. Le désherbage nécessaire à certains endroits tels que le cimetière ou les places de jeux est maintenant effectué à l'aide d'un appareil à eau chaude.



La taille des platanes a été effectuée de manière à favoriser rapidement la canopée pour promouvoir l'ombre et diminuer les points chauds.

Le personnel chargé de l'entretien des espaces verts suit des formations afin d'utiliser les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine.

### PLACE DE JEUX

La municipalité a lancé en 2023 l'étude pour le renouvellement de place de jeux sur son territoire, elle imagine également de mettre en place des zones de fitness urbain. Le résultat de l'étude sera communiqué en 2024.



## **SOCOSEV**

La SOCOSEV (Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise) n'a eu qu'un seul dossier à étudier. Une première réunion de réflexion sur les activités futures ainsi que le cadre des prestations a eu lieu et sera poursuivie l'an prochain.

**DUD**

**Direction de l'Urbanisme et des Domaines**





## Catherine Schiesser Conseillère municipale

Police des constructions et  
aménagement du territoire,  
Bâtiments communaux & Conciergerie

## Préambule

Bien qu'à la faveur de la nouvelle législature, deux directions distinctes, la DTSI (Direction des travaux et des services industriels) et la DUD (Direction de l'urbanisme et des domaines) ont été formées et mises en pratique dès 2022, ces deux services restent complémentaires sur bien des points car intimement mêlés, par exemple pour les panneaux solaires, le côté urbanisme pour leur emplacement et le côté services industriels pour la reprise, sur notre réseau, de l'électricité produite. C'est pourquoi ces deux services sont regroupés sous la direction d'un seul chef, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble.

La DUD est composée de deux entités :

1. L'urbanisme regroupe l'aménagement du territoire et la police des constructions. En 2023, cette entité était dirigée par son chef de service et une secrétaire administrative. La soussignée s'occupant de la partie opérationnelle, dans l'attente d'un nouvel engagement.

L'arrivée de Mme Céline Failloubaz, notre nouvelle secrétaire administrative, au 1<sup>er</sup> décembre 2022 a permis de passer à la vitesse supérieure en ce qui concerne la gestion électronique des documents, travaillant déjà avec ce système dans son précédent emploi.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, la surveillance des chantiers a été confiée à un bureau spécialisé.

2. Les domaines comprennent les bâtiments et terrains ainsi que le personnel de conciergerie dont la tâche est de maintenir les différents bâtiments communaux en bon état de fonctionnement et de propreté, travail parfois ingrat mais tellement important.

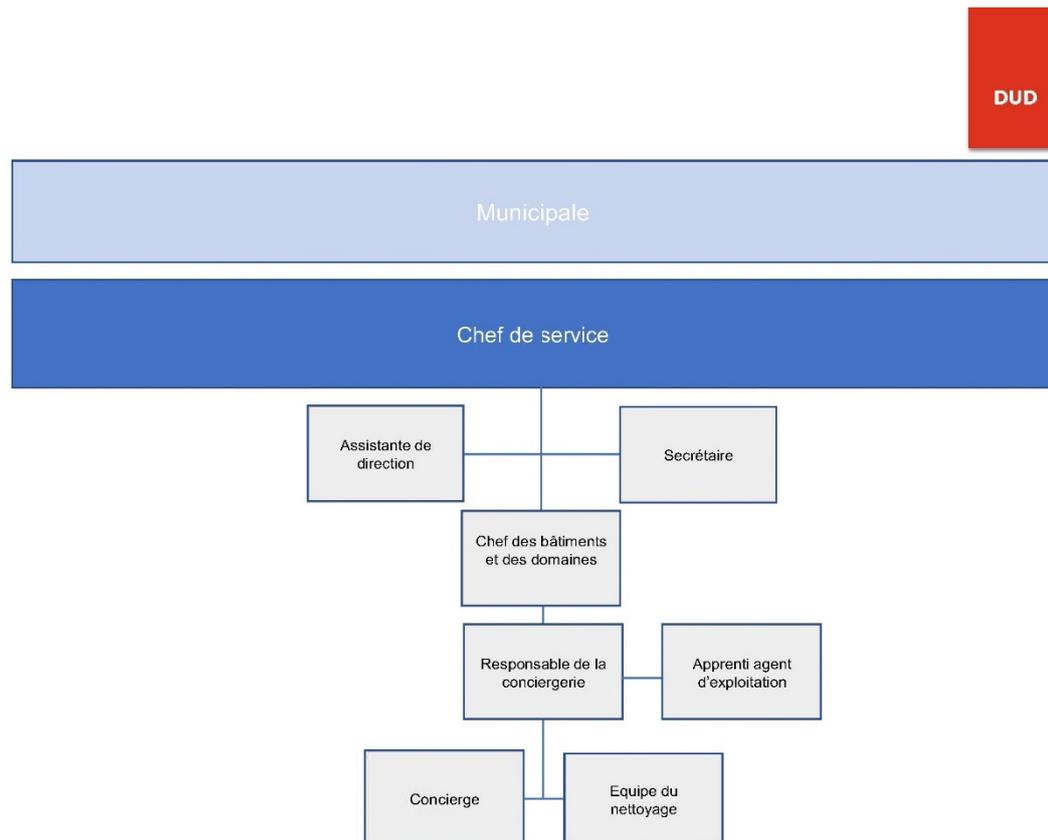
Le passage du temps de travail de 42.5 heures à 40 heures hebdomadaires a eu un certain impact sur le terrain et un engagement supplémentaire est prévu afin de maintenir un bon équilibre, notamment lors des absences et vacances de ces collaborateurs.



# DUD – Direction de Urbanisme et des Domaines

## Organisation

Les rôles et responsabilités au sein de la DUD sont assumés par les personnes suivantes :



Madame Schiesser est par ailleurs déléguée dans plusieurs commissions intercommunales, à savoir :

- Schéma directeur de l'Est Lausannois (SDEL) : déléguée au COPIL ;
- Commission municipale de l'urbanisme (CMU) : Présidente ;
- Commission d'hygiène et de salubrité : Présidente ;
- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) : déléguée ;
- Société éducation physique et sport (Canton) : déléguée communale aux sports.



# Police des constructions

Toujours moins de parcelles libres de construction mais beaucoup de transformations ou démolition suivie de reconstruction qui génèrent le même volume de travail administratif qu'un projet sur une parcelle non construite.

En 2023, **22** enquêtes publiques (12 en 2022) ont eu lieu soit :

- › 1 pour la démolition et la construction de villas (2 appartements) ;
- › 1 pour la construction de deux villas (2 appartements) ;
- › 2 pour des transformations intérieures ;
- › 3 pour des transformations du bâtiments avec aménagements extérieurs ;
- › 7 pour un changement du système de chauffage, dont 2 qui concernait également la construction de piscine ;
- › 2 pour une piscine ;
- › 3 pour des couverts à voitures ;
- › 1 pour un défrichement temporaire ;
- › 1 pour le plan d'affectation communal et son règlement, la délimitation de l'aire forestière et le transfert DP/privé, rapport 47 OAT ;
- › 1 pour une antenne de télécommunication.

En 2023, nous avons délivré **46** permis de construire (38 en 2022) dont :

- › 16 avec enquête publique (démolition, construction, agrandissement, transformation, piscine et couvert) (12 en 2022) ;
- › 11 dispensés d'enquête publique pour des changements de système de chauffage ou des travaux ne nécessitant pas de consultation publique (9 en 2022) ;
- › 19 permis 72d pour des objets de minime importance (17 en 2022). Sont compris dans ces permis les aménagements extérieurs, les travaux d'entretien des façades et toitures, les changements d'affectation.

**21** permis d'habiter/d'utiliser (49 en 2022) ont aussi été délivrés.

L'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques ne nécessite plus de délivrer un permis de construire selon l'art. 68a de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (voir paragraphe « Energies renouvelables » ci-dessous).

## Statistiques des logements

- › 6 nouveaux logements ont été autorisés à la construction (14 en 2022) ;
- › 10 logements sont finis (3 en 2022).



## Facturation

### FACTURATION POUR DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE, D'HABITER ET D'UTILISER

Le montant total des taxes fixe et proportionnelle facturées pour les permis délivrés en 2023 s'élève à CHF 29'504.90 (CHF 25'065.50 en 2022). Ne sont pas compris dans les montants précités car ils font l'objet d'une refacturation au prix coûtant, les frais spéciaux tels que frais de parution et plaques de numéro de maison.

### FACTURATION DES TAXES D'INTRODUCTION

Les taxes d'introduction, acompte pour l'eau potable et les égouts, total pour l'électricité, doivent être payées avant la séance d'ouverture de chantier ou avant tous travaux.

Les taxes d'introduction pour l'eau potable et l'évacuation des eaux usées (EU) sont calculées sur le nombre d'unités de raccordement (UR) et la taxe pour les eaux claires (EC) sur la surface imperméable de la parcelle.

Chaque nouveau raccordement électrique est facturé sur la base d'un forfait de CHF 6'150.- et de CHF 95.- par ampère demandé et en cas de transformation ou d'agrandissement, chaque ampère supplémentaire demandé est facturé au prix unitaire.

Toutes les données nécessaires à cette facturation sont transmises par l'architecte lors de la demande de permis de construire. Les taxes peuvent donner lieu à un correctif après la visite de contrôle au cours de laquelle il est vérifié que le nombre d'unités de raccordement (UR), les surfaces imperméables et le nombre d'ampères correspondent à ce qui a été indiqué auparavant.

## Cour de droit administratif et public (CDAP)

Nos intérêts sont toujours défendus par notre avocat-conseil Me Benoît Bovay tant pour les aspects juridiques de nos dossiers et/ou l'approbation de certains de nos courriers avant envoi.

Il nous a assistés en 2023 lors des rencontres avec les opposants de l'installation d'une fondation dans la zone villas, d'un recours à la CDAP et des diverses rencontres avec les opposants au PACom.

Me Bovay était également présent lorsque nous avons été reçus par Madame la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard pour défendre les intérêts de nos administrés touchés par du dézonage, dans le cadre du PACom.

## Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

Depuis début 2023, nous avons passé un contrat avec une entreprise spécialisée dans la surveillance de la sécurité sur les chantiers. Au cours d'un chantier, quatre visites sont prévues, à l'installation du chantier, au montage de la grue, à la mise en place des échafaudages et aux travaux sur le toit.

Il est parfois procédé à des contrôles inopinés pour vérifier que les mesures de sécurité sont respectées et les contrevenants peuvent faire l'objet de dénonciation à la SUVA avec des



conséquences financières possibles. Ces contrôles supplémentaires font l'objet d'une facturation au maître d'ouvrage.

### Service de contrôle des citernes

Les propriétaires sont responsables de l'entretien de leur citerne qui doit être révisée tous les 10 ans par une entreprise spécialisée. A titre de service public, nous rappelons cette obligation aux propriétaires concernés en début de l'année en cours.

Les citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau) et S (près d'une source) restent sous la responsabilité des communes.

Un registre consignait les différents systèmes de chauffage est tenu à jour.

Les citernes à gaz sont régulièrement contrôlées par des entreprises spécialisées. En cas de sinistre, il est impératif que l'arrivée du gaz soit coupée rapidement. Les propriétaires ont donc l'obligation d'installer en collaboration avec notre service du feu, un cylindre à clés contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne.

### Service de ramonage

Une convention est passée entre M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur, et les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Paudex et Pully.

L'installation de panneaux solaires peut modifier l'accès aux souches de cheminées et d'éventuelles modifications sont déterminées par le ramoneur afin qu'il puisse travailler en toute sécurité.

### Energies renouvelables

30% de l'eau chaude sanitaire, 40% du chauffage et 20% de la production d'électricité doivent être couverts par des énergies renouvelables selon la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne ; BLV 730.01) du 16 mai 2006.

Les agrandissements de moins de 50 m<sup>2</sup> de surface habitable ou de moins de 20% de surface brute peuvent en être dispensés.

Tout élément touchant l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation périphérique, toiture, etc.) doit répondre à la loi sur l'énergie ou faire l'objet d'un calcul thermique sur l'ensemble du bâtiment.

Les installations solaires sont considérées comme bien intégrées selon l'art. 32a al. 1 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT ; RS 700.1) du 28 juin 2000 et ne nécessitent plus de permis de construire, si :

- › elles ne dépassent pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm ;
- › elles ne dépassent pas du toit vu du dessus ;
- › elles forment un ensemble groupé; des exceptions pour raisons techniques ou une disposition décalée en raison de la surface disponible sont admissibles ;
- › elles sont peu réfléchissantes selon l'état des connaissances techniques.



Par ailleurs, les installations ne doivent pas porter atteinte aux biens culturels d'importance nationale ou cantonale.

Toutes les installations doivent néanmoins être annoncées à la commune pour qu'elle puisse vérifier que le courant injecté sur notre réseau électrique peut être absorbé et déterminer le point d'injection.

7 installations de chauffage au mazout ont été remplacées par des pompes à chaleur (8 en 2022).

Ce sont 1 790.51 m<sup>2</sup> (1 431 m<sup>2</sup> en 2022) de panneaux solaires photovoltaïques qui ont été annoncés en 2023 sur des bâtiments existants.

Parallèlement, 38.2 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques sont prévus sur les nouvelles constructions (82.4 m<sup>2</sup> en 2022).

42 annonces d'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques ne nécessitant plus de délivrer un permis de construire ont été traitées, non compris dans les dossiers d'enquêtes publiques (26 en 2022).

### Commission de salubrité

La commission de salubrité est formée de 3 personnes dont un médecin et n'a pas été sollicitée en 2023.

### Carte des dangers naturels

Glissements de terrain permanents, glissements de terrain spontanés, inondations, laves torrentielles et chutes de pierres et de blocs sont répertoriés sur les cartes des dangers naturels qui sont tenues à disposition du public au Service technique. Elles sont également en ligne sur le portail cantonal [www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch) (thème danger naturel).

Notre territoire est principalement touché par les glissements de terrain permanents et spontanés.



# Urbanisme

Deux commissions nommées en début de législature et pour sa durée sont consultées par la Municipalité qui les tient régulièrement au courant des projets d'urbanisation de notre commune ; la Commission consultative d'urbanisme (CCU) issue du Conseil communal et la Commission municipale d'urbanisme (CMU) que la Municipalité consulte lorsqu'elle le juge nécessaire.

## Commission consultative d'urbanisme (CCU)

En 2023, la CCU a été informée de l'avancement des différents dossiers relatifs aux projets urbanistiques de notre commune. Mi-décembre, le préavis sur le PACom a été transmis à la CCU afin que ses membres puissent en prendre connaissance avant une première séance prévue début janvier.

## Commission municipale d'urbanisme (CMU)

La commission municipale d'urbanisme n'a pas été consultée en 2023.

## Plans de quartiers légalisés

### PA « EN ARNIER III » (ANCIENNEMENT PQ « ARNIER » - SECTEUR « MUSÉE »)

#### PARCELLE 351, PROPRIÉTÉ DE SOLMONTBEL 2 SA

Une séance avec la CCU et la commission technique, une délégation municipale et les porteurs du projet a eu lieu le 10 janvier 2023 au cours de laquelle toutes les questions en suspens ont pu être posées.

Lors de la première séance du Conseil communal du 9 février 2023, le plan d'affectation a été accepté à l'unanimité.

Après envoi aux services cantonaux des documents nécessaires à la transmission aux opposants de la levée de leur opposition puis à l'approbation du plan d'affectation, celui-ci est entré en vigueur le 27 juillet 2023.

#### PLAN DE QUARTIER DU SIGNAL

Le PQ du Signal est déjà construit et quelques modifications doivent être apportées au règlement. Le dossier du PACom étant prioritaire, cette révision est restée en stand-by en 2023.



### **PLAN D’AFFECTATION « RUEYRES 2 »**

Suite aux rapports de la CCU et de la CMU concernant la volumétrie et l’implantation des bâtiments, les Retraites populaires ont lancé un appel à projets sur invitation avec un cahier des charges précis. En novembre 2023, un jury composé d’architectes, d’urbanistes, de représentants du canton (les terrains appartiennent à l’Etat) et de M. Michelet, représentant la Commune, a élu un projet à l’unanimité. Il s’agit maintenant de travailler sur le règlement spécial pour l’élaboration de ce plan d’affectation.

### **PLAN D’AFFECTATION « DP 119 »**

Le préavis n° 3/2022 a été approuvé par le Conseil communal le 12 mai 2022. Le plan d’affectation est entré en vigueur le 26 juin 2023 et les travaux exécutés cette année. Ne reste que la mise à ban des places de parc réservées à l’Auberge situées maintenant devant la maison Pasche à concrétiser.

## **Gestion et aménagement du territoire**

### **PLAN D’AFFECTATION COMMUNAL (PACOM) – ANCIENNEMENT PLAN GÉNÉRAL D’AFFECTATION (PGA)**

**Préavis N° 9/2003 – Révision de plans et règlements en matière d’urbanisme et de police des constructions – Demande de crédit de CHF 189’000.-**

**Préavis N° 02/2015 – Demande de crédit complémentaire pour la révision de plans et règlements en matière d’urbanisme et de police des constructions – Demande de crédit de CHF 180’000.-**

Lors de l’examen préalable complémentaire 2 du 20 janvier 2021, la problématique du dézonage en périmètre hors centre a été soulevée.

Depuis lors, tous les travaux de la Municipalité et de son urbaniste, relatifs au PACom ont porté sur ce dézonage exigé par la DGTL. Au fil des mois, plusieurs contacts et rencontres ont eu lieu entre la DGTL, notre urbaniste et la Municipalité.

Notre demande d’arbitrage par Mme Christelle Luisier Brodard en charge du DITS (Département des institutions, du territoire et du sport) a eu lieu le 27 mars et la décision de mettre le PACom, tel que nous l’avons imaginé, à l’enquête publique a été prise. Nous avons aussi eu l’assurance qu’aucune étude complémentaire, maintenant obligatoire pour un PACom, ne serait demandée pour cette enquête, ceci à bien plaisir.

Le PACom a été soumis à l’enquête publique du 3 juin au 2 juillet 2023 et a suscité 12 oppositions. Tous les opposants ont été reçus par une délégation municipale accompagnée de notre urbaniste et de notre avocat-conseil selon le contenu juridique de l’opposition. 3 opposants ont retiré leur opposition après une explication détaillée transmise par courrier.

Le préavis a été envoyé à la CCU et à la commission technique (CT) début décembre pour prise de connaissance. Une 1ère rencontre avec la CCU aura lieu le 9 janvier 2024 suivie d’une seconde avec la CCU et la CT. Enfin, le préavis sera présenté au conseil communal à sa 1ère séance du 7 mars 2024.



Les dépenses pour 2023 se sont élevées à CHF 30'510.55 (CHF 41'927.60 pour 2022), directement amorties au 31 décembre 2023.

## Abattage d'arbres (anciennement Plan de classement des arbres)

8 demandes d'abattage, d'écimage ou d'élagage nous sont parvenues, (16 en 2022), pour des arbres de différentes essences (frêne, épicéa, sapin, pins, cyprès, érable).

Tout arbre dont le diamètre est de 30 cm et plus, mesuré à 130 cm du sol est considéré comme protégé. Les demandes d'abattage sont affichées au pilier public pendant 20 jours et peuvent faire l'objet de remarque ou d'opposition.

Il n'y a jamais eu de remarque ou d'opposition à ces demandes.

La loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP ; BVL 450.11) du 30 août 2022 est très contraignante car toute demande d'abattage doit être annoncée dans la Feuille des avis officiels (FAO), en sus de l'affichage au pilier public qui est de 30 jours (au lieu de 20 jours précédemment) et chaque arbre abattu doit faire l'objet d'une compensation sur site ou financière. En novembre 2023, une motion a été déposée devant le Conseil d'état pour alléger la procédure et dès entrée en vigueur de la modification de la loi, seuls les arbres recensés comme remarquables devront être annoncés dans la FAO. Le règlement d'application de cette loi n'étant pas encore entré en vigueur, nous avons continué à procéder comme d'accoutumé et attendons d'en connaître les dispositions pour modifier notre manière de faire. Un nouveau recensement des arbres devra être fait au plus vite, le nôtre datant de 1983.

## PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Les travaux pour l'élaboration du PALM 2025 ont commencé et les tâches sont partagées entre les services de l'Etat et les schémas directeurs.

De nouvelles fiches doivent être remplies par les communes afin de répondre aux exigences de la confédération sur l'avancement des mesures cofinancées lors des précédents PALM, qu'elles concernent la mobilité, l'urbanisme ou l'environnement

A l'instar des années précédentes, nous n'avons reçu aucune facture pour notre participation aux coûts du PALM.

### GRUPE DE SUIVI MOBILITÉ DOUCE DU PALM

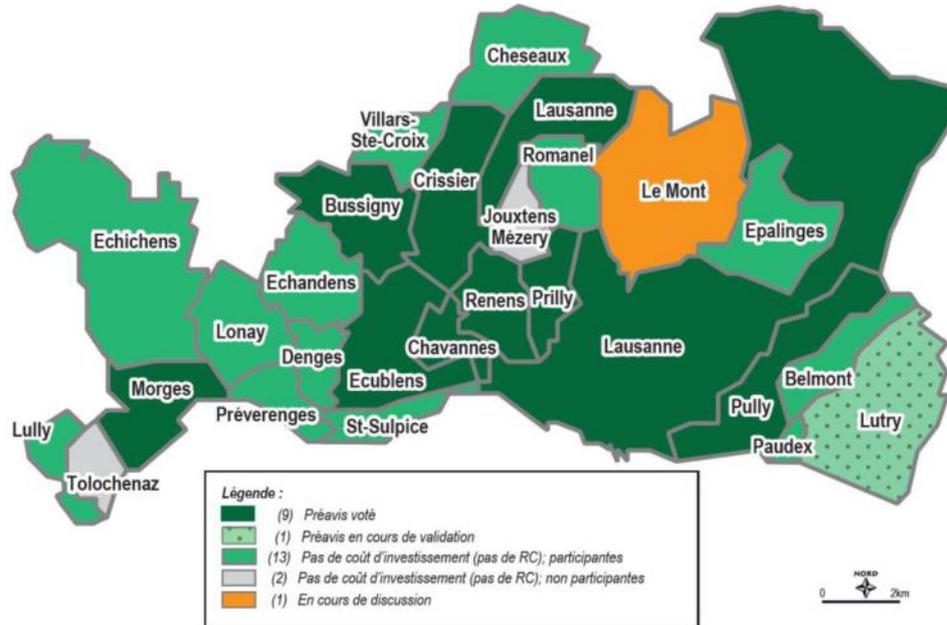
Ce groupe est largement impliqué dans la révision du PALM 2025.

## Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)

Le processus de recherche de crédits pour la phase de mise en œuvre est en cours et il est escompté une mise à disposition des fonds d'ici octobre-novembre prochain. Pour les autorités communales concernées, les investissements à consentir seront effectifs à partir de 2025 et une information leur sera transmise dès la décision d'acceptation définitive de l'EMPD.

Le déménagement des opérateurs trafic de la Police cantonale dans la nouvelle centrale ÉCAVENIR au siège de l'ECA a eu lieu en décembre 2023.

La situation des préavis des communes à fin 2023 est représentée ci-après :



Les études sur l'implantation définitive des panneaux à information variable (PIV) se poursuivent. Les allotissements pour leur mise en œuvre sont de même en cours pour les équipements aux jonctions de routes nationales ainsi que pour tous les autres emplacements prévus.

## SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

Les 6 chantiers définis dans le SDEL sont :

### 1. Transports publics : Pas d'étude spécifique en 2023.

#### Bus à haut niveau de service (BHNS)

##### ➤ Ex-PP7 (Lutry-Pully)

Suite au refus du projet par le conseil communal de Paudex et par le retrait de son préavis par la Municipalité de Lutry, un projet revu est en cours d'étude et un nouveau titre lui sera donné.

##### ➤ PP8 (Pully-Damataire à Perraudettaz)

Le réaménagement de l'avenue de Lavaux en vue de la mise en service d'un bus à haut niveau de service (BHNS) est l'un des projets phares pour le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) et du centre-ville de Pully.

Lors de l'enquête publique de 2021, environ 30 oppositions ont été déposées. Un délai de traitement pour ces oppositions a été demandé.

Dans l'intervalle, un projet de carrefour Damataire/Anciens-Moulins/avenue de Lavaux, préalablement intégré dans le périmètre PP7 a été réétudié.



2. Stationnement : Pas d'avancement dans ce dossier.
3. Mobilités douces : Le diagnostic de l'étude « Image directrice de la mobilité douce » a été élaborée au cours de l'année écoulée.
4. Centre-ville de Pully : Les travaux de requalification de la rue de la Poste et de l'avenue Samson Reymondin sont maintenant terminés.
5. Requalification RC 777 Rives du Lac et concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives du lac : Dépendant du projet de l'ex PP7 sur Lutry, cette étude est en suspens.
6. Corsy/La Conversion : Dépendant du projet de l'ex PP7, cette étude est en suspens.

En 2022, les CFF ont mis à l'enquête publique de gros travaux de maintenance et la construction d'une voie d'évacuation pour les usagers des trains si l'un venait à être bloqué sur le viaduc de Rochettaz, au-dessus de la route des Chaffeises.

Dans le PALM 2007 déjà, une voie sécurisée avait été inscrite dans les mesures de mobilité douce pour permettre de relier la Conversion à Pully.

Les travaux prévus précités ont accéléré les choses et le SDEL a rapidement mandaté un bureau d'ingénieurs pour étudier la faisabilité de cette passerelle. Plusieurs variantes ont été présentées, soit à l'amont ou à l'aval du viaduc. Des contacts ont été pris avec les CFF pour leur présenter ce projet et essayer de « monter dans le train » afin de bénéficier, autant que possible, de synergies.

## **COMMUNICATION**

Une Newsletter et le rapport d'activité 2022 ont été édités et mis en ligne.

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Notre participation 2023 est de CHF 61'982.27 (CHF 34'143.42 en 2022) ; soit CHF 53'486.61 pour les frais de fonctionnement et CHF 8'495.66 pour les frais d'études.

La participation du canton aux frais de fonctionnement du bureau du SDEL est de CHF 105'845.-.



# Bâtiments communaux et Domaines

## Préambule

Les rapports CECB+ ayant démontré l'obsolescence de nos bâtiments, la Municipalité a entamé des réflexions quant à leur devenir, l'ordre de priorité des travaux à engager et éventuellement des agrandissements à imaginer selon les besoins identifiés, notamment en ce qui concerne le collège et le bâtiment administratif.

## Conciergerie

Notre équipe de conciergerie travaille toujours à flux tendu et il suffit d'une absence de quelques jours pour dérégler « la machine » et ajouter quelques heures supplémentaires au compteur de nos collaborateurs. Afin de pallier la diminution du temps de travail hebdomadaire depuis le 1er janvier 2023, l'entretien de l'UAPE des petits (Arnier) a été délégué à une entreprise externe.

Comme chaque été, nous avons engagé des jeunes pour effectuer les nettoyages du collège.

Sous la responsabilité de M. Tornare, Chef d'exploitation responsable conciergerie et bâtiments communaux, le service de la conciergerie totalise 3.85 ETP.

En mai 2023, les intendants des refuges ont décidé de cesser cette activité. Dans l'attente d'un nouvel engagement, ce sont donc nos concierges qui, à l'interne et en sus de leur travail hebdomadaire, ont, par tournus, pris en charge l'entretien de nos deux refuges pendant le week-end. Qu'ils en soient ici grandement remerciés. La recherche d'un·nouvel·le intendant·e se poursuit ; mesure exceptionnelle et afin de soulager l'équipe, également d'astreinte au service hivernale, les refuges seront fermés en janvier, février et mars 2024.

## Bâtiment administratif

La majorité des places de travail a bénéficié de nouveaux bureaux permettant aussi de travailler debout. Ceci permet à nos collaborateur·trice·s de pouvoir varier leur posture et ainsi minimiser les effets négatifs d'une position assise continue.

La réfection de quelques marches des escaliers extérieurs a dû être commandée, leur nez étant attaqué par la corrosion des fers à béton.

## Bâtiment des Services extérieurs

Excepté l'entretien courant, rien de particulier à signaler en 2023 pour ce bâtiment.



## Bâtiment de l'Auberge communale

Excepté un logement libre depuis mai 2023 qui doit faire l'objet de gros travaux car occupé par le même locataire pendant 29 ans, la totalité des logements était occupée en 2023. Aucuns travaux conséquents n'ont été entrepris dans ce bâtiment.

## Grande Salle

Les travaux pour l'installation de la nouvelle sonorisation sont terminés et l'installation du WiFi devrait l'être courant 2024.

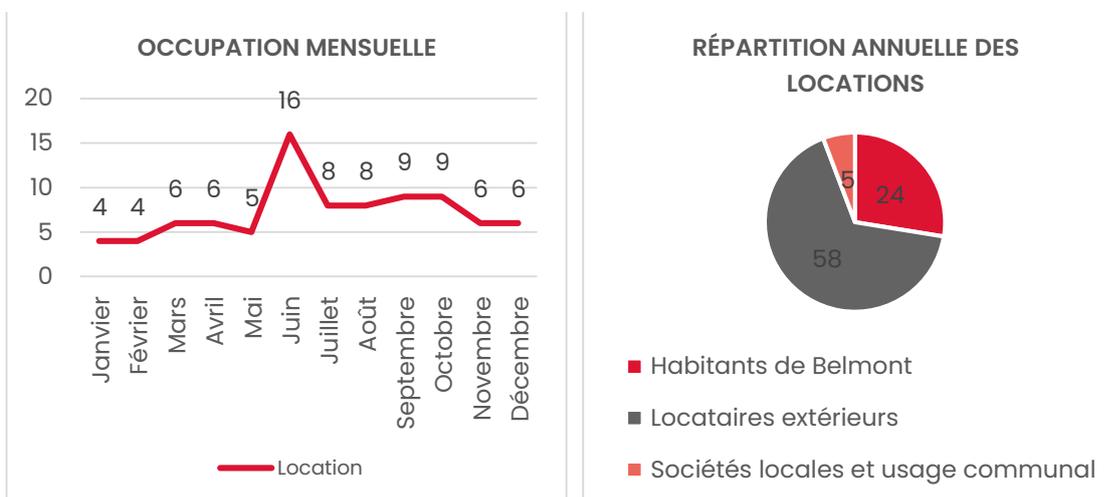
## Maison Pasche

Aucune vacance en 2023.

Un appartement du rez-de-chaussée a fait l'objet de travaux extraordinaires. En effet, des remontées d'eau par capillarité ont été décelées et les travaux nécessaires pour pallier ce défaut ont été exécutés pendant l'été.

## Refuge des Bas-Monts

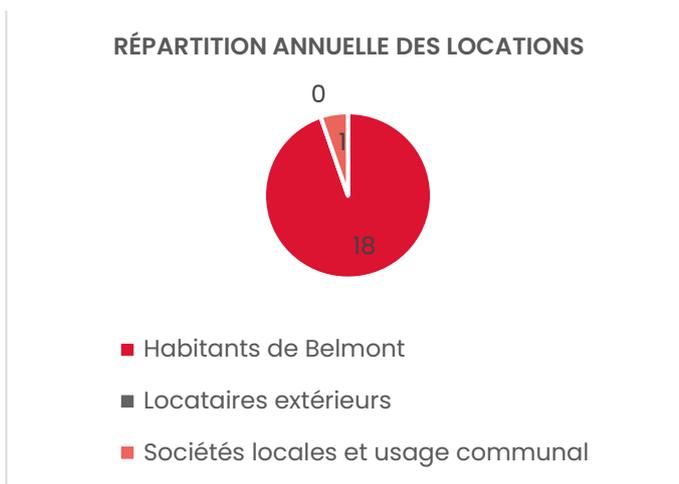
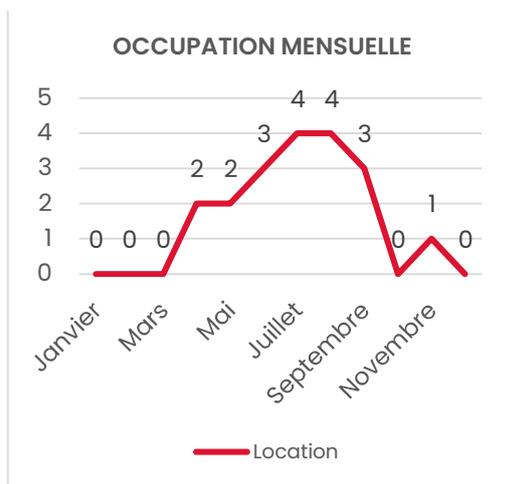
Le refuge des Bas-Monts n'a fait l'objet que de petits travaux de réparation et d'entretien.





## Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien, la cuisinière à gaz a fait l'objet d'un contrôle obligatoire. Autrefois réservé aux habitants de Belmont-sur-Lausanne et très peu utilisé, la Municipalité a décidé d'ouvrir la location du refuge de Malatête aux personnes extérieures à notre commune.





## Salles de gymnastique et de rythmique, terrain de sports



Fin janvier, la salle de rythmique a été inondée ; la rupture d'un tuyau dans la fontaine à eau du réfectoire, en est la cause et bien sûr pendant le week-end. Les moyens techniques des pompiers ont été nécessaires pour pomper toute l'eau accumulée, puis il a fallu assécher la salle pendant plusieurs semaines. La salle de rythmique ayant beaucoup de bois, parquet, portes, ornements muraux, les dégâts ont été considérables. Les travaux ont duré 9 mois et ce n'est qu'en septembre que l'occupation de la salle a pu reprendre. Décision a été prise de ne pas remettre un sol en parquet mais un revêtement usuel de salle de gymnastique, moins fragile.





## Collège

Depuis 2021, des infiltrations d'eau se manifestent dans une des salles. Des travaux en toiture ont été exécutés mais, malheureusement, ce problème n'a pas encore pu être résolu à complète satisfaction. De nouvelles pistes sont étudiées et de nouveaux travaux sont en cours. Il est toujours très difficile de trouver l'endroit où l'eau pénètre dans un bâtiment car il existe une infinité de chemins qu'elle peut prendre jusqu'à son point de résurgence.

La salle de musique dite "salle rouge", de la couleur de son revêtement au sol est maintenant réservée à l'UAPE.

## Centre de vie infantile « Les Moussaillons »

### LOCAUX À LA ROUTE DES MONTS-DE-LAVAUZ 49 ET À LA ROUTE DU BURENOZ

Différents petits travaux d'aménagements et de réparations ont été effectués sur les deux sites.

## Conclusions 2023

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

après avoir :

- Vu le préavis n° 10/2024 du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023 ;
- Oui le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2023.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2024.

### Au nom de la Municipalité

La Syndique



Nathalie Greiner



Le Secrétaire



Grégoire Vagnières